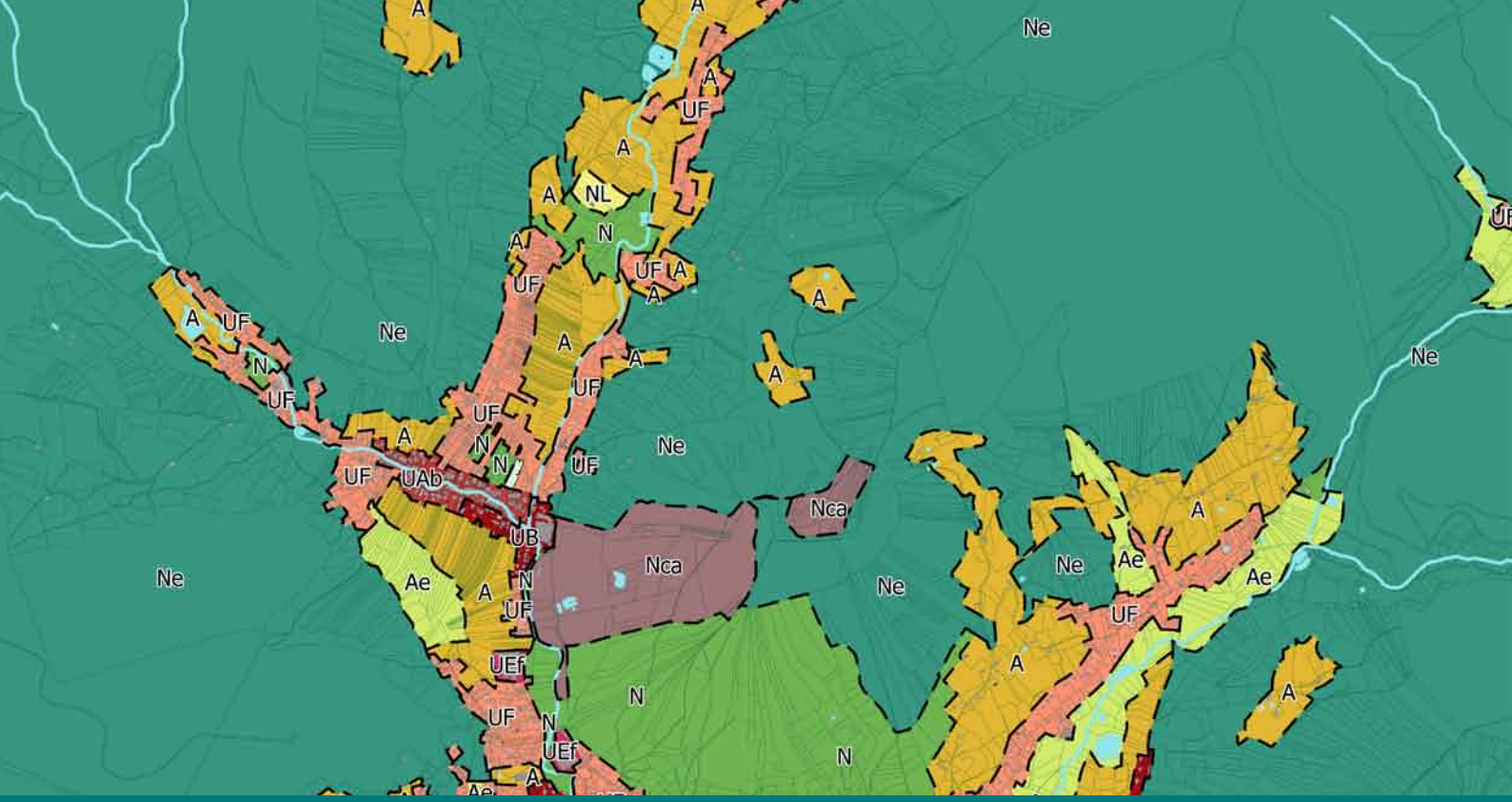
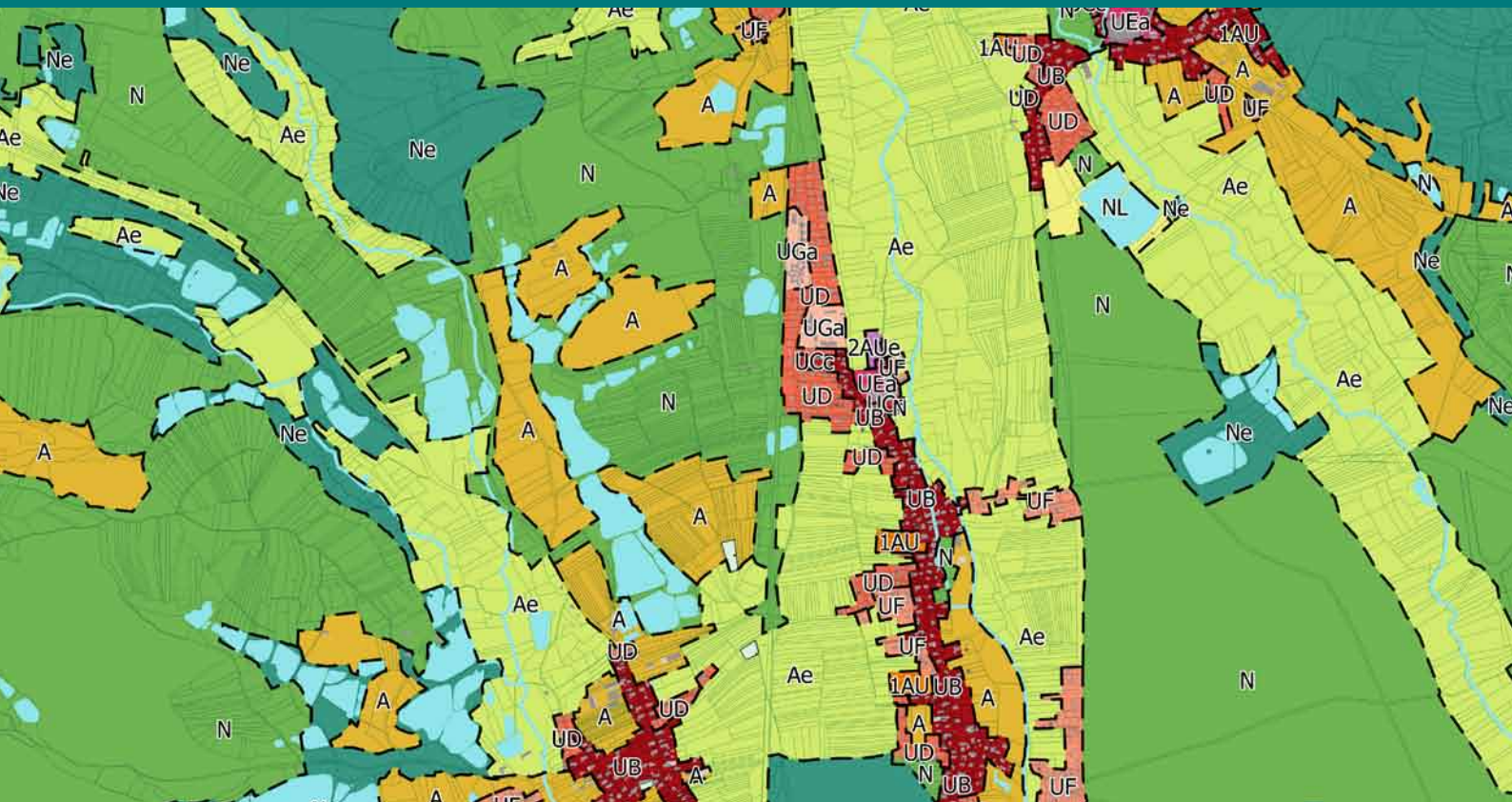


Agence d’urbanisme du Territoire de Belfort

RAPPORT D’ACTIVITÉ 2024



AUTB, mars 2025 | ISSN 2825-1644 (en ligne)

Le mot du Président 4

Le socle partenarial commun 7

Axe 1/ Observation, suivi et prospective 9
Axe 2/ Stratégies & projets de développement 21
Axe 3/ Accompagnement des politiques publiques 35
Axe 4/ Ressources et animation 47

Les contrats spécifiques 58

L'agence 76
Le partenariat 76
La gouvernance 78
L'équipe 80

Notes 82

LE MOT DU PRÉSIDENT



En 2024, l'activité de l'AUTB a été très orientée par le thème foncier, marqué par un enracinement de la législation en matière d'artificialisation des sols.
Plusieurs fiches de son rapport d'activité traduisent cette prise en main des sujets fonciers, qu'ils soient liés au développement économique, aux documents d'urbanisme, ou encore au repérage des friches.

Quel que soit le partenaire, quelle que soit l'échelle, le sol est le sujet de toutes les attentions, avec l'objectif d'utiliser au mieux les espaces pour créer des emplois, des équipements, des logements mais aussi des espaces de respiration.

En 2024, l'agence a ainsi mené des études sur les capacités de densification, sur la nécessité de justifier les surfaces réservées au développement économique et a accompagné les communes dans la définition de leurs besoins fonciers pour les années à venir. Certaines de ces études, programmées sur plusieurs années, se poursuivront en 2025.

L'AUTB a également mis à jour et développé ses observatoires, notamment celui relatif aux espaces mutables, dont l'objectif principal est de faciliter la prise de décision des collectivités, en anticipant les besoins futurs du territoire.
Cet observatoire, qui vise à étudier les transformations possibles de terrains libres ou en déshérence, encourage les collectivités à collaborer avec divers acteurs, tels que les urbanistes, les architectes, les associations locales et les citoyens, afin de co-créer des espaces vivants et évolutifs, propices à une meilleure qualité de vie.

En parallèle, les travaux sur l'inventaire des friches régionales, avec le déploiement de l'outil « O'Friche », contribuent à la création d'un observatoire pérenne, capable d'alimenter une connaissance régionale fiable et équitable.
L'agence d'urbanisme assure le pilotage de cette mission flash, pour laquelle elle s'est vu attribuer une subvention au titre du « fonds vert ».

Autre point d'orgue de ce rapport d'activité, le développement des missions réalisées dans le cadre du partenariat avec le service aux communes de Grand Belfort communauté d'agglomération (GBCA).
Le financement apporté par l'intercommunalité à destination de ses communes membres permet à ces dernières de bénéficier d'une aide en ingénierie, très appréciable notamment pour les plus petites communes. En fonction de la teneur et de l'ampleur de l'étude, la totalité du financement peut être prise en charge.
Cet accompagnement des collectivités est réalisé au plus proche de nos territoires et peut, bien sûr, se dupliquer sur les deux autres communautés de communes.

Autant de missions, compilées dans 64 fiches (43 pour le programme partenarial et 21 en contrats extérieurs), qui synthétisent les actions de l'agence d'urbanisme, et témoignent de son dévouement déployé au plus près des territoires.

Cette fidélité aux territoires s'inscrit depuis plus de 45 ans dans le paysage terrifortain de l'aménagement : l'agence a cette mémoire de l'urbanisme et des projets, de leur origine à leur réalisation.
Ses connaissances transversales et son ancrage local sont sa force.
Animée par son engagement, cette agence que je préside, porte et défend, avec professionnalisme, les intérêts des collectivités, que nous représentons, en apportant une réponse en continu, du quartier à l'échelle régionale, en produisant des analyses, des études et des documents d'urbanisme soutenant les politiques publiques de ses membres.

Proposer des projets plus sobres, plus résilients face au changement climatique mais aussi plus agréables à vivre, tel est le rôle de l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort.

Damien MESLOT,
Président de l'AUTB.

LE SOCLE PARTENARIAL COMMUN

De nouveaux adhérents ont rejoint l'agence en 2023

Sept nouvelles communes ont adhéré à l'agence en 2024. Merci aux élus de Grosne, Joncherey, Lagrange, Lebetain, Phaffans, Roppe et Vétrigne de nous accorder leur confiance.
Ces communes pourront ainsi participer à l'assemblée générale de l'Agence et bénéficier d'un accompagnement technique et collaboratif pour mieux anticiper et gérer la transformation de leur territoire.
Ces nouvelles adhésions témoignent du rôle joué par l'Agence d'urbanisme en tant que lieu de dialogue, de débats et de mutualisation autour des champs du développement et de l'aménagement du territoire.

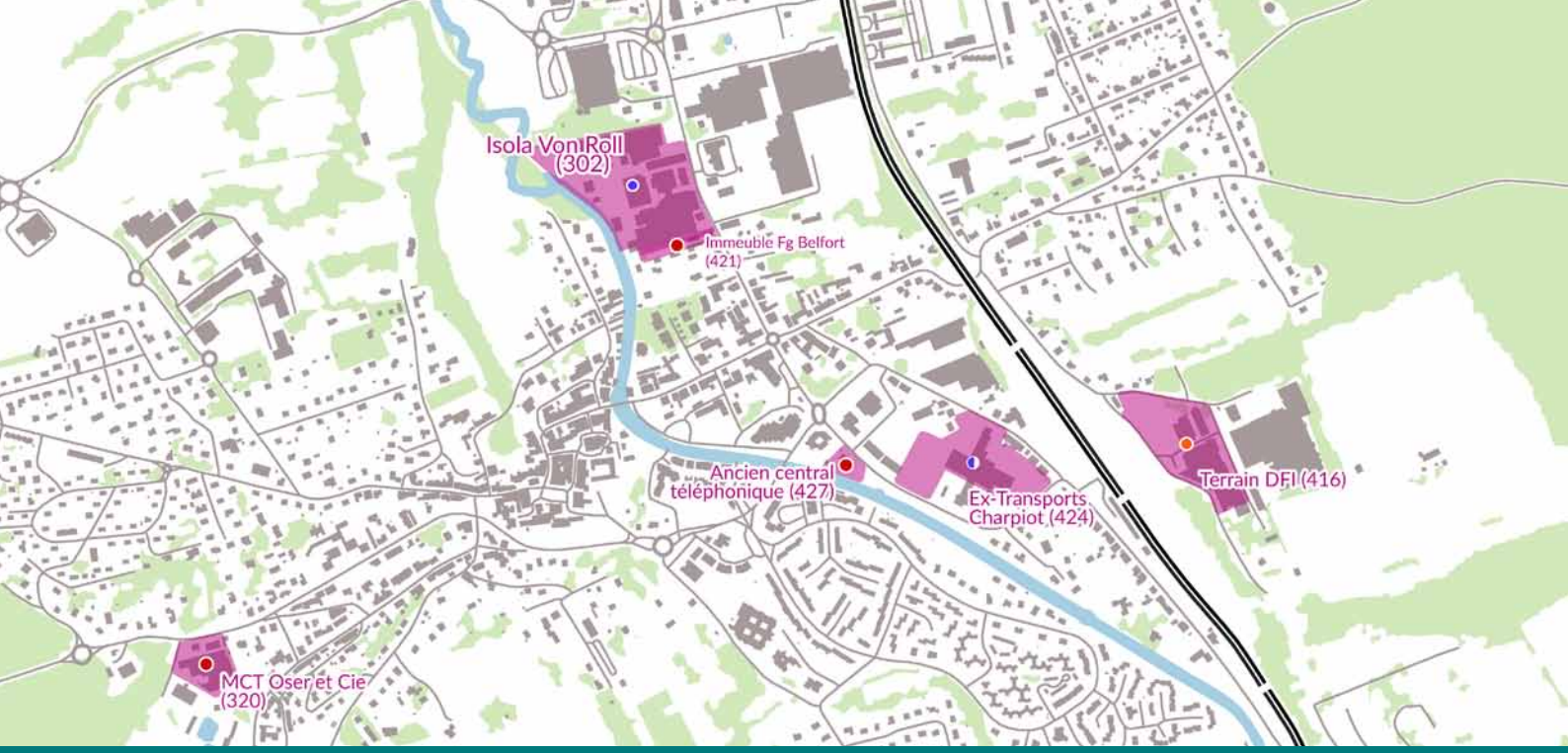
Le rapport d'activité 2024 rend compte de ce travail de l'année écoulée sous la forme de fiches synthétiques, désormais familières aux adhérents. Il met en avant les axes de travail et la transversalité entre les métiers et les spécialités.

Pour enrichir vos réflexions, nous vous proposons de découvrir plus particulièrement :

- **L'étude sur les centralités** qui, à l'échelle régionale, détermine une méthode permettant d'identifier le périmètre d'un centre-ville.
- **Les portraits de territoire**, qui mettent en évidence les données clés des trois intercommunalités du Territoire de Belfort dans de nombreux domaines.
- **Les études préalables de faisabilité des projets communaux**, qui abordent la création de logements et d'équipements ou le réaménagement de voiries, et pour lesquelles l'Agence esquisse des scénarios, apporte une approche financière et un calendrier prévisionnel de l'opération.
- **Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH)** du Grand Belfort, pour lequel le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a rendu un avis favorable soulignant « la grande qualité du diagnostic, qui sur sa forme et sa construction, est exemplaire ».
- **L'Enquête Ménages Certifiée CEREMA (EMC²)**, réalisée à l'échelle du pôle métropolitain Nord Franche-Comté, et dont l'objectif principal vise à collecter des données sur les pratiques de mobilité des habitants afin d'éclairer les décisions en matière de mobilités et d'aménagement urbain.

Sachez également que l'agence intervient sur bien d'autres sujets qui relèvent de la santé (démographie médicale notamment), de l'environnement, du scolaire (prospective sur les effectifs à 3 ans), de l'économie, etc.

En 2ème volet de ce rapport d'activité (page 58), vous retrouverez les missions de l'Agence qui relèvent de la sphère privée, laquelle comprend notamment les études liées aux documents de planification.



Axe 1

OBSERVATION, SUIVI ET PROSPECTIVE

DÉMOGRAPHIE

HABITAT

FONCIER

ENVIRONNEMENT

ESPACE ÉCONOMIQUE





Les populations légales 2021 dans le Territoire de Belfort

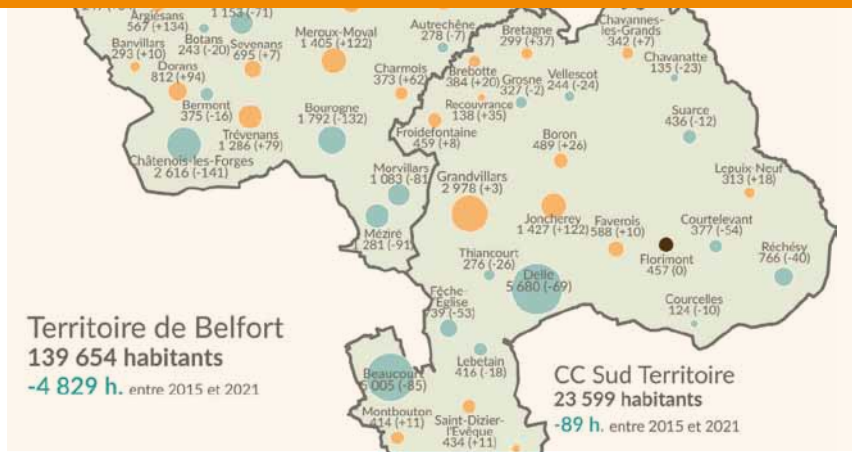
Analyse de données du recensement INSEE

Programme partenarial 2024

Support / Format
Note de quatre pages

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr

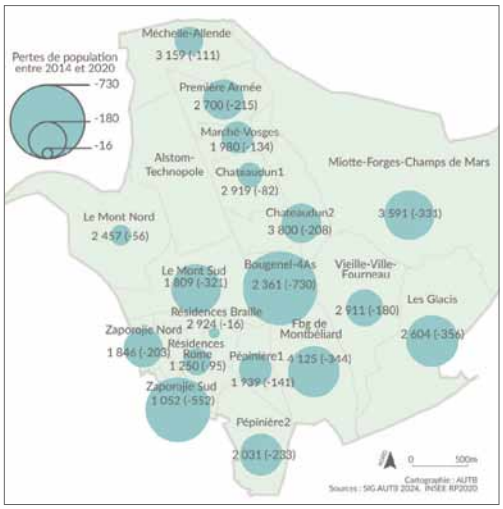
Accès
téléchargeable sur www.autb.fr
> productions / socio-démographie et habitat



L'objectif

Les évolutions démographiques sont l'objet d'un suivi permanent à partir des données INSEE, et d'une analyse des territoires (dynamiques territoriales comparées).
Ces éléments permettent de mieux assimiler les dynamiques territoriales et trouvent leur utilité dans les politiques publiques.

L'évolution de la population de Belfort entre 2014 et 2020 par quartier



La population à Belfort

Au 1er janvier 2021, 45 155 personnes résident à Belfort, soit 4 364 de moins qu'en 2015.

Les quartiers Politique de la Ville enregistrent les plus fortes pertes d'habitants, mais aucun quartier belfortain n'échappe à la baisse de population.

Les opérations d'habitat engagées ou récemment livrées à Belfort devraient à court terme estomper les pertes de population récemment observées.

Les populations légales

Les « populations légales » regroupent pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.
La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires. (définition INSEE).

Les populations légales sont annuellement publiées par décret au Journal Officiel. Elles prennent effet au 1er janvier et sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

L'évolution de la population dans les intercommunalités[1] du Territoire de Belfort

	Population municipale 2021	Variation (nombre) 2015-2021	Variation annuelle moyenne (en %)	
			2015-2021	2010-2015
Grand Belfort CA	100 988	-4 402	-0,7%	+0,3%
Belfort	45 155	-4 364	-1,5%	-0,2%
hors Belfort	55 833	-38	0,0%	+0,7%
CC du Sud Territoire	23 599	-89	-0,1%	0,0%
CC des Vosges du sud	15 067	-338	-0,4%	+0,2%
Territoire de Belfort	**139 654**	**-4 829**	**-0,6%**	**+0,2%**

[1] périmètre constant, c'est-à-dire avec les périmètres au 1er janvier 2024
Source : INSEE, recensement de la population 2021 - Traitement statistique : AUTB

Des pertes d'habitants pour le Territoire de Belfort

La Bourgogne-Franche-Comté est la région de métropole qui perd le plus d'habitants depuis 2015 (-20 746) ; le Territoire de Belfort (139 654 habitants en 2021) en perd près de 5 000. Cela s'explique par l'aggravation du déficit migratoire et le fléchissement de l'excédent des naissances sur les décès.

La dynamique dans le Grand Belfort (100 988 habitants en 2021) s'est aussi inversée (-4 402 depuis 2015). Elle est largement imputable à la ville de Belfort.
Le Sud Territoire (23 599 habitants) résiste malgré les pertes enregistrées par Delle (5 680 h., -69 h.) et Beaucourt (5 005 h., -85 h.).
Dans les Vosges du sud (15 067 habitants), les pertes d'habitants des pôles Giromagny (2 929 h., -222 h.) et Etueffont (1 394 h., -93 h.) pèsent sur le bilan de l'intercommunalité (-338 h.).

Le Baromètre de l'habitat

17 indicateurs pour un observatoire de l'habitat et du foncier

Programme partenarial 2024

Partenaire principal
Grand Belfort
Support / Format
PDF - 24 pages
Référents / Contacts
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr



Pour l'observatoire de l'habitat et du foncier

L'observatoire de l'habitat et du foncier de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) est un outil d'aide à la décision, notamment pour la stratégie habitat et la lutte contre l'artificialisation des sols.
Il se compose de plusieurs études et publications qui permettent d'alimenter les réflexions sur la thématique habitat à l'échelle de GBCA.

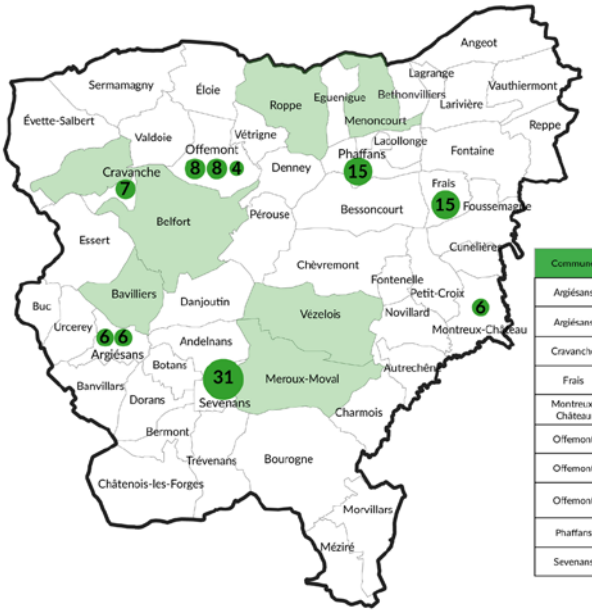


Un comparatif à partir d'un panel de territoires

Le Baromètre de l'habitat du Grand Belfort intègre un panel de territoires comparables à celui du Grand Belfort pour mettre en relief les spécificités et les dynamiques de l'agglomération au regard de celles présentant les mêmes types d'enjeux.

Une sélection de 9 intercommunalités a été retenue et peut être utilisée dès que les indicateurs le permettent.

Les opérations foncières (lotissements) livrées depuis 2022

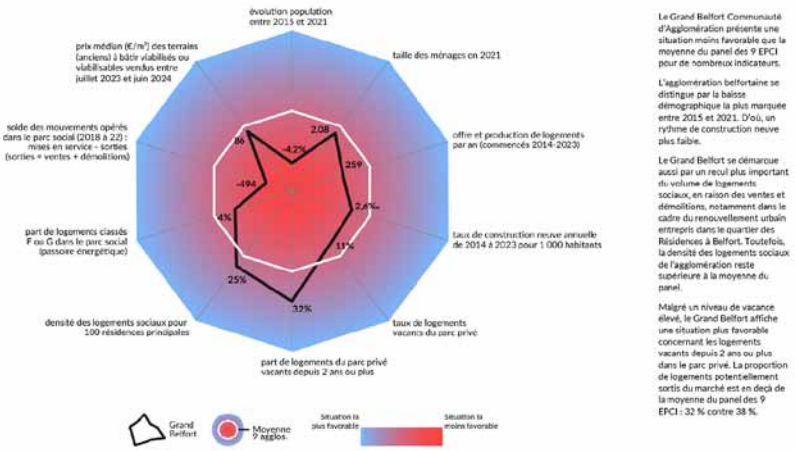


Commune	Adresse	Opérateur	Lots à bâtir
Argiésans	Lot. du Paquis	Commune	6
Argiésans	Lot. les Lauriers	Commune	6
Cravanche	Les Prés Timballots	Commune	7
Frais		Néolia	15
Montreux-Château	Les Douaniers	Néolia	6
Offemont	Clos du Lac	-	8
Offemont	Rue Dreyfus-Schmidt	-	8
Offemont	Les Sapeux	Conseils habitat immobilier	8
Phaffans	Clos du Moulin	Commimo	15
Sevenans	Les Grands Champs	Néolia	31

Un socle de 17 indicateurs

Le Baromètre de l'habitat est constitué d'un socle de 17 indicateurs qui recouvrent plusieurs champs d'observation : les dynamiques socio-démographiques, le parc de logements, le logement social, l'offre et la construction neuve, les marchés de l'immobilier et du foncier.

Position du Grand Belfort par rapport à la moyenne des 9 agglomérations du panel



Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération présente une situation moins favorable que la moyenne du panel des 9 EPCI pour de nombreux indicateurs.

L'agglomération belfortaine se distingue par la baisse démographique la plus marquée entre 2015 et 2021. D'où, un rythme de construction neuve plus faible.

Le Grand Belfort se démarque aussi par un recul plus important du volume de logements sociaux, en raison des ventes et démolitions, notamment dans le cadre du renouvellement urbain entrepris dans le quartier des Résidences à Belfort. Toutefois, la densité des logements sociaux de l'agglomération reste supérieure à la moyenne du panel.

Malgré un niveau de vacance élevé, le Grand Belfort affiche une situation plus favorable concernant les logements vacants depuis 2 ans ou plus dans le parc privé. La proportion de logements potentiellement sortis du marché est en deçà de la moyenne du panel des 9 EPCI : 32 % contre 38 %.

Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort

Observatoire

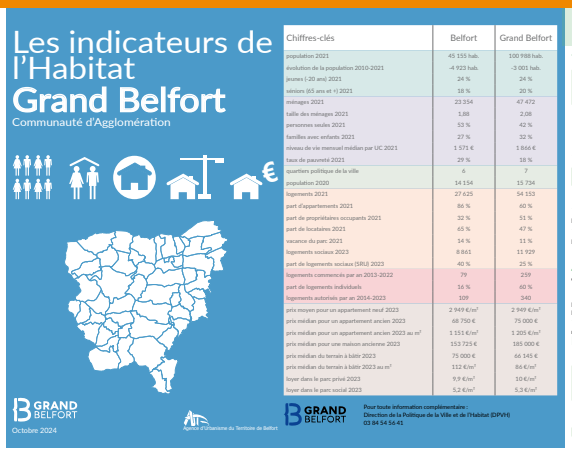
Programme partenarial 2024

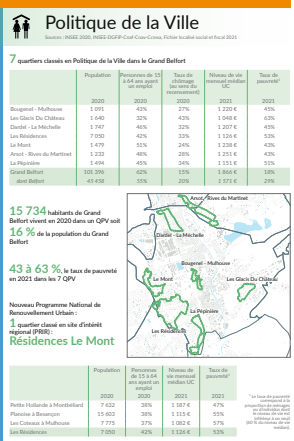
Partenaires principaux
Grand Belfort, DREAL BFC, DDT90, bailleurs sociaux, promoteurs

Format
Flyer de 8 pages

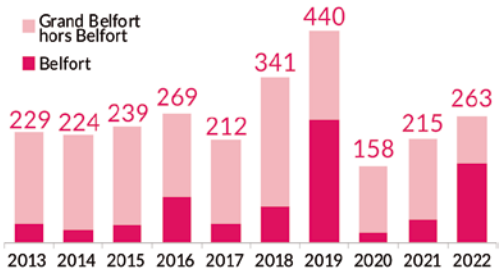
Référent / Contact
Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr

Accès
En téléchargement sur www.autb.fr





Les logements commencés dans le Grand Belfort depuis 2013



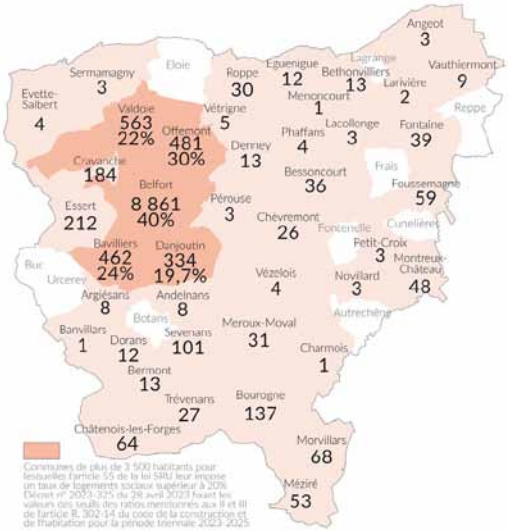
Source : INSEE 2021 - Traitement statistique : AUTB 2024



Exposer les principaux chiffres

Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort exposent les principaux chiffres de l'agglomération à travers plusieurs rubriques liées au thème de l'habitat : la population, les ménages, la politique de la ville, l'habitat, la construction et le marché de l'habitat.

Les logements du parc social au 1er janvier 2023



Source : Inventaire SRU - Cartographie : AUTB 2024

Les principaux indicateurs dans le Grand Belfort

100 988 habitants en 2021 dont 20 % de séniors (65 ans et +)

47 472 ménages en 2021 dont 42 % de personnes seules
2,08 personnes par ménage en 2021
18 % est le taux de pauvreté en 2021 (14,5 % en France)

7 quartiers classés en Politique de la Ville soit 16 % de la population

54 153 logements en 2021
11 % de logements vacants en 2021
25 % de logements sociaux (inventaire SRU) en 2023

259 logements commencés par an entre 2013 et 2022 dont 79 à Belfort

Comparer le Grand Belfort à des territoires de référence

	Population 2021	Évolution de la population 2010-2021 (par an)	Jeunes (moins de 20 ans) 2021	Séniors (65 ans et +) 2021
Pays de Montbéliard Agglo.	139 653	-0,2 %	24 %	23 %
Pôle métropolitain NFC	300 238	-0,2 %	24 %	22 %
Bourgogne Franche-Comté	2 800 194	-0,0 %	23 %	24 %
Grand Belfort	100 988	-0,3 %	24 %	20 %
dont Belfort	*45 155*	*-0,9 %*	*24 %*	*18 %*

Source : INSEE - Traitement statistique : AUTB 2024

Suivi de l'activité immobilière et foncière dans le Territoire de Belfort

Observation et prospective

Programme partenarial 2024


Le Parc Déridé à Delle

Support / Format
Base de données

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Les opérations immobilières et foncières

L'activité immobilière et foncière s'intéresse aux opérations de 3 logements/lots ou plus dans le Territoire de Belfort.

Cet observatoire donne un panorama quantitatif et qualitatif de la promotion immobilière et foncière et permet de suivre l'évolution des opérations structurantes.


Lotissement à Argiésans

Des données nationales et une enquête locale

L'observatoire est renseigné par :

- Les informations relevées dans la base de données nationale des permis de construire Sit@del
- Les connaissances issues des partenaires : communes et promoteurs immobiliers
- Le travail de terrain et le suivi de la presse locale.

Vers une carte dynamique en ligne

Les renseignements sont capitalisés dans une base de données géographique. À terme, une cartographie en ligne, développée par l'AUTB, permettra de consulter les opérations d'habitat.

Une activité plus fragile

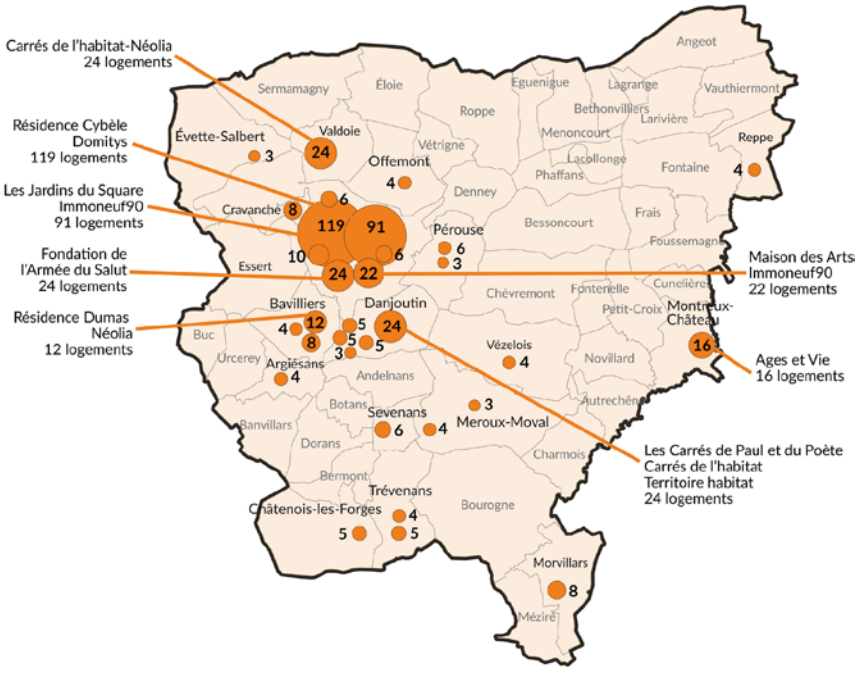
Plusieurs opérations immobilières ont été livrées ou le seront prochainement dans le Territoire de Belfort, dont :

- les Jardins du Square, le Clos des Arts, les Terrasses du Lion, la résidence Cybèle à Belfort
- les Carrés de l'habitat à Danjoutin et Valdoie
- le Parc de Déridé à Delle.

Des opérations foncières sont également engagées. Au total, une centaine de lots à bâtir ont été ou seront mis sur le marché.
Le groupe Néolia est actif sur ce marché avec plusieurs opérations à Sevenans, Frais et Montreux-Château.

L'activité immobilière et foncière est dans un cycle plus attentiste et par conséquent, moins d'opérations d'envergure sont réalisées et programmées. L'habitat de standing et les résidences séniors résistent mieux face à ce contexte moins favorable.

Les opérations immobilières privées (de 3 logements ou plus) livrées depuis 2022



Observatoire du logement social

Observatoire

Programme partenarial 2024

Partenaire principal
Grand Belfort

Autres partenaires
Bailleurs sociaux, DDT90

Support / Format
Cartographie interactive, PDF

Référent / Contact
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr


Le quartier Ganghoffer à Offemont

Contexte et objectif

La réflexion sur la création d'un observatoire du logement social provient du plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID). C'est au moment de la construction de ce document que le constat de manque de données comparables est apparu. Les données disponibles méritent donc d'être regroupées et traitées afin de mieux connaître le parc de logement social au sein du Grand Belfort et ainsi pouvoir adapter, orienter et faire le bilan des politiques publiques, notamment la convention intercommunale d'attribution (CIA) et le plan partenarial de gestion de la demande (PPGD).


Opération nouvelle à Danjoutin

Contenu de la mission

L'Observatoire du Logement Social (OLS) vise à fournir une compréhension globale du parc de logement social sur l'agglomération du Grand Belfort.
Il portera sur les thèmes suivants : le parc social (nombre, localisation, typologie, vacance, efficacité énergétique, etc.) et sa dynamique dans l'agglomération (constructions, ventes, démolitions, etc.), la demande et l'attribution de logements sociaux, les loyers d'habitat social, etc.

Création de l'observatoire du logement social

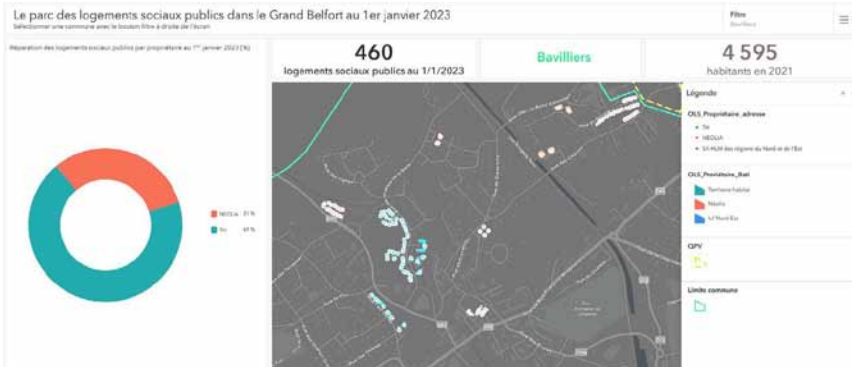
L'AUTB est missionnée par le Grand Belfort pour créer et animer cet observatoire. Fin 2024, l'agence a posé les bases du projet en assurant :
- La collecte et la structuration des données ;
- La création d'un outil SIG (Système d'Information Géographique) permettant de géolocaliser le parc de logements sociaux.

Ce travail se poursuit, avec pour objectif une première version de l'observatoire à la fin du premier semestre 2025.



Veille et prospective

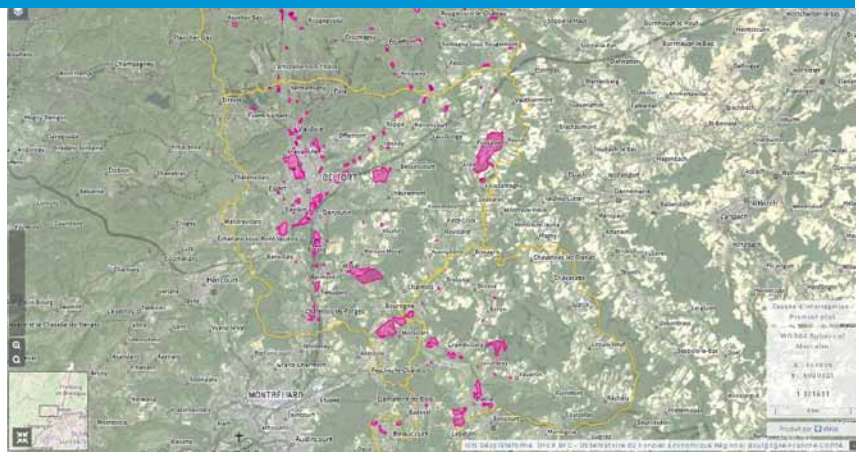
L'observatoire fera l'objet d'une mise à jour régulière, par l'AUTB, en fonction des nouvelles données collectées. Cette actualisation sera accompagnée d'une analyse (quelques indicateurs et commentaires) en ciblant les sujets aux enjeux les plus forts. Une étude plus poussée pourrait être produite tous les 2 ans. L'agence mettra également en place une cartographie interactive en ligne permettant de consulter certains indicateurs de cet observatoire.



Réseau régional d'observation

Des partenariats au sein de groupes régionaux

Programme partenarial 2024

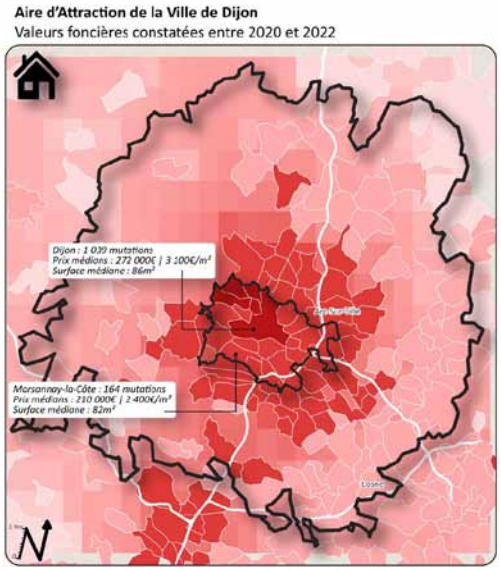


Principaux partenaires
DREAL, Région BFC, IDéO BFC, AER

Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr
Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Des groupes régionaux

L'AUTB partage des données, des connaissances et des expériences avec ses partenaires régionaux, dont les agences d'urbanisme. Elle participe à des réflexions sur différents thèmes, notamment DVF (données des valeurs foncières) et ZAE (zones d'activités économiques).

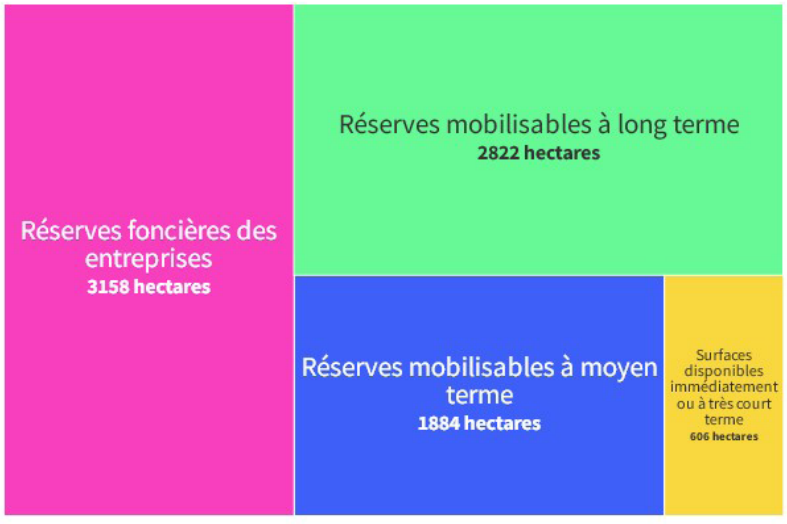


Le Groupe de Travail DVF

Les données DVF fournissent des informations sur les prix des transactions immobilières réalisées. Elles permettent d'analyser les tendances des marchés immobiliers (appartement et maison par type) à l'échelle du quartier, de la commune ou de l'intercommunalité. L'AUTB réalise des études permettant d'appréhender les dynamiques des prix immobiliers.
En 2024, le groupe de travail DVF a rédigé une publication à partir des indicateurs DV3F, présentant une analyse des prix médians des biens immobiliers à l'échelle régionale et infra. Cette publication s'inscrit dans la continuité du guide d'utilisation publié précédemment. Ces ressources sont accessibles en ligne.

Le Groupe de Travail Zones d'Activités Économiques (GT ZAE)

Au cours de l'année 2024, le groupe ZAE a travaillé à l'évolution du standard de données régionales des sites économiques pour prendre en compte le standard élaboré à l'échelle nationale.
Il a été décidé de conserver certaines spécificités du standard régional à l'exemple de travail réalisé pour les inventaires ZAE imposés par la loi Climat & Résilience, à savoir l'intégration d'une couche « unités foncières » et d'une couche « locaux vacants » permettant ainsi de calculer le taux de vacance.
Le second temps des travaux a été la présentation du nouvel outil vMap permettant à chaque collectivité de saisir des modifications concernant les sites économiques directement sur une cartographie en ligne. L'outil vMap reprend le standard de données régionales validé en juin 2024.



Typologie de disponibilité du foncier économique

Contribution à d'autres outils régionaux et nationaux

Les travaux du GT ZAE et l'outil vMap contribuent à enrichir l'observatoire du foncier économique régional réalisé par la Région (OFER BFC).
Par ailleurs, les données collectées permettent à l'AER (Agence Économique Régionale) de transmettre des informations pour enrichir le portail national « France Foncier + » qui a pour but de recenser le foncier économique disponible afin de contribuer à la réindustrialisation du territoire national.

Observatoire des Espaces Mutables du Territoire de Belfort

Suivi de l'inventaire des espaces mutables

Programme partenarial 2024

Partenaires
Tous les partenaires

Support / Format
Base de données, outil cartographique en ligne

Référents / Contacts
Caroline Petit / cpetit@autb.fr
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Accès
Rapport sur autb.fr



Une veille continue

La préservation des espaces naturels et la limitation de l'artificialisation des sols représentent des enjeux majeurs pour les territoires. Au regard des perspectives de développement, l'inventaire des ressources foncières déjà artificialisées est aujourd'hui nécessaire dans l'ensemble des espaces urbanisés et en particulier dans les villes et les bourgs centres, où l'effort de reconquête urbaine est par nature plus important.

Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre le travail d'observation des Espaces Mutables mené à l'échelle départementale pour mettre à jour les informations recueillies. La veille effectuée resence au total :

plus de **200** espaces mutables.

Une cartographie en ligne est proposée aux partenaires pour consulter ces espaces. Elle offre une lecture détaillée de l'ensemble des sites identifiés et la possibilité de télécharger des fiches descriptives.

Un questionnaire en ligne permet de faire remonter rapidement des informations concernant un site (erreur de saisie, dégradations constatées, nouveau projet, etc.).

Un inventaire des friches régionales

Les préoccupations concernant les friches et les espaces délaissés sont partagées à différentes échelles. Les trois agences d'urbanisme de la région ont combiné leurs travaux d'observation des espaces mutables, afin de créer un observatoire régional (voir fiche spécifique).

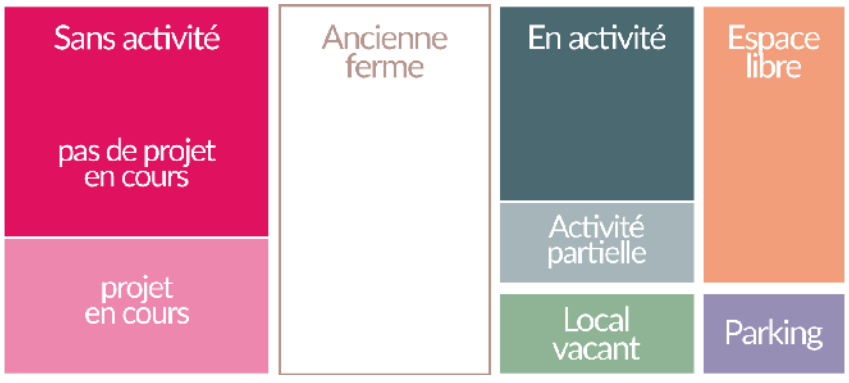
Projets pour les espaces mutables

A l'instar de la construction d'immeubles sur un terrain en friche à Valdoie ou de l'EHPAD remplaçant désormais l'usine BBI, les espaces mutables évoluent. Ces sites, souvent destinés à accueillir de nouveaux logements, peuvent également être aménagés pour des équipements publics et l'implantation d'activités économiques. Les phases de réflexion et de montage des projets de renouvellement peuvent être longues. Ainsi, 25 espaces mutables ont été identifiés avec des projets en cours.



Une variété d'espaces mutables pour favoriser le renouvelement

Les espaces mutables regroupent des friches, et aussi des espaces en transition, tels que des bâtiments dégradés partiellement occupés, des espaces artificialisés libres ou des locaux vacants necessitant de moindres travaux. Cet évantail, d'espaces recensés, constitue la fondation d'une politique foncière axée sur le renouvellement urbain, visant à valoriser ces espaces pour limiter l'étalement urbain et favoriser une gestion plus durable du foncier.



Observatoire des friches régionales

Méthode d'inventaire des friches à l'échelle régionale

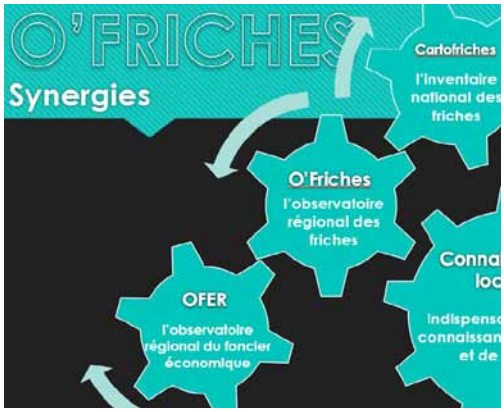
Programme partenarial 2024



Partenaire principal
Région BFC

Autres partenaires
ADU, AUDAB, DREAL, AER

Référent / Contact
Caroline Petit / cpetit@autb.fr



Observatoire régional des friches

O'Friches, l'Observatoire Régional des Friches, vise à créer un référentiel commun des friches en Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés par les friches mais surtout aux acteurs territoriaux les plus proches des réalités du terrain. Ainsi, O'Friche leur offre une cartographie en ligne, permettant de consulter les friches sur leurs territoires mais aussi d'agir activement sur cet inventaire en le complétant ou en signalant des friches qui ne le sont pas réellement.

Cette plateforme repose sur une base de données géographique offrant la possibilité d'une description large et complète des sites recensés. Aussi, dans le cadre d'une saisie rapide, seules quelques questions sont obligatoires. Cette base de données, est conforme au « standard friches » national (rédigé par le CNIG pour « Cartofriches »), afin de garantir une opératibilité entre les inventaires.

Partenariats régionaux

La construction de l'observatoire est menée par la Région avec la participation de la DREAL et l'appui des trois agences d'urbanisme : ADU, AUDAB, AUTB (pilote).

Le partenariat avec l'Agence Économique Régional (AER) se dessine, à l'échelle des Zones d'Activité Économique (ZAE), à travers le partage de données et d'informations entre OFER (Observatoire du Foncier Économique Régional) et l'Observatoire des friches, renforçant ainsi la synergie entre ces deux dispositifs.





Poursuite de la mission

En 2024, la méthode d'observation des friches a été éprouvée sur plusieurs territoires volontaires, permettant d'affiner certains paramètres mais surtout de confirmer son utilité. Au dela de la mise en place du CoTech et du CoPil de l'observatoire, les réflexions se sont également concentrées sur les stratégies de promotion de cet observatoire. L'objectif est d'inciter les acteurs ciblés à s'approprier cet outil. Pour cela divers supports ont été conçus pour les accompagner. Les premières phases de communication débuteront en 2025.

Les espaces mutables sous observation

Observatoire photographique

Programme partenarial 2024

Supports
Photothèque en ligne et publication annuelle

Accès
Consultation et téléchargement sur autb.fr
> ressources / photothèque (albums)
> productions / environnement (livrets)

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Une mémoire des paysages

L'observatoire photographique rend compte des dynamiques de mutation du territoire et des effets des choix d'aménagement sur la longue durée. Il vient compléter les études thématiques de l'AUTB par des exemples locaux vus à hauteur d'œil.

Ce travail de suivi au long cours constitue progressivement une archive précieuse pour observer, décrire et comprendre notre environnement. Il prend la double forme d'une photothèque en ligne et d'une publication thématique annuelle. Les ressources sont disponibles en ligne sur le site de l'AUTB.

Des espaces urbains délaissés susceptibles d'être reconvertis

Dès 2020, l'AUTB s'est dotée d'un observatoire départemental des espaces mutables, pour accompagner les collectivités dans la veille du foncier disponible.
Ce travail a permis d'identifier plus de 200 lieux, logiquement plus nombreux et diversifiés dans les secteurs densément urbanisés comme l'agglomération belfortaine.
Une cartographie en ligne propose de consulter les données relatives à chaque site, sous forme de fiches. L'AUTB tient à jour et enrichit l'observatoire, à destination des partenaires intéressés au devenir et à l'aménagement futur de ces espaces.

C'est pour compléter cette veille et les analyses foncières de l'AUTB, que l'observatoire photographique se propose de documenter l'évolution dans le temps d'une sélection d'espaces mutables représentatifs.













Observatoire des sites économiques du Territoire de Belfort (OSE)

Veille permanente

Programme partenarial 2024

Partenaires
État, GBCA, CCVS, CCST, CD90, Sodeb, TANDEM, ADN-FC

Support / Format
Numérique

Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

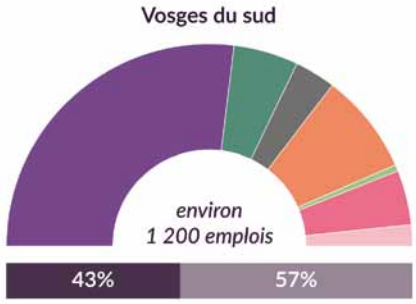
Accès
atlaseco.autb.fr

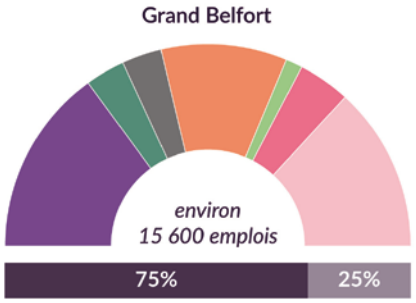


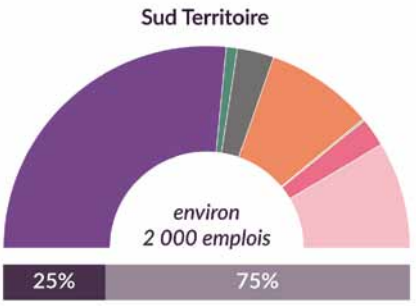
Les sites de l'OSE

L'OSE recense 148 sites économiques et couvre 1 403 hectares, soit 2,3% de la superficie du Territoire de Belfort :

- 87 sites au sein de Grand Belfort dont 18 zones d'activités économiques (ZAE),
- 31 sites au sein du Sud Territoire dont 6 ZAE,
- et 30 sites au sein des Vosges du sud dont 5 ZAE.







Une mise à jour en continu

Grâce à une veille active et à une connaissance du terrain, l'observatoire des sites économiques est régulièrement mis à jour en interne. La diffusion des fiches et la mise en ligne des nouvelles données a été réalisée au cours de l'année 2024.

En outre, l'observatoire s'est enrichi avec des données récentes concernant les effectifs des établissements (63% des 1 094 établissements). Cette mise à jour va se poursuivre en 2025.

L'observatoire est utile pour répondre à des demandes diverses, que ce soit pour les partenaires de l'agence, comme le Pôle Métropolitain dans le cadre de l'analyse du foncier économique du Nord Franche-Comté ou des communes, ou encore en interne pour alimenter certaines études.



L'OSE, un outil local en lien avec les travaux de la Région

L'OSE s'inscrit également dans le travail mené par la Région pour la constitution d'un observatoire du foncier économique régional (OFER) et la mise à disposition d'un outil en ligne à disposition des collectivités (vMap). En effet, l'agence observe de nombreux sites économiques du Territoire de Belfort depuis les années 1990, et produit des données économiques qui contribuent à enrichir l'OFER.

OSE
Observatoire des sites économiques
Territoire de Belfort

OFER BFC
Observatoire du Foncier Economique Régional
Bourgogne-Franche-Comté



Axe 2

STRATÉGIES & PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

DYNAMIQUES TERRITORIALES

PLANIFICATION

PROJET URBAIN



Les centralités régionales : l'identification des centres-villes

Méthode d'identification

Programme partenarial 2024



Partenaire principal
Région Bourgogne-Franche-Comté
Autres partenaires
Agences d'urbanisme de BFC
Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Le contexte

La Région, notamment dans le cadre de son SRADDET et du Zéro Artificialisation Nette, souhaite disposer d'une méthode d'identification des centres-villes afin de pouvoir alimenter les réflexions locales dans les projets de territoire (PLUi, SCoT, etc.).

Les agences d'urbanisme ont donc été saisies pour explorer une méthodologie afin de définir les centres-villes de BFC.



Une méthode qui révèle les intensités urbaines à travers les densités et la diversité

La méthode de « périmétrage » des centres-villes repose sur quatre grands principes :

1. Le carreau INSEE comme maille de base des périmètres
2. La création d'indices de concentration et de diversité calculés en les rapportant à l'échelle de la commune
3. Des seuils de sélection différents selon la catégorie de la commune et son niveau de rayonnement
4. Un principe de continuité du périmètre de centre-ville.

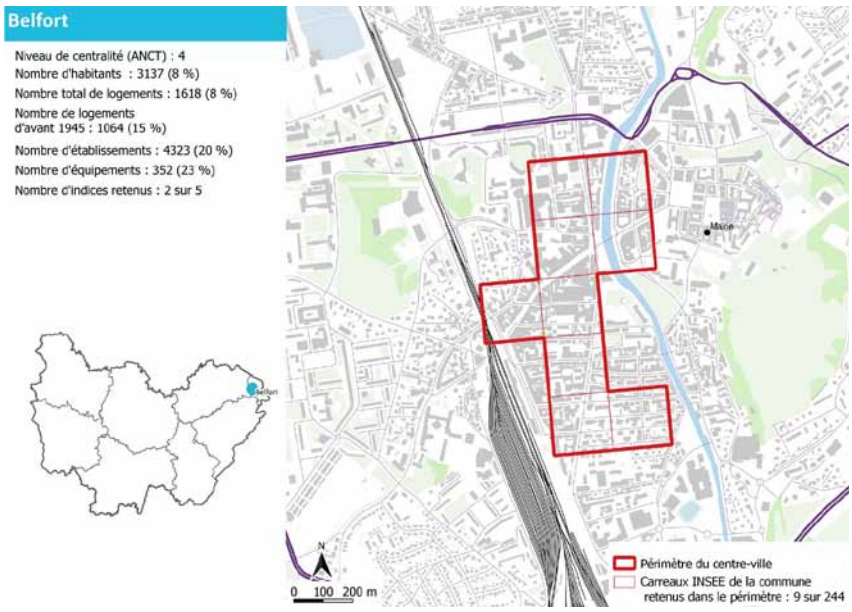
Comment identifier le périmètre d'un centre-ville ?

Chacun (habitant, usager, etc.) représente le centre d'une ville en fonction de sa propre pratique, de sa connaissance du territoire et de son ressenti.

Un centre-ville est un lieu de concentration avec une capacité d'aspiration qui dépend de sa population (densité, part de la population), de l'ancienneté de son développement et de la diversité de ses fonctions (habiter, travailler, s'éduquer, s'approvisionner, se divertir, se soigner, etc.).

Le rayonnement d'un centre-ville comporte aussi des éléments qualitatifs, subjectifs comme l'attractivité de ses pratiques culturelles, de son mode de vie et des valeurs qui s'y trouvent représentées.

La méthode d'identification des périmètres des centres-villes a été construite à partir du travail réalisé par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (atlas des centres). Elle a été testée et ajustée en fonction des territoires d'analyse (centralités Agence Nationale de la Cohésion des Territoires de Bourgogne-Franche-Comté) et des biais méthodologiques rencontrés.



Un atlas cartographique

Pour visualiser les centres-villes des 646 centralités ANCT de Bourgogne-Franche-Comté, un atlas cartographique a été généré avec pour chaque centralité, le périmètre du centre-ville et quelques indicateurs.

La prise en compte des usages dans les projets d'aménagement

Formation-action

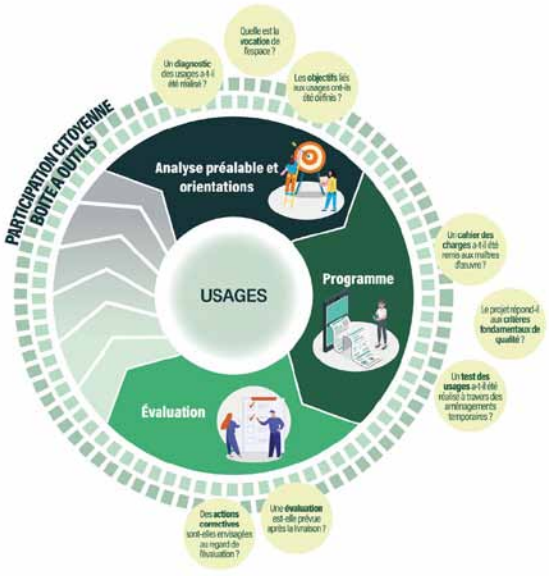
Programme partenarial 2024



Partenaire principal
Région BFC
Autres partenaires
ADU / AUDAB
Support / Format
Animation + document de synthèse
Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Une volonté de la Région d'améliorer la prise en compte des usages

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient des projets d'aménagement d'espaces et d'équipements publics sur son territoire dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, de revitalisation de communes rurales, de développement territorial structurant en lien avec la santé, les sports, la jeunesse, l'économie, etc.
Aujourd'hui, elle constate que la prise en compte des besoins des utilisateurs finaux est lacunaire ou non systématique.
Elle souhaite par conséquent mieux maîtriser cet enjeu, afin de sensibiliser et conseiller les porteurs de projet, de manière adaptée.



Le rôle des agences d'urbanisme

La Région a ainsi sollicité les trois agences de Franche-Comté pour développer un accompagnement de ses services, afin de :

- Disposer d'un cadre méthodologique pour traiter au mieux le sujet : benchmark de projets et de conseils donnés par des collectivités ;
- Recueillir des ressources relatives à la prise en compte des usages : techniques de diagnostics, de concertation et d'association des publics, pratiques d'aménagement et d'anticipation de l'évolution des usages.

Une démarche de formation-action avec les services de la Région

Le travail proposé par les agences consiste à animer trois séances de formation-action pour :

- Sensibiliser et acculturer les services de la Région à la prise en compte des usages dans les projets d'aménagements qu'elle accompagne ;
- Fournir aux services des clés de lecture sur les espaces publics et leurs usages, et sur la connaissance nécessaire à l'amélioration de leurs pratiques ;
- Aider la Région à mieux conseiller les porteurs de projet pour encourager la convivialité, la participation citoyenne, la modularité et l'accessibilité des espaces publics, la prise en compte des évolutions sociétales des territoires et le changement climatique.

En 2024, les agences ont travaillé à une analyse comparative des expériences des territoires, puis animé une première formation-action (notions-clés, retours d'expérience, exercice de groupe en mode projet sur un cas pratique). La suite du travail portera sur les techniques de diagnostic de terrain et les moyens de cadrage des aménagements.
Cette démarche est suceptible d'inspirer d'autres collectivités. Un guide pratique illustré sera réalisé, pour sensibiliser les acteurs de l'aménagement qui souhaitent mieux prendre en compte dans leurs projets les pratiques réelles et les besoins spécifiques des usagers.



Petites Villes de Demain | Journées d'animation régionale

L'habitat, une composante majeure dans la mise en œuvre des programmes de revitalisation

Programme partenarial 2024

Partenaire principal
SGAR, Région Bourgogne Franche-Comté

Autres partenaires
AUDAB, ADU, Commune de Tournus, Commune de Baume-les-Dames

Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr


Rénovation d'un petit hôtel particulier à Tournus

Des temps de découverte et de partage

Trois moments d'échanges, animés par les agences d'urbanisme de Franche-Comté et à destination des chefs de projet Petites Villes de Demain, ont jalonné l'année 2024, autour du thème de l'habitat dans les programmes de revitalisation des petites villes de la région. Ces journées, à l'initiative conjointe des services de l'État et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, avaient pour objectif de partager les expériences de ces villes.

Une première journée s'est déroulée à Tournus (Saône-et-Loire) le 28 mai 2024. Une déambulation dans le centre de la commune a permis aux participants de découvrir les actions de revitalisation mises en œuvre et d'échanger sur les complémentarités essentielles entre l'habitat, le commerce, les équipements et les espaces publics. Les interventions conjointes sont des gages d'une nouvelle attractivité des petites centralités.


Déambulation à Tournus


Tournus centre-ville

Un webinaire a été organisé le 27 juin 2024 pour présenter plusieurs expériences locales en matière d'habitat, ainsi que les dispositions de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), en particulier celle concernant l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement (MaPrimeAdapt'). L'association « Nos ainés heureux » a partagé sa démarche réalisée lors de salons locaux, mettant en relation les acteurs du vieillissement et les habitants pour rendre visible les solutions disponibles et partager idées et propositions, notamment en matière de logement. Enfin, Une opération de réhabilitation d'un patrimoine local associant commerce et habitat dans la commune d'Orgelet dans le Jura a montré le rôle emblématique de certaines interventions en faveur de l'attrait des centres anciens.

L'importance d'actions dépassant la seule intervention sur les logements

Une seconde journée d'échanges s'est tenue à Baume-les-Dames.
Cyril Masselot, enseignant chercheur à la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude-Nicolas Ledoux (Université de Franche-Comté), a développé cinq grands principes pour des démarches de revitalisation réussies :
. refaire du « commun » et retrouver un attachement au territoire
. une prise de conscience partagée et territorialisée
. une approche différente des ressources locales matérielles et immatérielles
. un plan d'action concerté et mené grâce à un projet commun
. des changements observés dans le territoire.

Cet échange s'est poursuivi autour de retours d'expériences (hébergement sénior, réhabilitation de commerces et logements), un « forum des solutions » ou le partage d'idées en petits groupes autour d'une question de revitalisation posée par les participants.
Enfin une découverte de visu de quelques projets de la commune de Baume-les-Dames, révèle là encore la nécessité d'inclure les questions de réhabilitation des logements dans l'environnement qui les conforte, les espaces publics et les activités de proximité.


Projet de requalification de la Place de l'Abbaye à Baume les Dames

Pôle Métropolitain NFC | Contribution à la stratégie intégrée FEDER

Participation au comité technique

Programme partenarial 2024



Maître d'ouvrage
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Autres partenaires
ADU

Référent / Contact
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

La sélection locale des projets par l'organisme intermédiaire

La stratégie intégrée du territoire Nord Franche-Comté de l'axe urbain du FEDER « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » a été arrêtée en avril 2022.

L'autorité de gestion, la Région Bourgogne Franche-Comté, est garante de la conformité du processus de sélection au regard du programme régional et des mécanismes de financements européens.

L'organisme intermédiaire, le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, informe les porteurs de projets des modalités de sélection et les accompagne dans la formalisation de leurs projets.

Il est garant du respect des critères de sélection et anime le comité technique et le comité de sélection.

En 2024, les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté ont participé au comité technique de sélection des projets soumis par les territoires.

Ce comité technique est également composé des directeurs(trices) ou techniciens(nes) référent(e)s des cinq EPCI du Nord Franche-Comté et de la Direction Europe de la Région. Il analyse les projets à l'aune de la grille de sélection thématique et propose une notation en correspondance.

Le choix des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention

Le porteur de projet assure une présentation synthétique de son projet (contexte, description, objectifs, plan de financement, etc.) dans le cadre des instances de sélection, et apporte les précisions demandées le cas échéant.

Le comité de sélection est une instance décisionnelle composée des Présidents des cinq EPCI du Nord Franche-Comté (Pays de Montbéliard, Grand Belfort, Sud Territoire, Pays d'Héricourt, Vosges du sud) et d'un élu régional. En s'appuyant sur l'analyse réalisée antérieurement par le comité technique, il formalise un avis motivé déterminant la sélection, ou non, de l'opération à l'échelle locale.

La sélection 2024

Onze projets ont été mis à l'ordre du jour des trois comités techniques de 2024.

Sept d'entre eux ont obtenu un avis favorable du comité de sélection :

- « Création d'une passerelle cyclo-piétonne », projet porté par la Commune d'Essert
- « Aménagement des Espaces Publics – Quartier des Graviers Evoironnes », projet porté par la Ville de Sochaux
- « Aménagement et végétalisation de la Place de la République », projet porté par la Ville de Belfort
- « ZAC de la Petite Hollande – Secteur des Hexagones à Montbéliard – Travaux de la Phase 2 », projet porté par Territoire 25
- « Verdissement, renaturation et désimperméabilisation de la commune de Giromagny dans le cadre de son programme de requalification des espaces publics » projet porté par la Ville de Giromagny
- « Création d'infrastructures de mobilités durables urbaines dans le cadre du programme de requalification et d'aménagement d'espaces publics qualitatifs du centre-ville de Giromagny » projet porté par la Ville de Giromagny
- « Confortation et restauration de la galerie » projet porté par la Ville de Delle.

Quatre autres projets seront examinés en 2025 lors d'un prochain comité de sélection :

- Aménagement et végétalisation de la place de Franche-Comté (Ville de Belfort)
- Extension du musée d'art moderne - Fondation Jardot (Ville de Belfort)
- Requalification urbaine d'une friche industrielle et d'un secteur délaissé en cœur de ville situé sur l'ex-site de l'entreprise Packmat (Ville d'Héricourt)
- Aménagement de la boucle villageoise (commune de Lachapelle-Sous-Chaux).

Portraits de territoire

Les EPCI du Territoire de Belfort en un coup d'œil

Programme partenarial 2024

Support / Format
3 livrets de 20 pages

Référents / Contacts
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Conditions d'accès
Téléchargeable sur le site internet www.autb.fr



Pourquoi des portraits de territoire ?

Dans le cadre de ses missions de collecte, traitement, analyse et diffusion de données liées à l'urbanisme et à l'aménagement, l'AUTB s'est lancée dans l'élaboration de « portraits de territoire ».

À travers des chiffres, cartes, diagrammes et tableaux, ces documents synthétiques (livrets de 20 pages) visent à mettre en évidence, pour chacune des trois intercommunalités du Territoire de Belfort, les données-clés dans de multiples domaines :

- occupation du sol & foncier
- ménages & niveau de vie
- mobilité
- tissu économique
- petite enfance & enseignement
- environnement
- population
- habitat
- emploi
- santé & action sociale
- tourisme, culture & loisirs
- transition énergétique

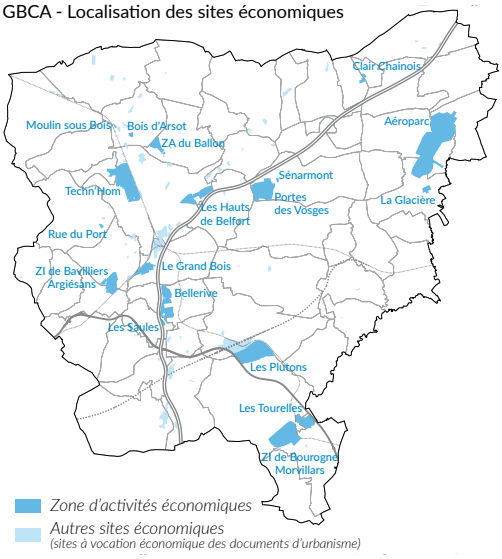
22 communes	superficie 175 km²	15 067 habitants
sur les 101 du département	611 km² pour le département	139 654 dans le département
densité 86 hab./km²	6,9 % d'espaces urbanisés	3 569 emplois
228 hab./km² dans le département	10,7 % dans le département	53 215 dans le département



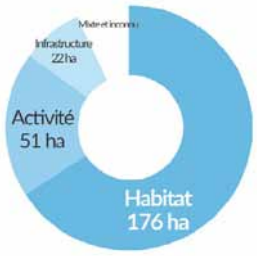
Représenter visuellement et comparer les données-clés dans de multiples domaines

Ces portraits permettent d'identifier les spécificités, atouts et enjeux des intercommunalités. Ils offrent une vue d'ensemble des dynamiques locales, avec une approche comparée des EPCI entre eux et avec l'ensemble du département.
Ils sont destinés à accompagner les collectivités dans leurs actions de planification, de coopération et de développement.

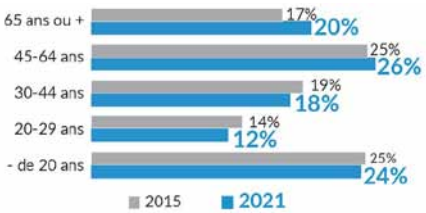
GBCA - Localisation des sites économiques



GBCA - Répartititon de la consommation foncière entre 2010 et 2020



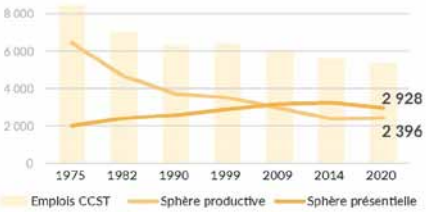
GBCA - Population par tranche d'âge (2015 et 2021)



CCST - Prix médians (2023) de l'immobilier ancien (+ de 5 ans) et du terrain à bâtir

		CCST	département
appartement	transaction	86 600 €	75 500 €
	au m²	1 138 €/m²	1 194 €/m²
maison	transaction	166 000 €	175 000 €
terrain à bâtir	transaction	64 000 €	64 000 €
	au m²	69 €/m²	78 €/m²

CCST - Évolution du nombre d'emplois par sphère d'activité



Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Animation de la structure

Programme partenarial 2024



Maître d'ouvrage
SM SCoT
Référent / Contact
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Accès
www.scotbelfort.fr

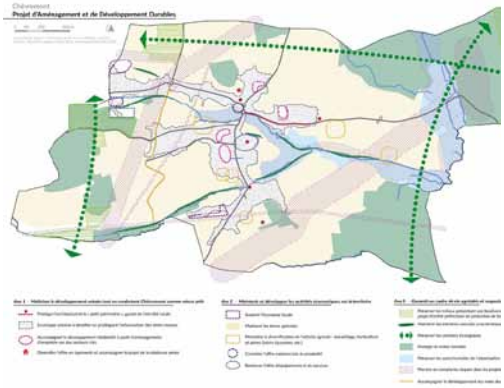
Avis sur les documents d'urbanisme : une baisse de l'activité

L'AUTB accompagne le Syndicat Mixte du SCoT en assurant l'animation et la gestion de ses assemblées.

Un site internet scotbelfort.fr permet aux élus et au public d'être informés des activités du comité syndical.

L'activité 2024 a été marquée par une baisse du nombre de procédures liées à l'élaboration ou à l'évolution des PLU. Ce constat explique que le comité syndical ne se soit réuni que trois fois en 2024, en avril, mai et septembre. Au cours de ces séances, le comité syndical a examiné et rendu un avis sur :

- l'élaboration du PLU de Chèvremont
- la modification du SRADDET[1]
- l'élaboration du PLU d'Eguenigue
- la modification simplifiée du PLU de Belfort
- la révision du programme local de l'habitat (PLH) de GBCA.



[1] Schéma régional d'aménagement, de développement durables et d'égalité des territoires.

Un suivi technique des politiques complémentaires au SCoT

L'AUTB suit les dossiers présentés dans diverses commissions, où siège le président. En 2024, l'agence a participé à cinq séances de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Elle a également suivi un dossier d'autorisation d'exploitation commerciale, pour la création d'un ensemble de quatre cellules à Bessoncourt, qui a fait l'objet d'un avis défavorable en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

Enfin, dans le cadre de la modification du SRADDET, l'agence a analysé les deux procédures de modification approuvées par le Préfet de Région les 20 novembre et 18 décembre 2024 :

- 1ère modification relative à l'artificialisation des sols, à la logistique et aux déchets-économie circulaire (ZAN)
- 2ème modification relative aux continuités écologiques.

Lors du comité syndical en date du 21 mai 2024, les élus ont donné un avis défavorable à la 1ère modification du SRADDET en dénonçant notamment la méthode déployée par la Région pour déterminer le taux d'effort à l'échelle du Nord Franche-Comté. Ce taux laisse en effet très peu de marge de manœuvre au territoire du SCoT, pourtant amené à jouer un rôle important dans la réindustrialisation nationale.

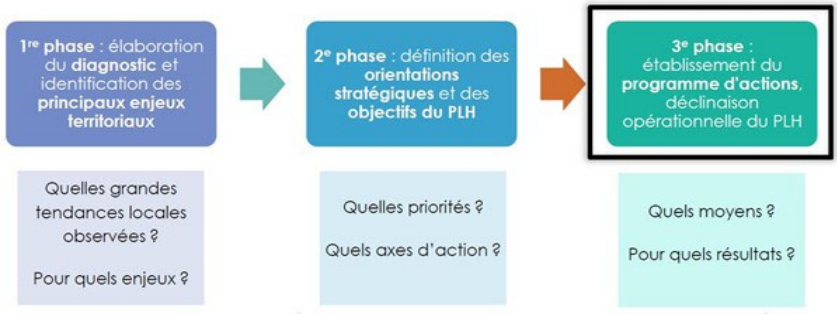


Schéma d'élaboration du PLH

Les élus associés à la procédure de révision du SCoT

Engagée en mars 2023, la procédure, qui a débuté par des présentations du porter à connaissance et de la note d'enjeux de l'Etat, s'est poursuivie en 2024 par une série d'ateliers auxquels les élus étaient conviés.

Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGD), l'Etat a accordé au comité syndical une subvention de 24 000 euros, qui sera reconduite en fonction de l'état d'avancement du projet. La phase d'élaboration du projet d'aménagement stratégique (PAS) est en cours. La participation active des élus est attendue en 2025 afin de définir les orientations du territoire à l'horizon 2045.

SCoT Territortain

Révision générale

Programme partenarial 2024



Partenaire principal
SM SCoT

Référents / Contacts
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Accès
www.scotbelfort.fr

Un projet à horizon 20 ans

Le SCoT est un document cadre qui fixe les objectifs en matière d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 prochaines années. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques.

L'enjeu pour le Territoire de Belfort est d'élaborer un projet qualitatif, qui mette en avant les atouts du territoire et renforce son attractivité.





Un partage des constats et des enjeux

Dans le cadre de la révision du SCoT du Territoire de Belfort, l'AUTB a organisé au printemps 2024, deux séries de trois ateliers reposant sur les thèmes « capacité d'accueil », « modèles économiques » et « ressources énergétiques et environnementales ». Ces temps de travail ont permis de partager les constats, de révéler les questionnements et d'identifier les enjeux à prendre en compte.

Durant l'année 2024, de nombreux éléments de diagnostic (thématiques, état initial de l'environnement, etc.) ont été travaillés et ont facilité l'éclosion d'enjeux à insérer dans le projet du SCoT.

Pour alimenter la réflexion sur le territoire de demain, le CEREMA a réalisé une étude prospective sur la ressource en eau en tenant compte du changement climatique.



Vers un projet co-construit

En octobre 2024, un séminaire d'une demi-journée a réuni élus et personnes publiques associées, dans l'objectif de co-construire le projet à transcrire dans le SCoT.

La prochaine étape est de rédiger rapidement le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), nouvelle dénomination du PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durables). Il représente la clé de voûte du SCoT et permet de dessiner un projet stratégique et politique pour le Territoire de Belfort à l'horizon 2045. Garant du respect des équipements territoriaux, il doit mettre en valeur chacun des territoires. Il est vigilant au respect des équilibres territoriaux et la mise en valeur de chacun des territoires du département.

PLUi des Vosges du sud

Le temps de la procédure

Programme partenarial 2024



Partenaire
Communauté de communes des Vosges du sud

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

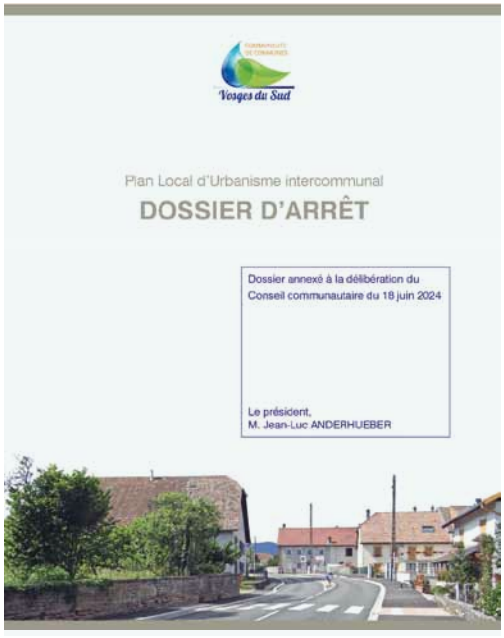
Accès public
www.ccvosgesdusud.fr

Intégration des études et documents supérieurs

La communauté de communes des Vosges du sud a finalisé le projet de zonage au début de l'année 2024. Des échanges ont notamment eu lieu avec les services de l'État pour prendre en compte les projets de plans de prévention du risque inondation (PPRi) en cours de révision sur le territoire intercommunal afin d'anticiper et d'assurer la cohérence entre les documents.

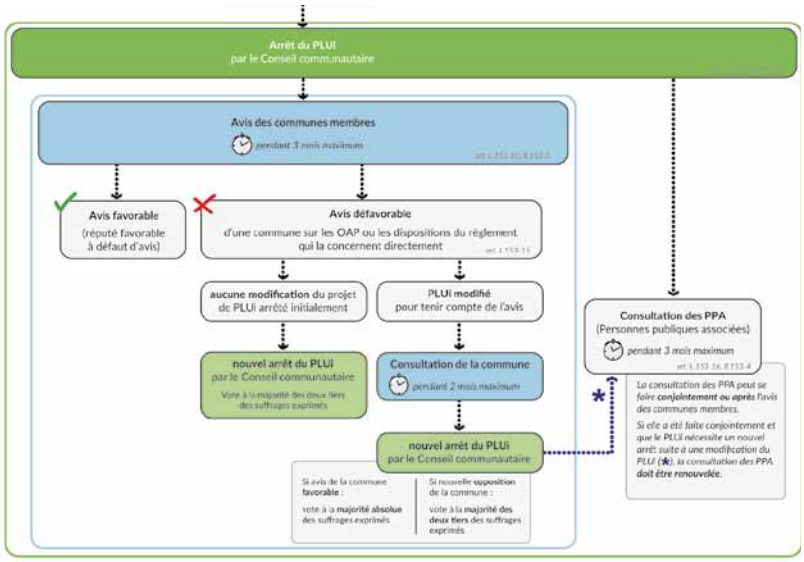
Les deux dossiers réalisés au titre de la loi Montagne (étude dérogatoire au principe de continuité urbaine et étude des étangs) ont reçu un avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) au mois de mai 2024.

Le dossier de PLUi a pu ainsi être finalisé, l'agence a rédigé les justifications du projet, son évaluation environnementale et a constitué l'ensemble des pièces réglementaires.



Un dernier temps d'association avant l'été

Comme le prévoyait la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi, une conférence intercommunale des maires a eu lieu au mois de mai 2024 afin de présenter le projet de PLUi avant « arrêt ». Cette conférence a été l'occasion de rappeler les différentes étapes du travail mené en coopération avec les communes ainsi que les orientations phares du document : l'économie, le tourisme, le patrimoine, etc. Le dossier de PLUi a ensuite été arrêté par le conseil communautaire le 18 juin 2024.



Après l'arrêt, la consultation des communes

Spécificité du PLUi, suite à l'arrêt, le dossier doit notamment être soumis pour avis aux communes membres pour qu'elles se prononcent sur le règlement et les orientations les concernant. En cas d'avis défavorable, deux choix s'offrent à l'intercommunalité : ré-arrêter à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés sans faire évoluer le document, ou faire évoluer le document et ré-arrêter le dossier à la majorité absolue (après une nouvelle consultation sur les changements apportés auprès des communes ayant émis un avis défavorable).

Cinq communes ont émis un avis défavorable sur le règlement et deux communes ont émis un avis favorable avec réserves. La CCVS a fait le choix de modifier le document pour répondre à certaines demandes des communes, notamment celles qui ne remettaient pas en cause la consommation foncière. Toutefois, toutes les demandes n'ayant pas été prises en compte, le nouvel arrêt qui interviendra en début d'année 2025 se fera à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés.

Argiésans | Projet d'habitat et d'équipements pour la jeunesse

Étude préalable de faisabilité
Principes d'aménagement

Programme partenarial 2024

Partenaire principal
Commune d'Argiésans

Autres partenaires
GBCA - Service aux Communes

Support / Format
Rapport d'étude (PDF, 26 pages)

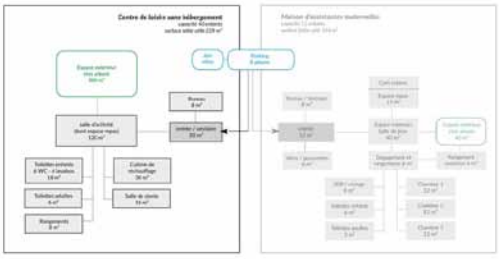
Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Les attentes de la Commune

La municipalité d'Argiésans souhaite urbaniser un ensemble de terrains communaux, anciennement occupés par des bâtiments agricoles, à proximité de la mairie. De par sa localisation et son programme qui mêle équipements et habitat, cette opération permettra de densifier le centre-village.

La réflexion porte sur l'organisation future de ce secteur, au regard de son contexte urbain et paysager et du programme pressenti : un accueil de loisirs sans hébergement, une maison d'assistantes maternelles et quelques lots viabilisés pour de l'habitat individuel.



L'expertise de l'AUTB

Cette étude urbaine de faisabilité s'inscrit dans le programme partenarial Grand Belfort / AUTB.

En réponse aux besoins initiaux et aux questions soulevées au fil de l'avancement de la réflexion, le rapport d'étude :

- dresse un rapide **état des lieux** du site de projet
- résume les **attentes du maître d'ouvrage** sous la forme d'un **pré-programme** (surfaces utiles et organisation fonctionnelle des équipements destinés à la jeunesse)
- énonce les **enjeux urbains** d'un aménagement d'ensemble cohérent :
  - intégration de l'opération à la trame urbaine de la commune
  - cohabitation des équipements et du lotissement résidentiel
  - maillage des cheminements doux
  - traitement de la frange urbanisée au contact de la zone naturelle
- esquisse et illustre **plusieurs scénarios** d'organisation du lotissement et d'implantation des équipements projetés (avec des variantes portant principalement sur la desserte automobile et piétonne, le découpage parcellaire et la localisation de l'équipement et de son parking)
- pose des principes de **traitement des espaces extérieurs**
- apporte une **première approche financière** et établit un **calendrier prévisionnel de l'opération** (viabilisation du lotissement et construction du centre de loisirs).





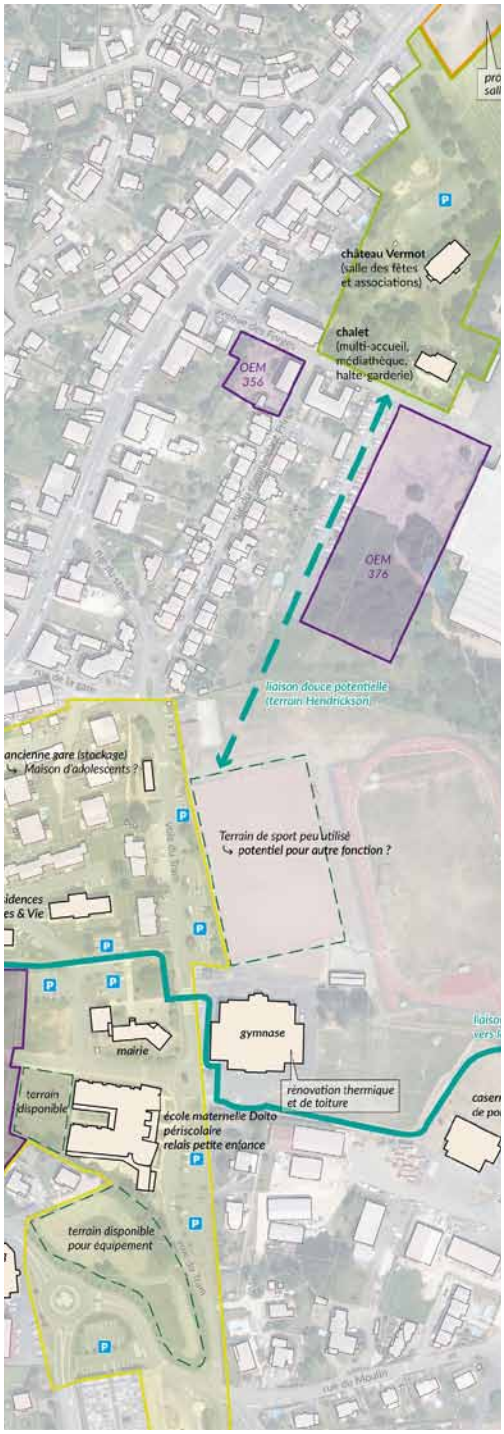
Châtenois-les-Forges | Restructuration des équipements communaux

Note de problématique

Programme partenarial 2024

Partenaire principal
Commune de Châtenois-les-Forges
Autres partenaires
GBCA, Service aux Communes / DDT90
Support / Format
Note et carte (PDF, 6 pages)
Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr





Initier une phase d'études préalables

Parmi les équipements de Châtenois-les-Forges, plusieurs sont vieillissants, peu performants et/ou ne répondent pas aux normes d'accessibilité, quand d'autres sont récents et de bonne qualité.
La Commune porte par ailleurs des projets de nouveaux services pour compléter son offre à la population.

Dans ce contexte, les élus ont sollicité le service aux Communes du Grand Belfort et l'AUTB pour un premier temps de réflexion, avant de s'engager en 2025 dans un travail d'état des lieux complet de son patrimoine bâti et de construction d'une vision prospective de sa gestion.

Coordonner plusieurs dimensions, plusieurs intervenants et plusieurs temporalités

L'objet de la phase d'études qui débute sera de cerner les besoins de mise aux normes, réhabilitation et réorganisation du patrimoine communal en matière d'équipements.
Cette démarche se double d'une réflexion globale d'ordre urbanistique visant à renforcer la centralité autour de la mairie, comme affiché dans le projet d'aménagement et de développement durables.
La note de problématique mentionne sous une forme synthétique les principaux sujets d'importance au moment d'engager un processus de longue haleine. Il s'agit notamment de :

- questionner l'adéquation entre besoins de la population, services offerts, locaux communaux et capacités financières de la collectivité ;
- croiser les études techniques bâtimentaires avec des diagnostics d'usage ;
- répondre à une logique urbaine d'ensemble ;
- organiser les temps de chaque projet et les multiples acteurs impliqués sur toute la durée du processus, des études préalables au suivi des réalisations.

Une carte des bâtiments et espaces à intégrer à la réflexion (bâtiments communaux, équipements non bâtis, espaces publics connexes, emprises potentiellement mutables) complète la note de problématique.

Lagrange | Aménagement de la RD12 dans la traversée de la commune

Schéma d'aménagement

Programme partenarial 2024

Partenaire principal
Commune de Lagrange

Autres partenaires
CD90 - Service aux Communes GBCA

Support / Format
Rapport d'étude - PDF 44 pages

Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

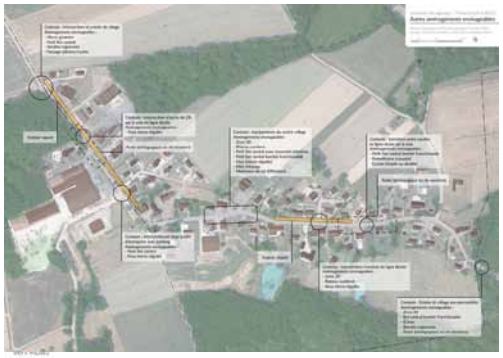


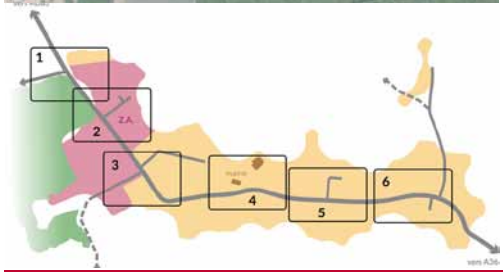
Les besoins exprimés

En périphérie de l'agglomération belfortaine, le village-rue de Lagrange s'étire le long de la route départementale 12.
Suite à l'important développement de l'Aéroparc de Fontaine, il a été constaté une nette augmentation du trafic routier. Les nuisances et les risques qui en découlent (vitesse de circulation élevée, dégradation accélérée de la chaussée et des bordures de trottoir) conduisent les élus à envisager des aménagements de la voie et de ses abords.

C'est pour les accompagner dans leur recherche de solutions que ceux-ci ont sollicité le Département ainsi que le service aux Communes du Grand Belfort et l'AUTB.







Un trafic constaté

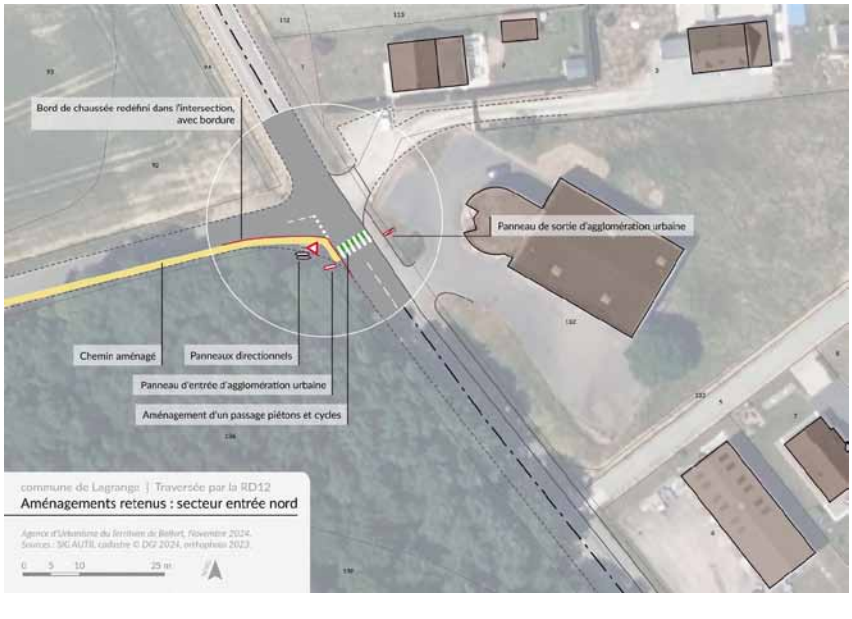
L'Agence d'urbanisme s'est rendu sur place pour prendre connaissance de la situation, et entendre les attentes et remarques des élus. Durant la visite du village (en période estivale) pour observer sa structure et dresser un premier état des lieux, la circulation sur la route D12 était peu dense mais régulière et variée, comprenant notamment des véhicules imposants (camping-cars, tracteurs et surtout camions).

Les apports de l'étude urbaine préalable

L'AUTB s'est d'abord intéressée au paysage de la traversée du village (que voit-on de la route ? quels sont les abords ?) pour en comprendre sa lecture (et par conséquent certains comportements d'automobilistes), sa composition, et relever la nature et l'état des aménagements existants.

Après une synthèse diagnostique par séquences, plusieurs types d'aménagement routier sont suggérés en fonction de leur pertinence locale. De nombreuses solutions-types ont été écartées car inadaptées au contexte villageois.
Suite aux échanges avec la municipalité, l'étude présente par la suite six secteurs de la traversée pour lesquels un aménagement ou un nouveau dispositif routier est retenu.

L'étude permet d'avoir une vue d'ensemble de la traversée du village, et donne à la Commune un schéma de référence qui l'aidera lors du phasage des interventions.



Meroux-Moval | Projet d'équipement public pour la jeunesse

Appui à la consultation et au choix de la maîtrise d'œuvre

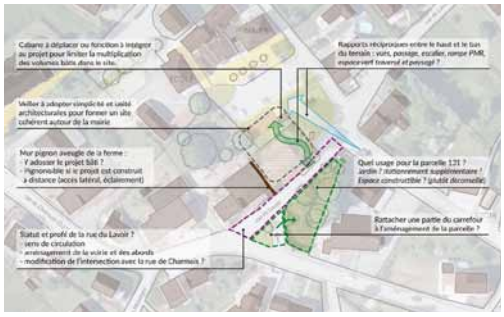
Programme partenarial 2024

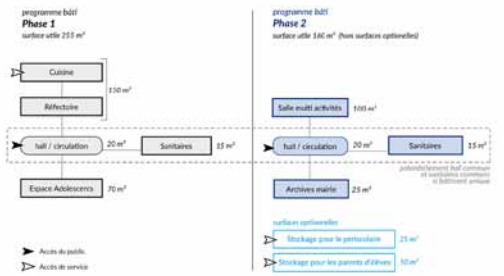


Partenaire principal
Commune de Meroux-Moval
Autres partenaires
GBCA - Service aux Communes
Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

De l'étude urbaine préalable...

Meroux-Moval a besoin d'un nouvel équipement communal en cœur de village.
Fin 2023, l'AUTB a accompagné les élus dans la définition de leur projet, en réalisant une étude de faisabilité en collaboration avec le service aux Communes du Grand Belfort : pré-programme, enjeux urbains, scénarios d'aménagement, première approche financière, calendrier prévisionnel de l'opération.





... à la phase opérationnelle

Dans la continuité de l'étude urbaine initiale, le premier semestre 2024 a été consacré à l'engagement véritable du projet, à commencer par la rédaction des pièces du marché de maîtrise d'œuvre (règlement de consultation, programme, etc.).

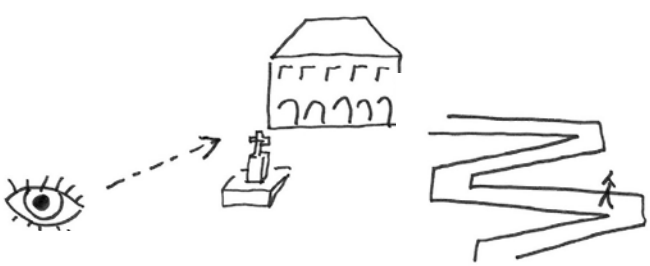
La procédure choisie était décomposée en deux temps distincts :

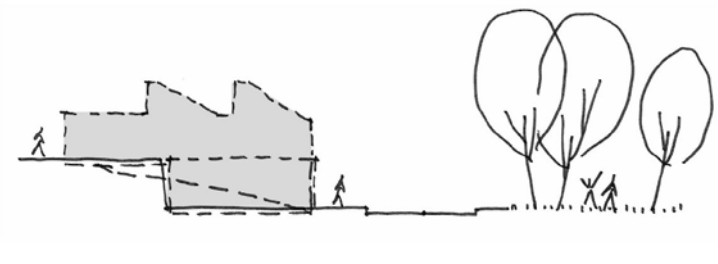
- une « phase de candidature », au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre ont été sélectionnés ;
- une « phase d'offre » au terme de laquelle l'attributaire a été choisi.

Le service aux Communes du Grand Belfort épaulant la municipalité au long cours, l'AUTB a contribué plus ponctuellement :

- à l'analyse des dossiers en « phase de candidature » (10 équipes), sur des critères de garanties techniques et financières, capacités professionnelles, compétences, références et moyens ;
- à une visite du site de projet en « phase d'offre » (5 équipes retenues), l'occasion d'échanger plus avant sur le lieu, le programme et certains points de procédure ;
- à l'audition des équipes retenues, afin d'apprécier leur compréhension des attentes de la Commune, leur lecture du site et du programme, leur vision de l'organisation spatiale et temporelle des travaux, leur organisation, et la justification de leur offre de prix.

Suite à la notification de la mission de maîtrise d'œuvre, la phase « conception » (diagnostics techniques, esquisse, avant-projet, projet, consultation des entreprises) devrait nous emmener jusqu'à la mi-2025, avant une phase « travaux » d'une durée d'un an environ.
Selon les souhaits de la Commune, l'accompagnement par l'AUTB pourra s'inscrire dans la durée, au fil de l'avancée de ce beau projet.





Valdoie | Réaménagement des rues bordant l'EHPAD des Rubans

Étude urbaine préalable
Principes d'aménagement

Programme partenarial 2024

Partenaire principal
Commune de Valdoie

Autres partenaires
GBCA - Service aux Communes

Support / Format
Rapport d'étude - PDF 44 pages

Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

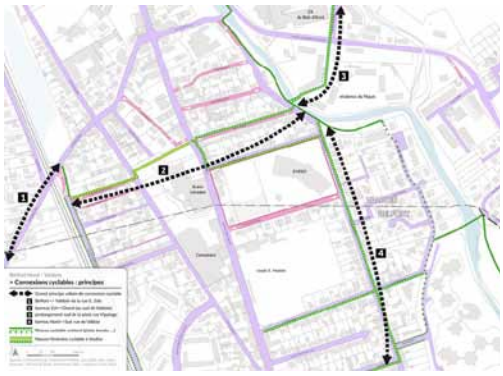


Anticiper l'ouverture de l'EHPAD

L'EHPAD des Rubans doit ouvrir au public au printemps 2025. La construction en 2024 de ce nouvel équipement en lieu et place de l'ancienne usine de peinture BBI, en limite de Belfort et Valdoie, nécessitera aussi de repenser quelques rues en périphérie, notamment pour des questions d'accès, de bordures, de chaussée dégradée.

Aussi, la Commune de Valdoie a souhaité réaliser un état des lieux des besoins préalables en matière de travaux de voirie.

Suite à une note de cadrage rédigée par le Service aux Communes du Grand Belfort, l'AUTB a proposé à la mairie une étude urbaine replaçant la demande dans le contexte du quartier qui est à l'aube d'autres mutations.



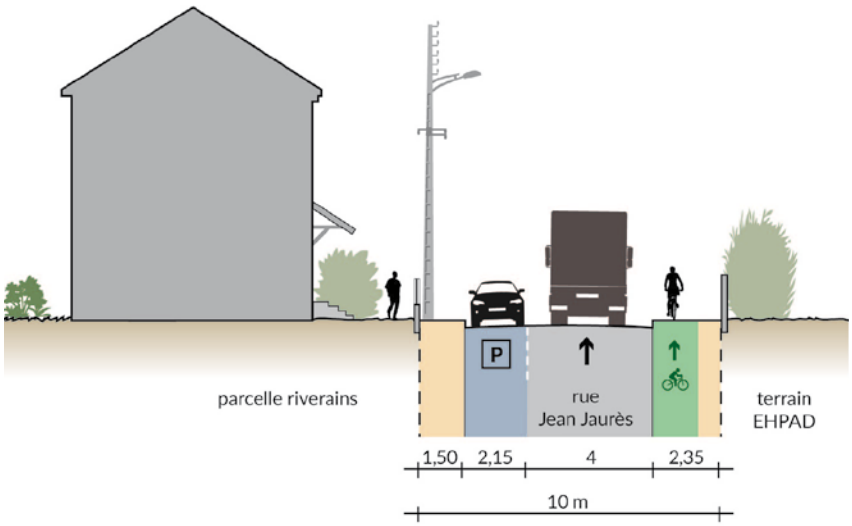


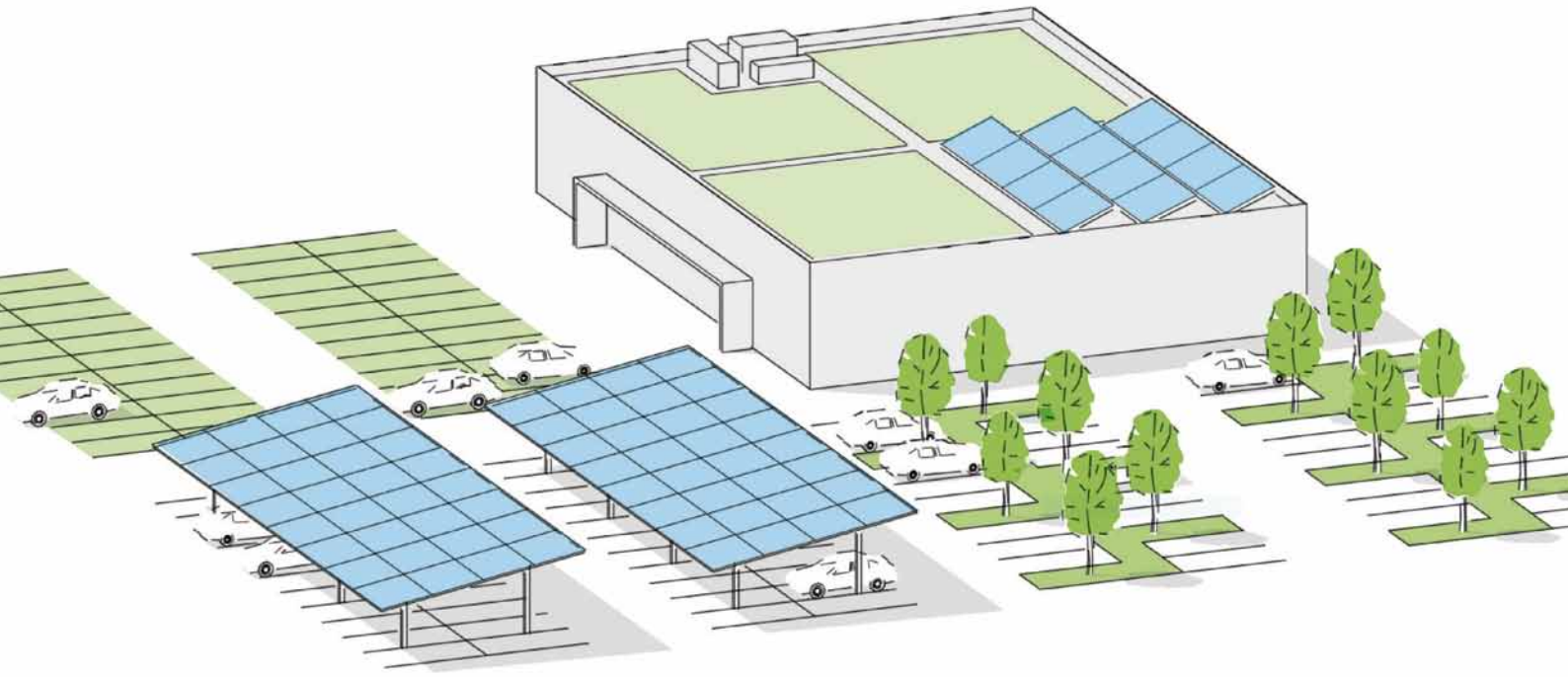
Un quartier qui va connaître d'autres évolutions urbaines

Le secteur urbain où prend place l'EHPAD relève d'un tissu urbain de faubourg pavillonnaire, qui comporte également quelques entités relativement importantes (zone Comafranc, stade Mattler,...) dont la mutation serait, selon les cas concernés, prochaine, envisagée ou probable. L'étude s'appuie sur cet élément de contexte pour soutenir l'idée que les travaux de voirie doivent dépasser le seul besoin d'accès de l'EHPAD et intégrer d'autres dimensions... tel le prolongement du réseau cyclable.

Des principes d'aménagement de voirie

L'étude s'intéresse à cinq voies du quartier : les quatre bordant l'îlot de l'EHPAD, ainsi que la rue Victor Hugo. Le schéma de circulation actuel du quartier intègre quelques rues à sens unique. Ainsi, il est important de prendre en compte les répercussions d'un changement apporté à une rue sur le fonctionnement de l'ensemble, et de prévoir des adapations au cas par cas.
L'étude comporte un rappel du contexte, un état des lieux des rues du quartier, un diagnostic et quelques enjeux fondamentaux. Le document propose des principes d'aménagement pour les rues, illustrés par des coupes de principe et quelques croquis d'après photo. Suite aux échanges avec la Commune, le rapport d'étude retient une hypothèse principale et donne à voir une variante d'itinéraire cyclable influant sur l'aménagement d'autres rues.
Enfin, le document intègre un premier chiffrage estimatif concernant la seule rue Jean Jaurès qui concentre les principales attentes de la mairie.





Axe 3

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

FONCIER

SOCIO-DÉMOGRAPHIE & HABITAT

ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉQUIPEMENTS & SERVICES

ESPACE ÉCONOMIQUE

MOBILITÉ



Le volet économique des documents d'urbanisme et le ZAN

Comment « mieux » appréhender et intégrer les enjeux du « zéro artificialisation nette »

Programme partenarial 2024

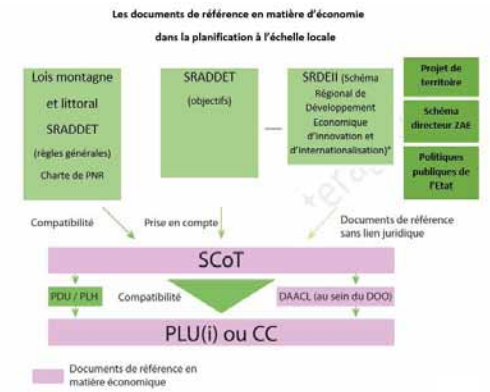
Partenaire principal
État (DREAL/DDT)
Autres partenaires
ADU, AUDAB
Référentes/ Contacts
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



La sobriété foncière dans le volet économique des documents d'urbanisme

Dans le cadre de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » portée par les services de l'État en Région, les agences d'urbanisme ont apporté leur expertise et leur retour d'expérience dans le domaine de la planification, en réalisant un focus sur le volet économique (du diagnostic à la traduction réglementaire et opérationnelle).

Les trois agences de Bourgogne-Franche-Comté ont donc engagé une réflexion approfondie pour élaborer un document pédagogique permettant de mieux apprécier les besoins en matière de foncier à vocation économique dans les documents de planification, et ce à destination des services de l'État.

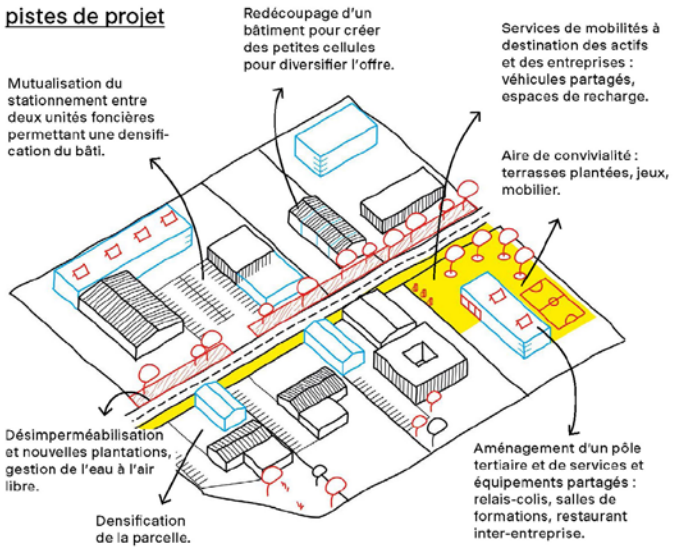




Une première approche sur les contextes territoriaux et les questionnements « d'entrée »

Force est de constater que si les documents d'urbanisme permettent de bien saisir des données pour estimer des besoins concrets en matière de logement, il est nettement plus complexe de planifier le devenir économique d'un territoire, notamment spatialement, en raison de nombreuses variables. Lors du diagnostic, une association large des parties prenantes permet de définir les enjeux et les priorités économiques à des échelles et spécificités diverses. Le document d'urbanisme offre un espace d'échange qui est une opportunité pour travailler à la reconversion des friches, aux besoins en matière de nouvelles implantations, de logistique, etc.
En outre, l'observation des dynamiques économiques passées fait émerger des questionnements sur la trajectoire à suivre dans le contexte de sobriété foncière.

↦ Densifier et améliorer les zones d'activités pour conserver leur attractivité.



Selva & &Maugin, Atlas du foncier invisible

Recherches d'expérimentation et de traduction dans les documents d'urbanisme

Le travail collectif des agences d'urbanisme a été de rechercher et collecter des expériences sur l'approche et la traduction des besoins économiques pour leur territoire dans les documents d'urbanisme. L'AUTB accompagne les communes et intercommunalités dans l'élaboration de leur PLU(i). Son expertise permet de lister les outils des documents de planification au service du foncier économique.

Le potentiel de densification et de mutation dans les documents d'urbanisme

Guide des bonnes pratiques

Programme partenarial 2024



Illustration IUDO

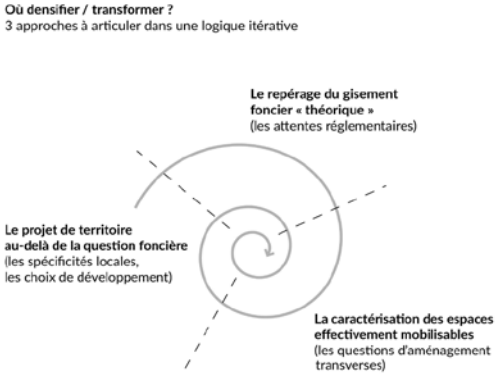
Partenaires principaux
DREAL, les DDT de la région
Autres partenaires
ADU, AUDAB
Référents / Contacts
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Un guide adapté aux territoires

Dans le cadre des démarches de planification et face aux enjeux de sobriété foncière, la DREAL et les DDT mobilisent les agences d'urbanisme pour apporter leur expérience, leur analyse, leur expertise et connaissance juridique afin d'élaborer un guide pédagogique à destination des élus des territoires ruraux et périurbains.
Les agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté ont donc travaillé à son contenu en résonance avec les spécificités locales, les collectivités rurales souffrant souvent d'un manque d'ingénierie.

La nécessité d'un vocabulaire commun

Le vocabulaire utilisé sur les sujets de densification, de mutation des espaces, de « dents creuses », de potentiel, de gisement foncier, etc. peut donner le tournis.
Comme l'enjeu consiste à exposer de manière pédagogique les approches liées à la sobriété foncière, le partage d'un vocabulaire commun entre tous les acteurs constitue une priorité du guide.

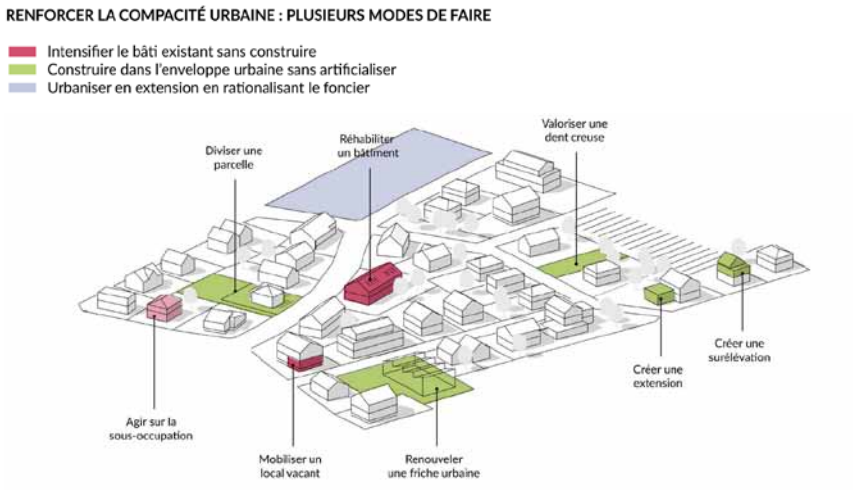


Faire un pas de côté

Comptabiliser, énumérer les « ressources » foncières ou « gisements » fonciers ne peut pas être la base d'un projet de territoire « vertueux ». Ainsi, les agences d'urbanisme questionnent les moyens d'aborder la densification par une autre approche, soit par thématique, soit par des démarches participatives. Ces approches doivent permettre de dépasser l'injonction « densifier-transformer ».

Caractériser le potentiel foncier et bâti mobilisable

Le projet de territoire doit être conforté par l'étude des besoins et des capacités à mobiliser des ressources foncières au sein des espaces bâtis existants.
Le guide doit inventorier les possibilités de renforcer la compacité urbaine. Si les méthodes d'expertise sont multiples, les invariants sont listés et décrits : friches, locaux vacants, « dents creuses ». D'autres capacités peuvent être mobilisées sur le bâti lui-même : extension, réhausse, changement de destination. Un travail de terrain et de croisement de données reste indispensable pour identifier les freins et les enjeux propres à chaque territoire.



La poursuite des échanges avec la DREAL et les DDT

Les travaux de réflexion et de rédaction se poursuivent en 2025 afin de faire converger les attentes des différentes DDT qui accompagnent des territoires très variés. Le contenu du guide doit pouvoir s'adapter à chacun de ces territoires. À l'écoute des besoins, les agences d'urbanisme sont aussi force de propositions.

Élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Belfort

Appui à l'élaboration du PLH avec la réalisation du diagnostic

Programme partenarial 2024



Partenaire principal
Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format
Rapport + fiches communales

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Un outil exécutoire en 2025

Le Programme Local de l'Habitat est un outil stratégique de programmation qui fixe pour 6 ans le cadre de la politique locale de l'habitat à l'échelle de l'agglomération.

Arrêté par la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort (GBCA) le 20 juin 2024, le PLH a été validé le 13 février 2025.

L'AUTB a réalisé le diagnostic du PLH en identifiant notamment le potentiel foncier, (espaces disponibles et bâti existant), permettant de définir la stratégie du Grand Belfort en matière d'habitat.



Un environnement modifié

Ce 4ème PLH s'inscrit dans un environnement modifié. Des évolutions importantes se sont succédées et impactent l'habitat :

- Un ensemble de politiques publiques orientées vers la reconquête du bâti existant : loi Climat et Résilience avec la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette) ;
- Un contexte socio-économique en pleine évolution avec des dynamiques socio-économiques pesantes.
- Le volet foncier du PLH a été renforcé par la loi Égalité et Citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017.

Un PLH centré sur la rénovation de l'habitat

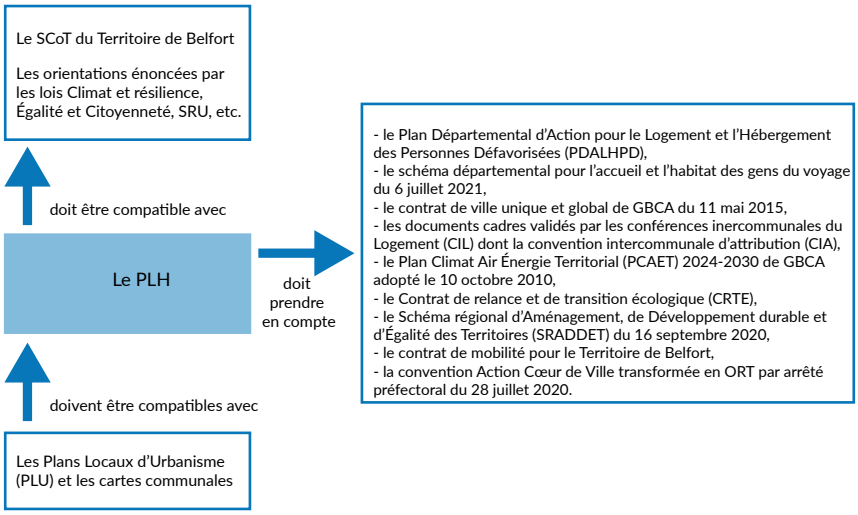
Le PLH 2025-2030 consacre une ambition forte autour de la remobilisation du parc existant pour répondre aux enjeux de requalification, de rénovation énergétique et de remise sur le marché de ce parc ancien dégradé.

Les orientations, ainsi que les actions définies dans le PLH, déclinent les moyens et les dispositifs mis en œuvre pour réaliser ces objectifs.

Quatre grandes orientations répondent à des préoccupations partagées :

- Améliorer et requalifier le parc de logements existants ;
- Développer une offre suffisante, diversifiée et équilibrée ;
- Proposer une offre adaptée aux publics spécifiques ;
- Conforter le rôle du Grand Belfort dans la mise en œuvre et le suivi de la politique Habitat.

Pour assumer cette ambition, le PLH 2025-2030 est assorti d'un engagement budgétaire du Grand Belfort pour les 6 années à venir, principalement fléché sur la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc privé existant.



Une articulation avec les autres documents territoriaux

Le PLH s'inscrit dans la hiérarchie de normes et doit s'intégrer de façon cohérente aux autres politiques publiques. Il doit répondre aux orientations énoncées par les lois (Climat et Résilience, Égalité et Citoyenneté, SRU, etc.) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Par ailleurs, les documents d'urbanisme communaux, tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec le PLH.

La démarche de labellisation des écoquartiers

Participation au groupe d'experts pour la labellisation du Village Olympique et Paralympique

Programme partenarial 2024



Partenaires principaux
DREAL BFC / DGALN/DHUP/AD4

Autres partenaires
Autres agences d'urbanisme

Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Le Label

Révisé en 2023, le label ÉcoQuartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des projets d'aménagement durable et de préciser les conditions de leur réussite. Il est bâti sur une charte de 20 engagements, rassemblés en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement et climat. Deux étapes sont labellisables : une première lorsque le quartier est livré ; une seconde, après 3 ans d'existence, grâce à une évaluation permettant de mesurer son fonctionnement.



L'intervention de l'AUTB

Depuis 2014, l'AUTB intervient dans la réalisation d'expertises de projets. Elle est membre depuis 2016 de la commission régionale BFC.
En 2024, l'agence a été sollicitée exceptionnellement, avec d'autres institutions (CSTB et CEREMA), pour l'expertise du Village Olympique et Paralympique en région parisienne, pour une labellisation « Écoquartier livré, en phase Jeux Olympiques ».
Placé en bord de Seine, sur le territoire de trois communes de Seine-Saint-Denis, le quartier a pour vocation de loger les athlètes avant de devenir un quartier à part entière. Le site est un territoire mixte en recomposition, anciennes friches industrielles, lieux d'activités et d'hébergement, dont certains bâtiments ont été préservés et intégrés au projet.
Engagés dès l'acte de candidature de Paris dans une démarche de durabilité des ouvrages olympiques, l'État, les collectivités locales et la SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) ont porté le projet dans la démarche écoquartier, en vue d'une labellisation en deux étapes : une phase " quartier livré JO " et une phase " héritage ", après reconversion des logements des athlètes en habitat varié et l'aménagement d'espaces publics complémentaires.



Un nouveau quartier tourné vers la Seine

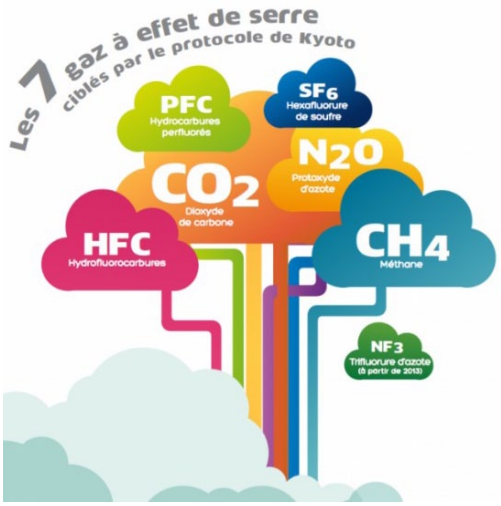
Cette opération, soutenue par une volonté politique forte, a été conçue comme la reconquête d'un espace peu qualifié, avec des exigences environnementales fortes, via un concours d'urbanisme.
2 500 logements, 6 000 habitants, 6 000 actifs, une offre d'équipements et d'espaces publics, dans une composition ouverte sur la Seine, vont donner corps à ce nouveau quartier.
Proche des infratructures de déplacement, ce quartier se veut également un support d'innovations techniques et opérationnelles, dont certaines spécifiques, tel que le permis "double état", mériteraient sans doute d'être proposées pour d'autres projets.

Plan Climat Air Énergie Territorial de la CC du Sud Territoire

Diagnostic

Programme partenarial 2024

Partenaire principal
CC du Sud Territoire
Référents / Contacts
Dominique Brigand /dbrigand@autb.fr
Emilie Soulard / esoulard@autb.fr
Romain Malaisé / rmalaise@autb.fr



Le contexte

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) précise la politique énergétique et climatique d'un territoire. Il s'organise autour d'une stratégie et d'un plan d'actions à l'échelle de ce dernier.

Depuis 2017, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent produire un PCAET. La communauté de communes du Sud Territoire, avec ses 23 599 habitants, devait donc élaborer un tel plan, en conformité avec la loi. Le PCAET doit lui permettre, dans ce cadre défini, de clarifier sa ligne d'actions et d'engager une adaptation du territoire au changement climatique pour en atténuer les effets.

La communauté de communes du Sud Territoire a confié à l'AUTB l'élaboration du diagnostic et de sa synthèse, première phase de ce plan. Cette étude, engagée fin 2023, a été pleinement réalisée en 2024.

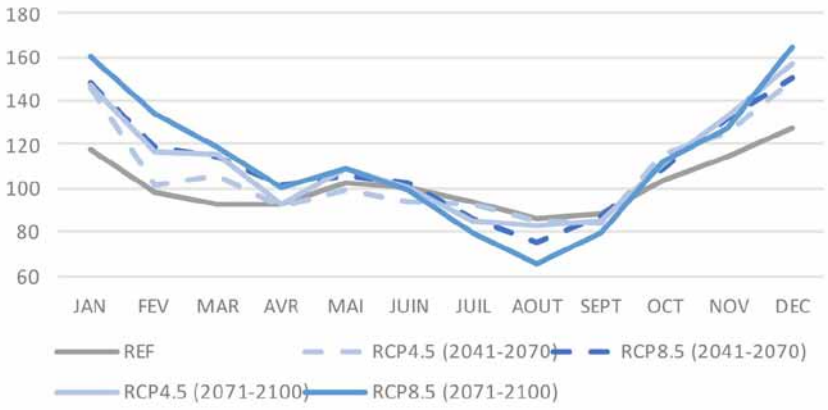
La séquestration du carbone



Une vulnérabilité climatique à bien prendre en compte

Cette première phase du PCAET a abordé plusieurs thèmes : les consommations énergétiques, les sources de production, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air et les niveaux de séquestration du carbone.

Une dernière partie a traité de la vulnérabilité physique du territoire (évolution et changement climatiques), des conséquences du changement climatique (risques naturels et technologiques, conséquences du changement climatique sur les activités économiques, sur l'habitat et le cadre de vie) et de la vulnérabilité future du territoire de la CCST.
Il est important que celle-ci soit la plus proche de la réalité. Afin d'y parvenir, l'AUTB s'est appuyée sur l'Outil TACCT de l'ADEME et sur la connaissance des différents événements climatiques locaux. Le diagnostic de vulnérabilité a permis de mettre en lumière la probabilité d'occurence des événements climatiques pertinents pour la CCST et d'évaluer les conséquences des changements climatiques.



Cumul mensuel des précipitations (mm) – médiane de l'ensemble des simulations DRIAS 2020 (Diagnostic vulnérabilité du Territoire de Belfort au changement climatique – Rapport final 2022)

Et ensuite ?

En 2025, l'AUTB terminera la rédaction d'une note d'enjeux co-construite avec les élus du COPIL. Une synthèse du PCAET sera mise à disposition de l'intercommunalité dans le but de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux thèmes abordés dans le diagnostic. Pour finir, l'agence restituera et présentera le PCAET en conseil communautaire. La CCST pourra alors engager la réflexion autour du plan d'actions à mettre en place.

Le potentiel photovoltaïque dans la CC des Vosges du sud

Une estimation des capacités des bâtiments et espaces publics

Programme partenarial 2024

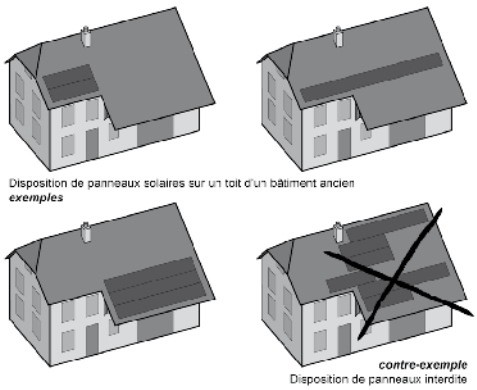


Partenaire principal
Communauté de Communes des Vosges du sud
Autres partenaires
Territoire d'Énergie 90
Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Contexte réglementaire et situation locale

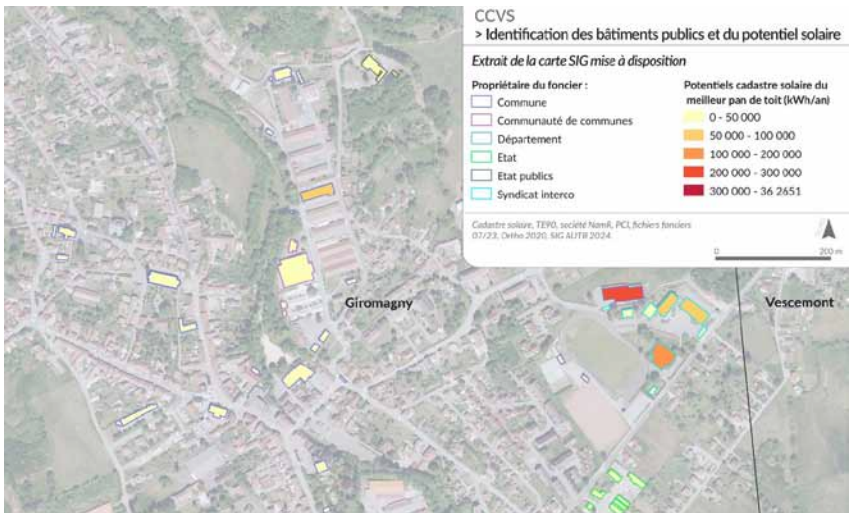
Différents textes de loi ont renforcé l'implication et les obligations des collectivités en matière de production énergétique renouvelable (EnR). Dans le cadre du SRADDET, la Région Bourgogne Franche-Comté s'est dotée d'une feuille de route de la transition énergétique, notamment à travers deux politiques phares : la rénovation énergétique performante des bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération. La Communauté de Communes des Vosges du sud (CCVS), notamment dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), est amenée à contribuer à l'effort national de diminution des émissions de gaz à effet de serre et au renouvellement de la production énergétique par des énergies renouvelables.





L'intervention de l'AUTB

Dans cette perspective, la CCVS s'est engagée dans une réflexion autour du développement des énergies renouvelables, avec les acteurs locaux, Territoire d'Énergie, les services de l'État et des partenaires techniques, pour des projets spécifiques.
Dans le même temps, elle a sollicité l'AUTB pour disposer d'une étude visant à identifier le potentiel de développement des installations photovoltaïques sur les propriétés publiques de son territoire, afin de pouvoir alimenter les réflexions locales, encourager les projets d'installation solaires, et encadrer leur développement.



Objectifs de l'étude

- Identifier et caractériser les potentialités d'espaces, de toitures et autres lieux publics (parkings, notamment) de la CCVS ;
- Analyser le potentiel de production sur la base des éléments fournis par le cadastre solaire (estimation du potentiel de production photovoltaïque des bâtiments de l'ensemble du département, développé par le Grand Belfort et mis à disposition des autres intercommunalités) ;
- Proposer des recommandations urbaines, paysagères et architecturales pour ces installations et présenter les limites de l'exercice.

À lire également :

- L'Essentiel de l'AUTB « Obligations de performance énergétique et environnementale des parcs de stationnement ». À retrouver sur le site internet de l'agence : https://www.autb.fr/actualites/notes-autb

Prix départemental des Villes et Villages Fleuris

Participation au jury

Programme partenarial 2024

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Partenaires
CD 90 - Belfort Tourisme

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



À l'échelle nationale, un label pour la qualité du cadre de vie

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet d'accompagner les communes qui souhaitent concilier qualité de vie et urgence environnementale, tout en préservant l'identité de leur territoire.
Les communes labellisées témoignent d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre sur le territoire avec bon sens et cohérence et qui implique tout à la fois élus, habitants, techniciens, partenaires et bénévoles.



Dans le Territoire de Belfort, une mise en lumière et un soutien à l'engagement des communes

Le prix départemental des Villes et Villages Fleuris est ouvert à toutes les communes du département, sur inscription auprès de Belfort Tourisme.
En parallèle, le prix des maisons fleuries est ouvert à tous les habitants des communes du Territoire de Belfort inscrites au prix départemental.

Un groupe d'experts locaux réalise des visites, sélectionne les communes susceptibles d'être labellisées et les accompagne dans une démarche de progression. Dans le cadre d'une mise à disposition, un collaborateur de l'AUTB a participé cette année au jury du prix départemental. Le rôle du jury n'est pas de sanctionner la commune pour ses éventuelles erreurs, mais de l'accompagner dans une démarche de progression.

La visite du jury comprend :
- une présentation par la délégation communale (élus et techniciens) du contexte local, de la stratégie municipale et des modes de gestion du cadre de vie
- une visite de différents espaces représentatifs de la commune (et le cas échéant des particuliers inscrits au prix des maisons fleuries).

Les critères d'appréciation et la grille de notation pour les communes reprennent ceux du règlement national, soit :
- l'organisation de la visite
- la mise en œuvre du projet de valorisation par le paysage et le végétal
- l'animation et la promotion de la démarche auprès des différents publics
- le patrimoine végétal de la commune
- la gestion respectueuse de la biodiversité et des ressources naturelles
- la qualité de l'espace public (patrimoine bâti, voirie, mobilier, propreté)
- la cohérence des aménagements par type d'espace.

Bon à savoir : en partenariat avec le Conseil départemental, le Centre de Formation Professionnel pour Adultes de Valdoie organise des journées de formation à destination des élus et techniciens (création de massifs, connaissance des végétaux adaptés au changement climatique, taille des arbres et arbustes, etc.).



La démographie médicale dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Tableau de bord

Programme partenarial 2024

Partenaire principal
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Coopération
AUTB - ADUPM

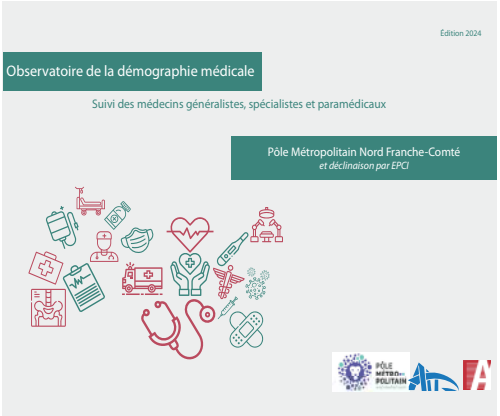
Support / Format
PDF - 22 pages

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès
téléchargeable sur www.autb.fr
> productions / équipements et services



L'hôpital Nord Franche-Comté (photo AUTB)



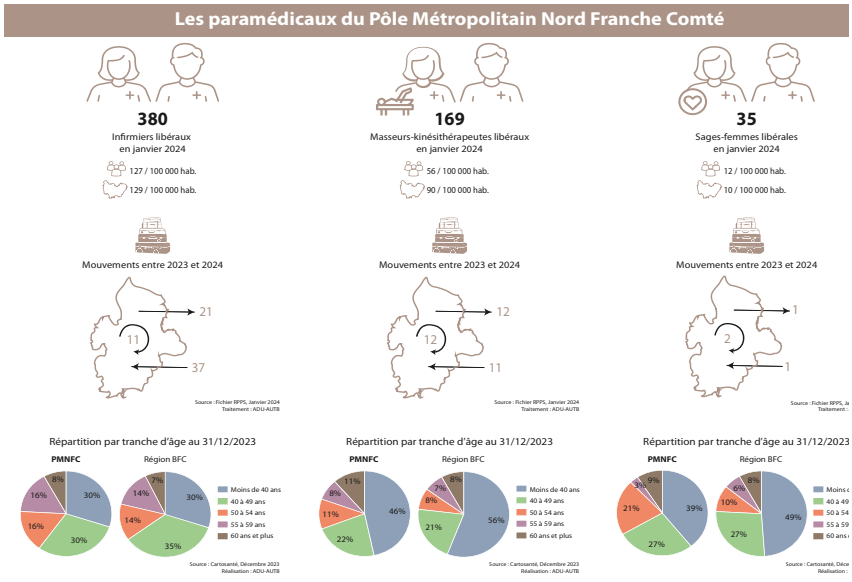
La santé, un enjeu pour l'attractivité du territoire

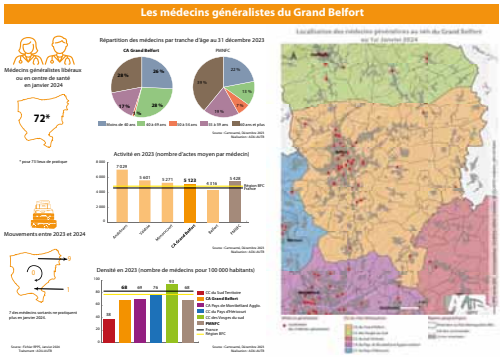
Le Nord Franche-Comté a connu ces dernières années des changements profonds dans le domaine de la santé : une réorganisation de l'offre hospitalière, des départs en retraite de nombreux médecins généralistes et spécialistes. L'accès aux soins est un véritable enjeu pour le Nord Franche-Comté.

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté (2018-2023) a été signé en octobre 2019. En juin 2023, dans la continuité de ce contrat, l'Agence régionale de santé (ARS) et le PMNFC ont initié une démarche d'élaboration d'un deuxième CLS.

Un tableau de bord annuel

À partir des données récoltées et des indicateurs définis, un tableau de bord annuel donne les informations essentielles sur l'offre de soins dans le Nord Franche-Comté (professionnels de santé et structures de soins). Les résultats sont restitués sous forme de tableaux, graphiques, cartes à l'échelle du Pôle métropolitain et des cinq intercommunalités qui le composent.





Une meilleure connaissance de l'offre médicale

Un premier diagnostic sur la démographie médicale, réalisé par l'ADU et l'AUTB en 2019, a permis la mise en place d'un observatoire.
Afin de poursuivre ce travail, et dans un souci de pérennisation de la connaissance, le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté confie aux agences d'urbanisme de suivre annuellement les données de la démographie sous la forme d'un tableau de bord.

Cette édition 2024 du tableau de bord a été étendue aux paramédicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes).

La carte scolaire de la Ville de Belfort

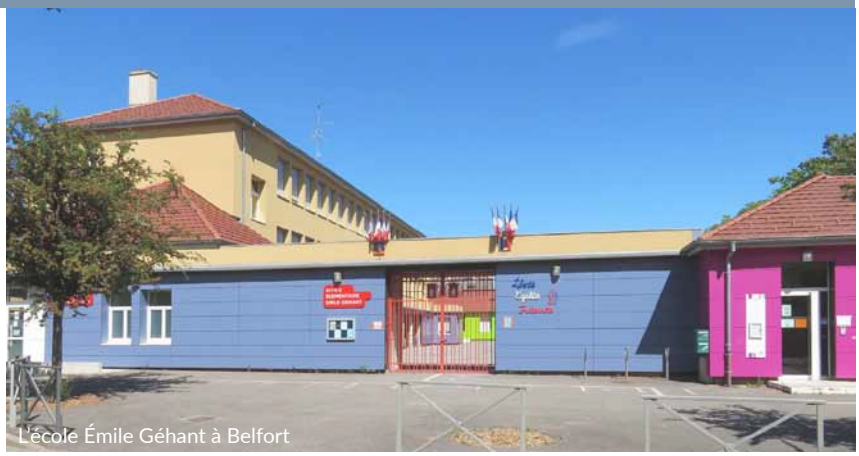
Prospective sur les effectifs scolaires de la Ville de Belfort

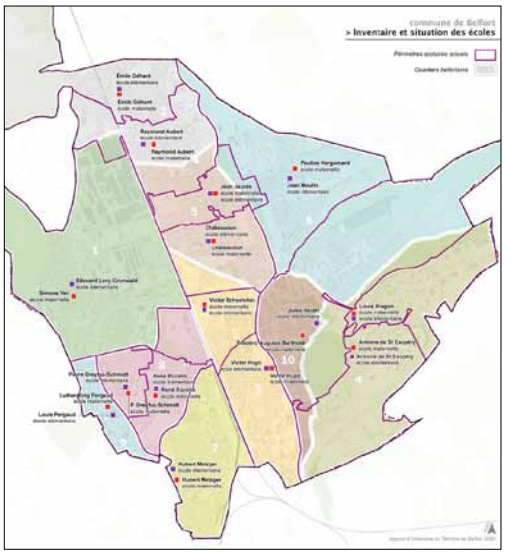
Programme partenarial 2024

Partenaire principal
Ville de Belfort - service Éducation

Support / Format
PDF - 18 pages

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr


L'école Émile Géhant à Belfort

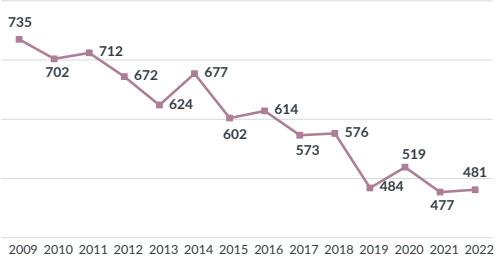


L'objectif

Les effectifs scolaires varient d'une année à l'autre et l'AUTB coopère avec le service Éducation de la Ville de Belfort pour prévoir le glissement des effectifs des écoles maternelles et primaires à l'horizon N+1. Une note d'analyse est rédigée à cette fin.

La projection de la population scolaire vise à prévoir les effectifs à scolariser pour la prochaine rentrée. Ces prévisions se font école par école, et niveau par niveau.

L'évolution des naissances à Belfort depuis 2009

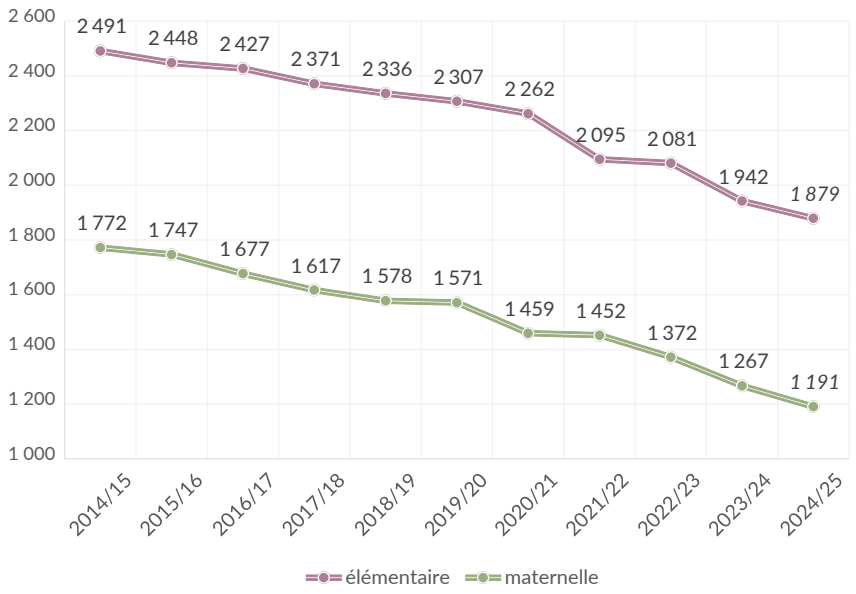


Source : Ville de Belfort, service État civil. Traitement statistique : AUTB

Des effectifs en baisse

Les derniers chiffres de population ne sont guère positifs. L'emploi recule et ne permet plus de fixer les habitants, réduisant l'arrivée de nouveaux habitants et renforçant les départs vers d'autres territoires. Pour les prochaines années, les effectifs scolaires des écoles belfortaines devraient être affectés par ces dynamiques démographiques.

L'évolution des effectifs scolaires à Belfort



L'importance d'une vision à long terme

Depuis dix ans, les effectifs scolaires baissent régulièrement et continueront à diminuer dans les prochaines années.

En projection, les effectifs scolaires devraient diminuer d'une centaine d'élèves à la prochaine rentrée. Cette baisse concerne tant les écoles maternelles que les écoles élémentaires.

Au-delà de la rentrée prochaine, plusieurs opérations d'habitat engagées ou en projet pourraient redynamiser l'offre résidentielle de Belfort et freiner les pertes d'habitants et donc d'enfants scolarisés.

Inventaires des Zones d'Activités Économiques (IZAE)

Inventaire au titre de la loi Climat et Résilience

Programme partenarial 2024



Partenaires
CC du Sud Territoire // CC des Vosges du sud

Référente / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Une obligation législative issue de la loi Climat et Résilience

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette », la loi Climat et Résilience impose aux collectivités compétentes d'établir un inventaire précis de leurs zones d'activités économiques (ZAE).

Cet inventaire, dont le contenu est précisé par l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme, doit comprendre plusieurs éléments :
- un état parcellaire des unités foncières, avec la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire,
- l'identification des occupants de la zone d'activité économique,
- le taux de vacance.

L'inventaire est soumis à la consultation des propriétaires et occupants de chaque ZAE durant 30 jours. Ensuite, le conseil communautaire délibère sur l'inventaire, puis le transmet notamment à l'établissement public en charge du SCoT.

Son actualisation doit avoir lieu tous les 6 ans.



La consultation des occupants et propriétaires

L'AUTB a accompagné les deux intercommunalités pour la consultation des occupants et propriétaires avec la réalisation d'un questionnaire en ligne ainsi qu'une cartographie dynamique. 180 courriers ont également été envoyés (119 pour la CCST et 61 pour la CCVS). Après la consultation, l'agence a traité 81 réponses pour actualiser les fiches de chaque ZAE.



Résultats des inventaires

Les deux intercommunalités ont arrêté leur inventaire par délibération à la fin du mois de septembre 2024, et l'ont tranmis au syndicat mixte du SCoT ainsi que, pour la CCST, aux communes concernées par l'inventaire.

Sur les 11 ZAE inventoriées, 3 ont des unités foncières vacantes *(une unité foncière est considérée vacante dès lors que plus de 50% des locaux y sont vacants)* :
- ZAE de la Noye à Anjoutey, taux de vacance à 6,3 %,
- ZAE de la Pellerie à Grandvillars, taux de vacance à 5,9 %,
- ZAE des Popins à Beaucourt, taux de vacance à 6,7 %.

Lancement de l'Enquête Ménages Certifiée CEREMA

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Programme partenarial 2024



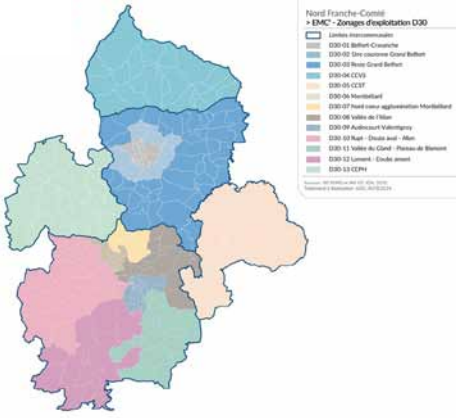
Partenaire principal
Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Autres partenaires
ADUPMA - CEREMA*

Référents / Contacts
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr
Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Un processus inscrit sur le long terme

Les agences d'urbanisme du Pays de Montbéliard et du Territoire de Belfort accompagnent le Syndicat Mixte des Transports du Nord Franche-Comté (SMTNFC) dans la réalisation de l'Enquête Ménages Certifiée CEREMA (EMC²).
En 2023, a été choisi le prestataire en charge de l'enquête (société ALYCE). En parallèle, les agences d'urbanisme et le SMTNFC ont travaillé le questionnaire. Après la phase de repérage des secteurs et le recrutement des enquêteurs terrains et téléphone, l'EMC² a officiellement débuté le 3 octobre 2023 et s'est déroulée jusqu'en janvier 2024, sur une durée de 12 semaines (hors vacances scolaires et jours fériés).
Durant cette phase de collecte, des points de suivi hebdomadaires ont été organisés entre le SMTNFC, le CEREMA, les agences d'urbanisme et le prestataire, afin de connaitre l'état d'avancement et les résultats provisoires de l'enquête.
À l'issue de la collecte, les agences ont travaillé sur les découpages d'analyse de l'exploitation standard EMC² «cœur» et «week-end». Ces zonages correspondent soit au découpage des 35 secteurs de tirage, soit à des regroupements des secteurs adaptés aux analyses spécifiques.



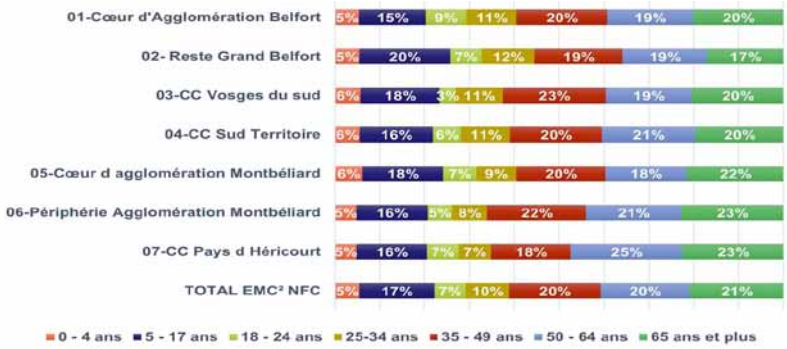
Quelques indicateurs clés

Au cours du second semestre 2024, le CEREMA a livré les données de l'EMC² (brutes et redressées), ainsi que les premiers résultats sous forme de diaporamas présentant quelques indicateurs clés :

- Près de 6 000 personnes de 5 ans et plus ont été interrogées durant ces 12 semaines d'enquête (soit 2,1 % de la population de 5 ans et plus du PMNFC).
- 40% des habitants ont plus de 50 ans, 20% des actifs pratiquent le télétravail.
- 617 voitures pour 1 000 habitants (1,3 voiture/ménage).
- La voiture demeure le mode de déplacement prédominant mais diminue légèrement (65 % contre 68 % en 2004), tandis que l'usage des transports urbains augmente (de 3 % à 5 %).
- Motifs de déplacement : 21 % pour les achats, 20 % pour le travail et 17% pour l'accompagnement (trajets destinés à accompagner un tiers d'un point à un autre).

Des réunions de travail et des séances de formation avec le CEREMA ont permis aux agences de bénéficier d'un accompagnement à la prise en main des données de l'EMC².

Répartition de la population par tranche d'âge



Des analyses plus détaillées dès le 1er semestre 2025

Les agences d'urbanisme prendront le relais dès janvier 2025 pour fournir au SMTNFC des analyses plus fines de l'EMC². Le travail consistera à produire des Cahiers de la Mobilité. En accord avec le SMTNFC, les deux premières publications porteront sur : les premiers enseignements ou les chiffres clés de l'EMC², et l'analyse spatiale des déplacements.

Ensuite, les prochaines pourraient aborder les thèmes suivants : Analyse des modes et motifs de déplacements ; Approche sociologique des déplacements ; Mobilité des personnes âgées ; Enquête week-end ; Mobilité et enjeux climatiques.

* Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement





















Axe 4

RESSOURCES ET ANIMATION

ANIMATION & COMMUNICATION

CENTRE DE RESSOURCES



Réseau « transformons nos modèles d'aménagement »

Appui à l'animation du réseau

Programme partenarial 2024



Partenaires principaux
DREAL et Région Bourgogne Franche-Comté

Autres partenaires
ADU, AUDAB, DDT de la région, Cerema, CAUE, EPF

Référente / Contact
Virginie Herzog/ vherzog@autb.fr

L'animation d'un réseau multi-partenarial

La fusion du réseau SCoT-PLUi et du Club PLUi forme depuis 2023 le réseau « TMA » qui a pour ambition d'être un espace de partage d'expériences pour enrichir les bonnes pratiques et créer de la coopération. Le réseau, animé par la Région et la DREAL, est appuyé par les partenaires originels que sont les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté, des DDT de la région et le Cerema. L'équipe s'est élargie aux CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement - 25, 21) et à l'EPF (Établissement Public Foncier).



L'urbanisme bleu-brun-vert

La journée plénière du 4 avril a permis d'aborder les différents thèmes de l'année avec quatre présentations durant la matinée :

- Comment intégrer la gestion des eaux pluviales dans les projets d'urbanisme ?
- Pourquoi et comment intégrer les sols dans les démarches urbaines ?
- Comment aménager un territoire par l'approche paysagère ?
- Le projet Ecopolis.

L'après-midi, consacré aux ateliers, a permis à chacun d'approfondir une thématique :

- le bleu, en lien avec l'agence de l'eau,
- le brun, avec diverses présentations : valorisation des friches, atlas des valeurs agricoles de la DDT du Doubs et son illustration dans le SCoT du pays du Haut-Doubs,
- le vert, avec les atlas de la biodiversité communaux et l'appel à projet « plans de paysage ».





Poursuite de la thématique

La thématique de l'urbanisme bleu-brun-vert est très vaste et permet d'aborder encore plusieurs projets intéressants pour le début d'année 2025.
Des pistes de réflexions pour le prochain sujet du réseau TMA sont en cours : intégrer le(s) vivant(s) dans les projets et/ou comment ils sont pris en considération.

Les autres évènements de l'année 2024

Permettant d'approfondir les thèmes, plusieurs rendez-vous ponctuels ont eu lieu après la plénière d'avril 2024. Trois visites ont été organisées : Ecopolis en mai à Vieux-Charmont (25), Atlas de la Biodiversité Communale en septembre à Coulanges-lès-Nevers (58), reconversion du site Grette-Brulard-Polygone de Besançon (25) en décembre. Deux outils ont été présentés en format webinaire : l'outil MUSE du Cerema et l'outil Graphab développé par le laboratoire ThéMa.
En outre, deux ateliers « Fresque du sol » ont eu lieu à Dijon et Besançon.

La communication active de l'agence

Site internet, Infolettre, Cartothème et Urbathème

Programme partenarial 2024

Référentes / Contacts
Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Accès
- Diffusion par publipostage
- Présentoir de l'accueil AUTB
- Menu 'Ressources' sur autb.fr



Un portail numérique au service des collectivités et des citoyens

Le site autb.fr est un espace privilégié pour comprendre l'action de l'AUTB au sein de son territoire d'intervention. Les menus déroulants donnent accès à la présentation de l'équipe, aux travaux par domaine de travail, aux actualités locales et nationales de l'urbanisme et à des ressources sur l'aménagement du territoire.

Les observatoires et études sont accessibles sous forme de fiches de synthèse ou de rapports complets à télécharger.

Parmi les ressources mises à disposition, on retrouve la photothèque qui s'enrichit au fil des études menées par l'agence. " L'album du mois " met régulièrement en avant un thème ou un lieu. De la même façon, " le livre du mois " présente les ouvrages acquis par l'AUTB et consultables sur demande.



En plus de son site principal, l'agence en anime deux autres : celui de l'Observatoire des sites économiques atlaseco.autb.fr et celui du Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort scotbelfort.fr

L'infolettre de l'AUTB

À destination de ses adhérents et pour maintenir un contact privilégié avec eux, une infolettre relaie l'actualité de l'agence : les rencontres qu'elle organise, ses études, publications, expositions, et toutes les informations liées à ses domaines d'expertise.

Les infolettres graphiques, supports de communication de l'AUTB

L'AUTB réalise et publie régulièrement des documents concis sur un sujet se référant à l'aménagement du territoire. « Cartothème », « Urbathème » et plus récement « L'essentiel » (en format 4 pages) sont diffusés par publipostage à près de 600 destinataires. Ces infolettres concises permettent au lecteur d'appréhender en quelques minutes un thème choisi, le plus souvent en lien avec l'actualité locale. Elles proposent souvent d'en savoir plus grâce à des liens vers des contenus plus complets.

Partage de connaissances

Dans le cadre d'une démarche collaborative d'observation des territoires, l'AUTB a le plaisir de partager également, avec ses membres, les publications de la FNAU, et diffuse des exemplaires de « Traits d'agences » et des « Dossiers FNAU » dès que le sujet traité est susceptible de les intéresser.





Pour recevoir CARTOthème, URBAthème et notre infolettre, abonnez-vous via cdemeusy@autb.fr

Communiquer c'est aussi rencontrer...

Cette année l'agence a participé à la Journée de l'Écharpe, organisée tous les deux ans par l'association des maires du Territoire, pour présenter toutes les missions de l'association et rencontrer les élus du département.

Les clubs FNAU

Le club Foncier

Programme partenarial 2024

Agences co-animatrices

Agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR), Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse (AUAT)
Agence d'urbanisme de Lyon (Urbalyon)

Référente AUTB/ Contact

Caroline Petit / cpetit@autb.fr



Le club foncier

Créé en 2018, le club Foncier est actuellement co-animé par 4 agences d'urbanisme dont l'AUTB. En 2024, 3 événements ont été organisés dont 2 sessions en ligne portant sur :

- Les outils d'animation pédagogique Zéro Artificialisation Nette
- La connaissance des gisements fonciers et immobiliers.

Le prochain rendez-vous sera consacré au foncier économique, en partenariat avec le club Économie.





Partage d'expériences au sein des clubs FNAU

La Fédération Nationnale des Agences d'Urbanisme pilote divers clubs thématiques visant à favoriser les échanges entre agences mais aussi avec les différents partenaires. Il s'agit de partager les retours d'expériences, pour capitaliser sur les réussites comme sur les difficultés rencontrées. Cette démarche encourage la découverte et l'ouverture d'esprit, en mettant en avant des solutions innovantes. Cette approche ouvre la voie pour permettre de valoriser les travaux réalisés afin de souligner les compétences et les efforts investis. Il s'agit d'inspirer pour créer une dynamique positive.



Visite de l'opération de reconversion de l'Hôtel-Dieu à Rennes

En septembre 2024, le club foncier s'est réuni à Rennes autour du thème du renouvellement urbain et des coûts associés. L'occasion était donnée de visiter l'ancien site de l'hôpital actuellement en reconversion.

Cet îlot de 18 000 m², proche du centre-ville, est réhabilité par Linkcity, après un appel à manifestation d'intérêt et un partenariat ville et EPF pour le rachat des bâtiments. D'ici 3 ans, plusieurs dizaines de logements seront livrés, accompagnés d'une maison médicale, d'un hôtel, d'un espace de coworking, d'une micro-crèche, d'un parking, de commerces et de restaurants.

L'association THE ROOF est en activité sur le site depuis le début de la reconversion. C'est une belle illustration d'un projet d'urbanisme transitoire. Après sécurisation des lieux, l'association a aménagé une salle d'escalade, un bar et un restaurant. C'est également un lieu privilégié pour l'événementiel. Plus de 100 événements par an, souvent gratuits, y sont organisés.

Les bâtiments les moins emblématiques ont été déconstruits pour laisser place à de nouveaux immeubles ou des espaces verts, tandis que les autres sont reconvertis. L'un des objectifs majeurs du projet est de connecter le centre-ville, situé au sud, au parc situé de l'autre coté.

45ème Rencontre des agences d'urbanisme à Saint-Omer

« Espace(s) public(s) en débat(s) »

du 9 au 11 octobre 2024

Programme partenarial 2024



Lieu
Saint-Omer

Organisation
Agence d'urbanisme du Pays de Saint-Omer

Informations / Programme / Replay
https://fnau45.aud-stomer.fr/fr

Le rendez-vous annuel des urbanistes

Chaque année, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) réunit élus, professionnels et partenaires des agences, intéressés par les questions du fonctionnement et de l'évolution des villes et des territoires. Cette année, la rencontre a eu pour thème « l'espace public ».
Les espaces publics sont le fruit d'une histoire riche et complexe, façonnée par les interactions humaines. Bien que profondément ancrés dans l'histoire de la fabrique urbaine, ils sont soumis aux modifications de leur rôle pour répondre aux besoins de chaque époque et aux envies des citoyens. Ils sont aujourd'hui l'objet d'une nouvelle conscience issue de la pandémie et de la crise écologique, de conflits d'usages parfois incompatibles. Ce sont aussi des lieux de protestation, de culture, de loisirs et de détente.
Alors que 80 % de la ville de 2050 existe déjà, il est crucial de repenser ces espaces en tenant compte de l'existant. Cela présente souvent des défis complexes, notamment en matière de conservation et d'adaptation. C'est toute cette diversité des enjeux et la recherche de communs qui ont été explorés durant cette 45ème rencontre nationale des agences d'urbanisme dans l'audomarois.



Programme et ateliers

Une partie de l'équipe de l'AUTB s'est rendue à Saint-Omer pour participer à ce colloque. Les collaborateurs ont eu le choix entre 12 ateliers et autant de visites in situ :

- **Atelier 1.** Espaces publics interterritoriaux : où se cachent ils ?
- **Atelier 2.** Espaces publics en milieu rural et périurbain : entre lien social et économie locale
- **Atelier 3.** Sport-santé et espaces publics : un pas de deux à prendre avec des baskets
- **Atelier 4.** Espaces publics transfrontaliers : entre limites territoriales et espace vécu européen
- **Atelier 5.** Marche à l'ombre et les pieds au sec : comment aménager les espaces publics face aux changements climatiques ?
- **Atelier 6.** Espaces publics résilients : comment prendre en compte les différentes temporalités liées aux espaces publics ?
- **Atelier 7.** Espaces publics no-limit : les rez-de-ville
- **Atelier 8.** "Foule sentimentale" : l'espace public au cœur du vivre-ensemble
- **Atelier 9.** Espaces publics et droits culturels : à la recherche de l'agora 2030
- **Atelier 10.** Production d'énergies, valorisation des ressources : les espaces publics face aux objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050
- **Atelier 11.** Jumeau numérique : un miroir virtuel de l'espace public
- **Atelier 12.** Espaces publics et voix du futur : co-construire des espaces publics vivables et vivants







Quelles conditions pour réinventer et adapter ce bien commun ?

Comment pouvons-nous adapter les espaces publics aux défis climatiques et sociétaux ? Quelles approches méthodologiques doit-on retenir pour fabriquer ces espaces ? La gestion collective et participative peut-elle jouer un rôle clé pour servir l'intérêt général ? Comment réconcilier démocratie représentative et participative ? Quel récit politique et sociétal peut rendre désirable les espaces publics ? Comment trouver l'équilibre entre expérience personnelle et collective ? Quelles sont les clés pour favoriser le vivre ensemble et l'altérité ?
Autant de questions abordées lors de ce colloque animé par des historiens, urbanistes, architectes, paysagistes, ingénieurs, chercheurs, aménageurs publics et privés, experts du sensible, collectifs citoyens et élus.

Réseau des correspondants SIG du Territoire de Belfort

Échanges sur les travaux en cours de réalisation

Programme partenarial 2024

Partenaires
CCST, CD90, DDT 90, GBCA, TE90

Périodicité
Biannuelle

Support
Comptes-rendus

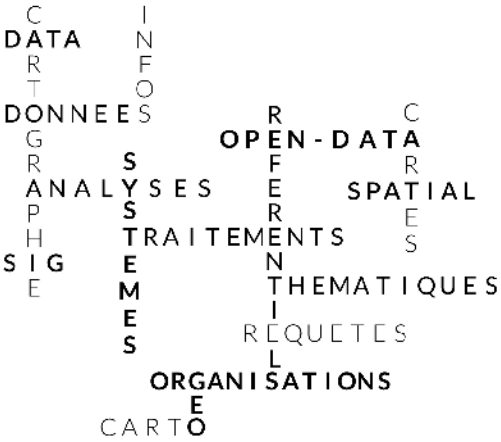
Participants
Boris Loichot / bloichot@autb.fr
Caroline Petit / cpetit@autb.fr



freepik.com

Les Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Les SIG regroupent l'ensemble des données et logiciels permettant d'effectuer des analyses spatiales puis de générer des cartes. Les compétences techniques nécessaires pour utiliser les SIG incitent les structures à développer des services spécialisés, chargés de l'organisation, de la gestion et des traitements de l'information géographique.



Les sujets évoqués en 2024

Une réunion a été organisée en juin 2024. Toujours sous le prisme du SIG, les thèmes abordés ont porté sur les services géographiques et cartographiques proposés par l'IGN, une description de la mission drone portée par la DDT 90, la mise à jour et la création de données géographiques et les outils SIG.

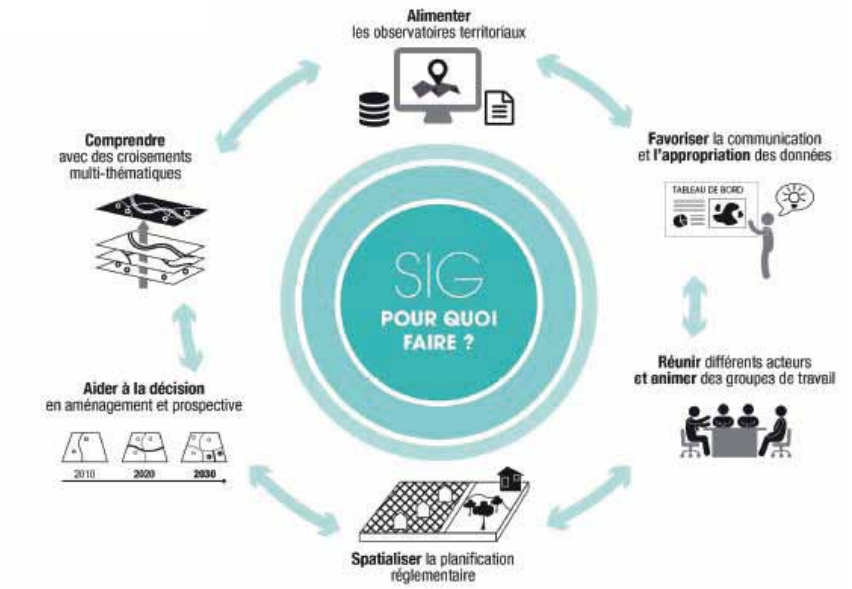


Schéma issu du dossier FNAU n°52 de décembre 2021
« Les Systèmes d'Information Géographique, des outils au service de la fabrique territoriale »

Des réunions d'échanges

Depuis 2022, à la suite de la crise sanitaire, les rencontres des correspondants SIG du Territoire de Belfort se tiennent à nouveau en présentiel. Ces réunions régulières jouent un rôle clé en facilitant la mise en réseau des différents intervenants et en permettant une identifiaction claire de nos homologues, facilitant ensuite les contacts et grantissant des partenariats durables.
Les acteurs du territoire se retrouvent autour de la même table, créant un espace de dialogue et de coopération entre les partenaires variés tels que le Conseil Départemental, la Direction Départementale des Territoires, Territoire d'Énergie 90, les EPCI et l'AUTB.
Les sujets abordés sont définis selon un ordre du jour, qui reste ouvert à toutes les propositions des participants. Cette approche permet de traiter des sujets d'actualités, des projets en cours, les conventions d'échanges de données, les compétences disponibles ou encore les pistes d'amélioration des données utiles.
L'objectif principal de ces rencontres est de renforcer la collaboration entre les différents acteurs en charge des SIG.

Réalisation de la « fresque du sol »

Explorer les cararctéristiques du sol pour mieux les prendre en compte



Hôte
AUTB
Autres partenaires
ADU, AUDAB
Référent / Contact
Caroline Petit / cpetit@autb.fr



La méthode « fresque »

À côté de la bien connue « fresque du climat » coexistent la fresque de la ville, de la biodiversité, des déchets… Ces jeux sérieux sont développés par divers acteurs, souvent sous licence libre.
Réaliser une fresque permet de construire sa propre représentation du sujet pour s'en imprégner et en saisir les enjeux. Il s'agit de positionner des cartes représentant les éléments clefs du sujet et de tracer leurs liens de causalité, pour comprendre clairement les mécanismes engagés. C'est une technique de communication et même de concertation.
L'exercice se déroule en groupe, avec environ 8 participants, favorisant ainsi les échanges d'opinions et les débats. Chaque participant est invité à s'exprimer. Une fresque peut stimuler une réflexion globale ou, au contraire, inciter à se concentrer sur un aspect particulier. Le groupe est accompagné par un animateur, notamment par souci de maitrise du temps. Le jeu et sa durée peuvent s'adapter au public ciblé et à la durée impartie.



Le sol au cœur des enjeux d'aménagement du territoire

Le sol, support des activités humaines, est aujourd'hui considéré comme une ressource à protéger. C'est un milieu vivant qui abrite une biodiversité variée responsable de nombreux services écosystémiques. En outre, le sol est le socle de la structuration des paysages.

La « fresque du sol » conçue par l'ADEME

La fresque du sol permet de comprendre ce qu'est un sol (en tant que volume), son processus de formation, quelles fonctions écologiques découlent de ses propriétés et comment nos activités viennent les impacter. Les 50 cartes à disposer représentent les composantes du sol, ses fonctions, les services rendus et les menaces.

En réalisant une fresque du sol, vous apprendrez par exemple ce qu'est la roche mère ou encore quel rôle joue le sol dans la production de médicaments. La fresque est conçue pour se dérouler sur quasiment une demi-journée. Il s'agit de créer une œuvre collective, et à l'issue de recueillir le ressenti de chaque participant puis de réfléchir à des solutions à différentes échelles pour limiter les impacts, pour réparer et protéger le sol.



Réflexions des agences d'urbanisme pour la préservation des sols

En septembre 2024, quelques collaborateurs des autres agences d'urbanisme de la région ont rejoint l'AUTB pour réaliser deux fresques du sol. L'occasion de chercher ensemble les clés d'un meilleur sol afin de réfléchir à la façon de les intégrer dans nos métiers communs.

Diverses solutions ont ainsi été mises en lumière pour le sol, réparties en 3 axes : animer, cultiver et aménager.
Le premier axe se concentre sur la pédagogie, visant à sensibiliser différents publics à la qualité des sols.
Le deuxième est plutôt destiné aux acteurs de l'agriculture, pour rédiger des chartes de qualité environnementale.
Enfin, l'axe de l'aménagement se focalise sur des actions telles que la désimperméabilisation et l'infiltration de l'eau dans le sol, en considérant ce dernier en tant que volume, en 3D.
Toutes ces actions engagées dans la sphère publique ou privée mènent à un effet global sur l'environnement.

Colloque « Conjuger eau et urbanisme »

« Quelles stratégies adaptées au changement climatique ? »

le 11 décembre 2024

Programme partenarial 2024

Lieu
Saint-Ouen

Organisation
FNAU / Direction de l'eau de la DGALN

Informations / Programme / Replay
https://tinyurl.com/3rxbh8r2

Référente AUTB / Contact
Émilie Soulard / esoulard@autb.fr



L'eau : un bien commun au cœur des politiques publiques

L'eau est une ressource essentielle à la vie, il est nécessaire d'en garantir l'accès et la qualité. La ressource en eau pâtit de l'artificalisation non maîtrisée, de l'imperméabilisation des sols et d'une contamination par les polluants. Elle subit également les effets du changement climatique (cycle de l'eau modifié, sécheresse et pluies intenses).

Pour faire face à ces contraintes, les pouvoirs publics mettent en place des outils permettant de repenser la place de l'eau dans l'urbanisme. Ainsi, il est possible pour les documents de planification d'intégrer la question de l'eau, y compris à l'échelle locale dans les OAP des PLU.
Des partenariats sont également mis en place afin de lutter contre les pollutions et les pertes, qu'il s'agisse du ruisellement ou bien de réseaux nécessitant une optimation.
La prise en compte des enjeux de l'eau dans la planification urbaine passe aussi par l'acculturation aux bonnes pratiques de consommation et aux risques.
Des réflexions sont engagées, notamment sur les questions de submersion marine et d'inondation, et des outils (données, plate-formes, documents) permettent d'envisager une adaptation des territoires.

La question du partage de la ressource était au cœur des discussions de ce colloque à Saint-Ouen, où l'enjeu était d'identifier les besoins en consommation de chaque pôle et d'envisager des solutions durables pour maintenir l'eau sur les territoires.



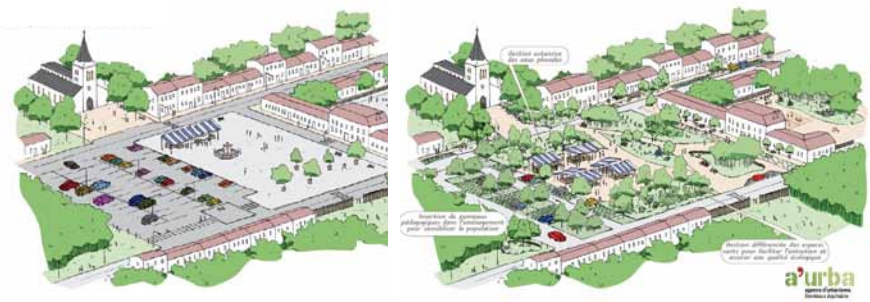
Le programme du colloque

Un membre de l'équipe de l'AUTB a participé à ce colloque.

La journée était organisée en quatre temps :

- Un retour sur le contexte hydro-climatique actuel et futur de la France. Cette présentation, par Charles Perrin de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe), portait sur les scénarios prospectifs du projet Explore2.
- Un temps de débat sur le thème : « Renforcer le dialogue pour mettre l'eau au cœur de la fabrique de la ville ».
- Un focus sur des experiences territoriales en lien avec la « coordination des planifications pour adapter la ville ».
- Une table ronde avec quatre intervenants de Douai, Bordeaux, Artois-Picardie et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT).

Une approche étape par étape pour un projet de réaménagement global



Quelles conditions pour conjuguer eau et urbanisme ?

Comment remettre l'eau au cœur des projets de territoire ?
Comment élaborer des documents de planification accordant une place centrale à la gestion de l'eau ?
Comment appréhender à un niveau territorial fin les impacts du changement climatique sur l'eau (petit et grand cycle de l'eau) ?
Quels leviers d'action pour en amoindrir les conséquences négatives ?

Autant de questions abordées lors de ce colloque animé par des élus, techniciens et gestionnaires, urbanistes, architectes, chercheurs et experts aménageurs publics et privés.

Accueil de stagiaires

Programme partenarial 2024



Référente / Contact
Anne-Sophie Peureux-Demangelle /
aspeureux@autb.fr

Pour le partage de connaissance

Convaincue de l'importance de la transmission des savoirs et des compétences, l'Agence d'urbanisme accueille tout au long de l'année des jeunes de différents niveaux, y compris pour des stages d'observation en classe de troisième.

Parce qu'il est souvent difficile pour les collégiens de décrocher un stage, notre structure reçoit chaque année quelques élèves pour leur offrir un premier contact avec le monde du travail, participer à leur découverte des métiers et acculturer la jeunesse aux codes de l'entreprise. Une occasion pour eux de découvrir le monde de l'aménagement et de l'urbanisme, mais aussi de connaître leur département et plus largement les collectivités.
Les collaborateurs désignés comme maîtres de stage prennent sur leur temps de travail pour pour guider les jeunes en leurs présentant nos métiers souvent méconnus.
Nous espérons ainsi agir sur l'attractivité de notre secteur d'activité !

Savoir s'adapter aux différents profils, quel que soit le niveau

Quant aux stagiaires issus d'études supérieures, c'est un contrat gagnant-gagnant : on est loin des idées reçues café/photocopies/travail bon marché… les stagiaires s'investissent pleinement sur un sujet et/ou un projet défini en amont. Nos recrutements sont toujours issus d'une réflexion et d'un entretien préalable pour offrir un stage adpaté au candidat et créer du sens à un stage : ça doit être intéressant pour les étudiants et bénéfique pour notre structure. Nos collaborateurs assistent même, si cela est possible, aux soutenances des étudiants afin de les accompagner jusqu'au bout de la démarche.

Accueillir un stagiaire, c'est également affirmer notre attachement au territoire en participant au renforcement des relations entre les établissements scolaires et les entreprises. Cela participe à soutenir le développement des compétences et à encourager l'insertion professionnelle.

Ainsi, cette année, l'Agence a accueilli :

- 5 stagiaires de niveau Troisième pour un stage d'observation ;
- 1 stagiaire niveau Baccalauréat professionnel pour un stage d'un mois ;
- 1 stagiaire CMI Sciences de l'information géographique pour l'innovation territoriale 1ère année pour un stage d'un mois ;
- 1 stagiaire BUT Carrières sociales, parcours Villes et territoires durables en 1ère année pour un stage d'un mois ;
- 1 stagiaire en alternance Master Urbanisme et Aménagement pour un stage de 2 ans.







Nos supports « made in AUTB »

Afin d'accueillir les collégiens de Troisième (les plus nombreux) dans les meilleures conditions, une collaboratrice a créé un livret à destination des stagiaires pour les accompagner et servir de support d'échanges entre eux et leurs maîtres de stage. Pour que l'expérience se passe au mieux, un deuxième livret a été créé à destination de leurs référents à l'agence.
Ces deux livrets sont inspirés du cahier proposé par l'ONISEP « Exploiter le stage d'observation en entreprise » tout en étant issus de notre expérience et adaptés aux activités de l'AUTB.

Convention citoyenne régionale pour le climat et la biodiversité

Apporter des réponses à la hauteur des enjeux environnementaux

Programme partenarial 2024

Lieu
Dijon

Organisation
Région Bourgogne-Franche-Comté

Informations / Programme / Replay
https://tinyurl.com/ELIEs964



Climat et biodiversité : l'affaire de tous

La Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité donner la parole aux citoyens, en leur donnant le pouvoir d'agir à leur échelle au travers d'une convention citoyenne sur le climat et la biodiversité.
L'objectif affiché par la Région est « d'alimenter et d'ajuster les politiques de la collectivité, apportant des propositions à la hauteur des enjeux environnementaux ».

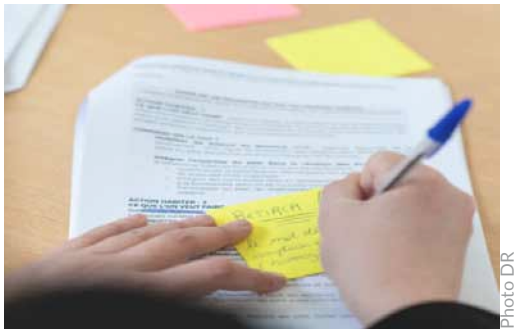


Photo DR

Organisation de la convention citoyenne

La convention citoyenne a réuni trente-six citoyens venant de toute la région, d'âges et de catégories sociales différentes. À ce groupe de citoyens s'est ajouté durant deux sessions un groupe « transverse ». Composé d'acteurs du territoire, il a été chargé d'apporter des compléments de réponse aux questions des citoyens et d'aider à la construction des propositions.

Cette convention citoyenne s'est déroulée en trois temps :

- Une phase de préfiguration début 2023
- La convention en elle-même (novembre 2023-mars 2024, 5 sessions), phase durant laquelle les citoyens ont pu échanger avec le groupe « transverse », et écrire les propositions
- Une phase de restitution du travail effectué par les citoyens auprès des élus.

Les grandes propositions

Chargés de penser des modes de vie prenant en compte les limites planétaires, les citoyens ont fait émerger 272 propositions. Elles traitent des thèmes suivants :

- **Les conditions individuelles et collectives à réunir**
  Agir sur les modes de vie implique un travail à l'échelle indviduelle et collective, la mise en place d'un « contrat social » qui implique le respect de soi et des autres, le soin de la démocratie et la définition de valeurs communes.
- **Se rencontrer / ce qui nous lie**
  Les participants ont souligné l'importance du « faire ensemble autrement » en suscitant la vie locale et le partage, en développant une offre de loisirs et de tourisme de proximité.
- **Habiter**
  A émergé une volonté de rendre les modes d'habitation plus durable en évitant l'étalement urbain, en rénovant les logements et en intégrant mieux la nature et la biodiversité dans les projets d'aménagement. La transition passe également par des aspects sociaux comme l'accessibilité au logement et la lutte contre la vacance.
- **Consommer**
  Les propositions tournent autour de l'idée de consommer responsable, local et sobre. Elles impliquent les citoyens et les producteurs des domaines alimentaire, industriel, énergétique, etc.
- **Travailler**
  Les participants souhaitent encourager les comportements vertueux, le déploiemnt progressif d'un nouveau modèle économique et l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte des enjeux socio-environnementaux.
- **Se déplacer**
  Ont été formulées des propositions en lien avec le développement de modes de transport plus durables et actifs, la diminution de l'autosolisme et la transition d'un véhicule polluant à un véhicule plus « sobre ».



Photo Ludovic Godard

LES CONTRATS SPÉCIFIQUES

Une offre de service élargie

Outre ses missions d'intérêt collectif, l'agence valorise son savoir-faire par la réalisation de travaux particuliers pour le compte de commanditaires, adhérents ou non à l'association.

L'ensemble des activités de l'agence peut ainsi comporter une part d'études hors programme partenarial. Cette part doit rester minoritaire, en deçà d'un seuil de 30 % environ du programme global de l'agence, pour ne pas entrer en contradiction avec sa vocation première.

Depuis sa création, l'agence intervient dans les champs de la planification en accompagnant les communes dans l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. C'est là son cœur de métier et son engagement auprès des collectivités : coopérer, écouter, en toute neutralité, au service de l'intérêt commun.
Dotée d'un système d'information géographique (SIG), qui lui permet notamment de produire des documents d'urbanisme au format CNIG[1] , elle peut reporter ou mettre à jour les documents des collectivités dans le géoportail de l'urbanisme.

[1] CNIG : Comité national de l'information géographique.

L'histoire de l'œuf et de la poule : qui du Plan local d'urbanisme (PLU) ou du projet apparaît en premier ?

Pour 2024, 21 fiches sont dédiées aux études hors programme partenarial, dont 15 concernent des évolutions de PLU engagées ou achevées.
En 2025, la refonte complète des documents d'urbanisme encore en cours devrait aboutir, mais force est de constater que comme l'écrit Lucie Romano dans la revue Urbanisme[2], « les communes font avancer leur PLU en même temps que leurs opérations. Tantôt c'est la règle qui nourrit le projet, tantôt le terrain avance plus vite que le cadre juridique ».

Ce constat explique que nos missions soient, pour une grande part, consacrées à des procédures de mise en compatibilité (et des modifications de PLU) : les élus travaillent le projet et adaptent ensuite leur PLU, grâce au mécanisme de la déclaration de projet, qui permet de mettre en compatibilité de manière accélérée le document, dès lors que le projet relève de l'intérêt général.

Depuis plusieurs années, le PLU a été enfermé dans des calculs mathématiques et des projections de tendances. La modification récente du SRADDET[3] de Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans cette logique, avec l'intégration de l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050 et la territorialisation des objectifs.

Parallèlement, la crise du logement et la politique de réindustrialisation au niveau national ont mis en évidence la nécessité de repenser l'aménagement du territoire. Les besoins en foncier demeurent, et il devient essentiel de revitaliser la prospective territoriale afin d'intégrer les enjeux actuels : gestion de la ressource en eau, décarbonation, souveraineté alimentaire, adaptation au changement climatique et, plus récemment, l'assouplissement du ZAN suite aux ajustements de la loi Climat et Résilience.

Il reste à espérer que cette évolution législative, tout en maintenant l'objectif du ZAN pour 2050, soit désormais perçue non plus comme une contrainte, mais comme un levier de développement. Elle pourrait ainsi redonner confiance aux élus dans leurs documents d'urbanisme et leur offrir une stabilité propice à une planification efficace et pérenne.

---

[2] N°442 – Mars/avril 2025.
[3] SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Anjoutey | Évolution du site des ateliers municipaux

Étude d'opportunité

Contrat spécifique 2024



Commanditaire
Commune d'Anjoutey

Support / Format
Rapport d'étude - PDF 34 pages

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Des questions nombreuses

La Commune d'Anjoutey projette de rénover tout ou partie du site des ateliers municipaux rue du Moulin, voire d'y adjoindre de nouvelles constructions, afin de pouvoir y louer des locaux, principalement pour des activités artisanales en complément de celles qui sont déjà implantées sur place.

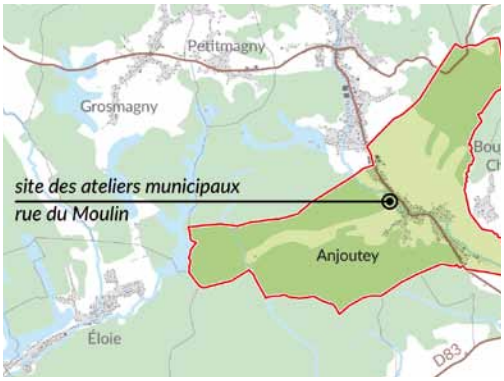
Ce programme demande à être interrogé plus finement pour apprécier sa faisabilité en y intégrant des aspects urbanistiques, environnementaux, techniques et économiques.
C'est pourquoi la Commune a demandé à l'AUTB de l'accompagner dans sa réflexion par une première « expertise rapide ».

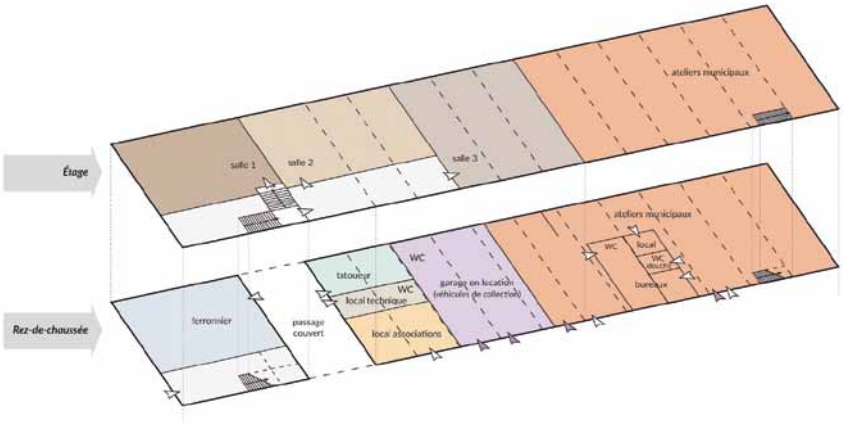
Des éléments de réponse

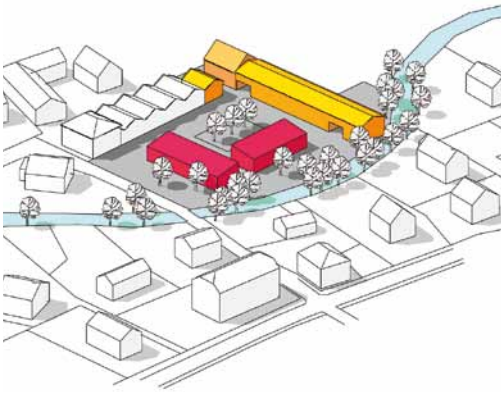
Le rapport d'étude dresse d'abord un état des lieux du site et identifie des opportunités d'évolution des bâtiments existants. Il formalise les attentes de la Commune par un pré-programme qui tente de cerner les besoins et d'estimer leur adéquation avec les capacités du lieu.

Plusieurs scénarios d'aménagement de l'ensemble du site sont ensuite esquissés, selon plusieurs temporalités : depuis la restructuration bâtimentaire jusqu'à une ou plusieurs constructions nouvelles, et même une hypothèse d'extension à long terme.
Ces scénarios sont illustrés par des plans schématiques et des vues simples en 3D, qui sont de bons supports pour les échanges au stade de l'étude préalable.

Le document apporte pour finir des références d'opérations similaires, informe sur les aides potentiellement mobilisables, et mentionne les suites à donner selon les choix de la Commune.









Danjoutin | Étude préalable à la définition d'un nouveau projet communal

Contrat spécifique 2024



Commanditaire
Commune de Danjoutin

Support / Format
Rapport PDF - 42 pages

Référents / Contacts
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr

Un projet de développement résidentiel adapté aux enjeux du territoire

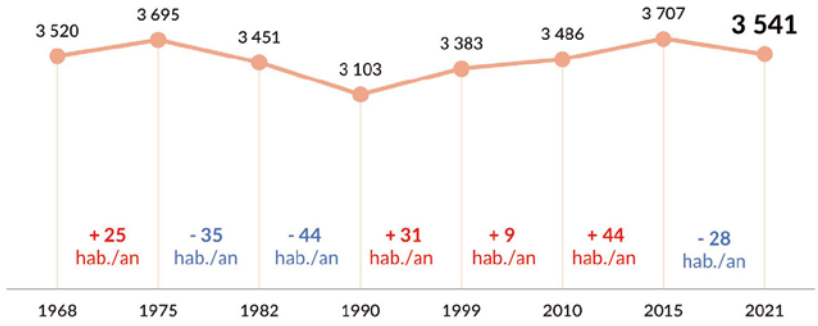
Les évolutions législatives, et notamment la loi Climat et Résilience, qui limitent la consommation foncière, nécessitent d'engager une réflexion nouvelle sur les perspectives de développement en lien avec les enjeux territoriaux.

Cette étude vient soutenir la réflexion de la Commune de Danjoutin, sur la conception d'un projet de développement résidentiel adapté aux enjeux de son territoire dans le contexte d'un PLU approuvé en 2006.
Étant donné que certaines zones n'ont jamais été ouvertes à l'urbanisation, il conviendra préalablement de définir un projet concret avant d'envisager une adaptation du PLU en vigueur, permettant d'inscrire une nouvelle zone à urbaniser (1AU).
En application du 4° de l'article L153-31, deux procédures se dessinent : celle d'une révision générale du PLU ou celle d'une mise en comptabilité de ce dernier, avec le mécanisme de la déclaration de projet (lequel suppose de disposer d'un projet suffisamment abouti).

Mieux adapter les projets

Avant de s'engager dans une démarche de révision générale du PLU ou de mise en comptabilité de ce dernier, la Commune a missionné l'AUTB pour effectuer un diagnostic de son territoire afin d'obtenir un état des lieux précis dans plusieurs domaines : démographie, habitat et foncier.
Ce travail permettra ainsi d'établir un bilan des tendances d'évolution récentes et d'estimer les besoins fonciers de la commune afin de déterminer les nécessités opérationnelles à venir.

L'évolution de la population entre 1968 et 2021



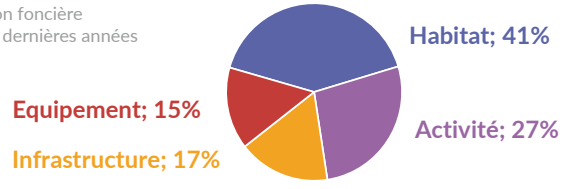
Suivre les dynamiques pour mieux connaitre le territoire

Danjoutin est la 4ème commune la plus peuplée du Grand Belfort avec 3 541 habitants en 2021 pour environ 1 900 logements. La commune a connu une croissance démographique dans les années 60, 90 et début 2000, avant de perdre 166 habitants ces dernières années (2015-2021).

Plusieurs opérations de petite taille ont été récemment réalisées. Il y a une dynamique évidente en raison de la situation géographique de la commune et des équipements et services qu'elle propose.

Une analyse du potentiel de développement résidentiel (foncier, bâti mutable) a été réalisée dans l'étude et un recensement des potentialités de développement a été effectué afin de permettre à la commune de s'en saisir et d'anticiper l'ouverture de nouveaux secteurs à l'urbanisation.

La consommation foncière
au cours des 10 dernières années





La carte scolaire de la commune d'Essert

Prospective sur les effectifs scolaires de la commune d'Essert

Contrat spécifique 2024

Commanditaire
Commune d'Essert - Service Éducation

Support / Format
Rapport PDF - 20 pages

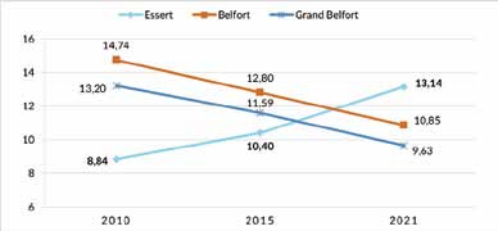
Référents / Contacts
Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr


L'école Haroun Tazieff à Essert

Un contexte démographique défavorable

Les derniers chiffres de population ne sont guère positifs : perte d'habitants, baisse des naissances. La population scolaire varie d'une année à l'autre en fonction de différents facteurs : la natalité, la mobilité des parents, l'accueil périscolaire et scolaire, etc. Ces dynamiques se traduisent localement par une diminution des effectifs scolaires dans les écoles.

Évolution du taux de natalité pour 1000 habitants depuis 2010



Objectif de l'étude

La Commune d'Essert a missionné l'AUTB pour analyser les effectifs scolaires et leur évolution et étudier la carte scolaire à l'horizon 2027 en perspective d'une restructuration d'un bâtiment scolaire.

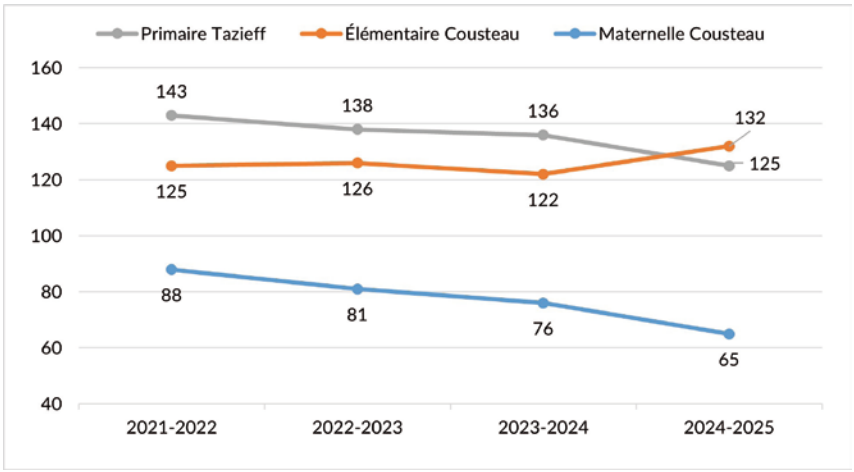
Cette étude permet d'échanger avec les différents acteurs concernés sur la stratégie à adopter pour préparer la prochaine carte scolaire.



Des effectifs scolaires à la baisse

Depuis la rentrée 2022, le nombre d'élèves scolarisés à Essert est en baisse. À la rentrée 2024, 322 enfants sont scolarisés dans les écoles essertoises, soit un recul des effectifs de 10 % en 3 ans.

Évolution des effectifs des écoles d'Essert



L'importance d'une vision à long terme

En projection (à l'horizon 3 ans : rentrée 2027), la tendance à la baisse devrait se poursuivre, comme c'est le cas pour de nombreux territoires, avec une diminution d'une quarantaine d'élèves entre les rentrées 2024 et 2027. Cette baisse concerne tant les écoles maternelles que les écoles élémentaires.

Dans la commune, il n'y a pas d'opération d'habitat en cours ou engagé qui pourrait attirer de nouveaux ménages. Néanmoins, la commune profite de l'attrait de son parc existant, aujourd'hui plus abordable financièrement, notamment la maison individuelle. De nombreuses familles s'installent donc à Essert, avec potentiellement de nouveaux écoliers.

La dynamique reste néanmoins fragile en raison du contexte local et de la tendance démographique marquée par une perte d'habitants.

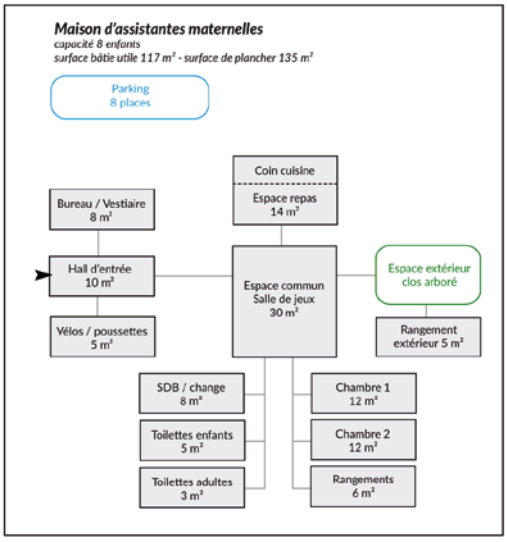
Lachapelle-sous-Chaux | Projet d'habitat et commerce et/ou équipement

Étude préalable de faisabilité
Principes d'aménagement

Contrat spécifique 2024



Commanditaire
Commune de Lachapelle-sous-Chaux
Support / Format
Rapport d'étude - PDF 28 pages
Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



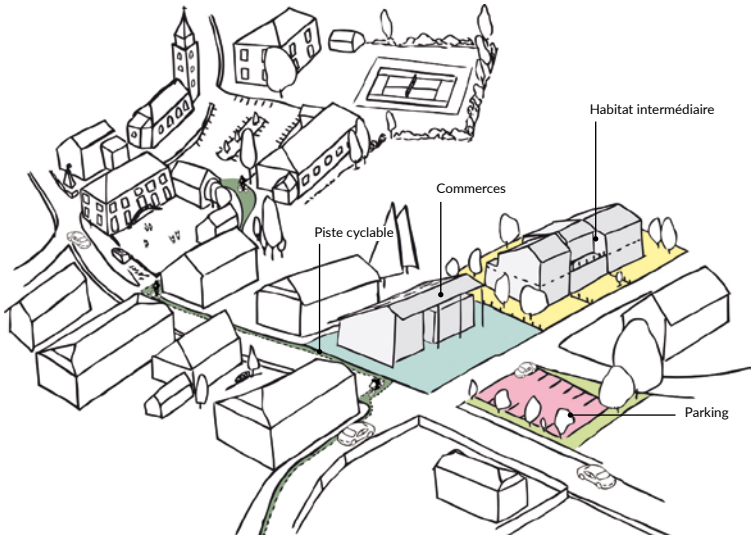


Le contexte et la demande

La Commune de Lachapelle-sous-Chaux souhaite valoriser un terrain communal proche des équipements centraux, en bordure de la rue principale. Par sa localisation et la mixité de son programme, cette opération permettra de renforcer le centre-village. Outre quelques logements, plusieurs hypothèses sont envisagées, dont une maison d'assistantes maternelles, un restaurant, une ou des cellules commerciales.

L'expertise de l'agence d'urbanisme

Cette étude urbaine présente un état des lieux du site de projet et synthétise les attentes et questionnements du maître d'ouvrage sous la forme d'organigrammes fonctionnels.
Elle insiste sur les enjeux d'un aménagement d'ensemble cohérent, au point de convergence entre les caractéristiques du lieu et les premiers éléments d'un programme d'aménagement.
Sont ensuite esquissés plusieurs scénarios d'organisation spatiale, illustrés à l'aide de plans schématiques et de croquis simples, afin de comparer des options encore ouvertes au stade de l'étude préalable.
Des recommandations complètent ces scénarios du point de vue de la qualité des espaces et des ambiances recherchées.
Une première approche financière de l'opération clôt le rapport d'étude, sur la base de ratios de construction et d'aménagement.



Meroux-Moval | Aménagement d'un itinéraire pour les modes actifs

Étude pré-opérationnelle

Contrat spécifique 2024



Commanditaire
Commune de Meroux-Moval

Support / Format
Rapport d'étude (PDF, 38 pages)

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Favoriser les mobilités actives dans la commune

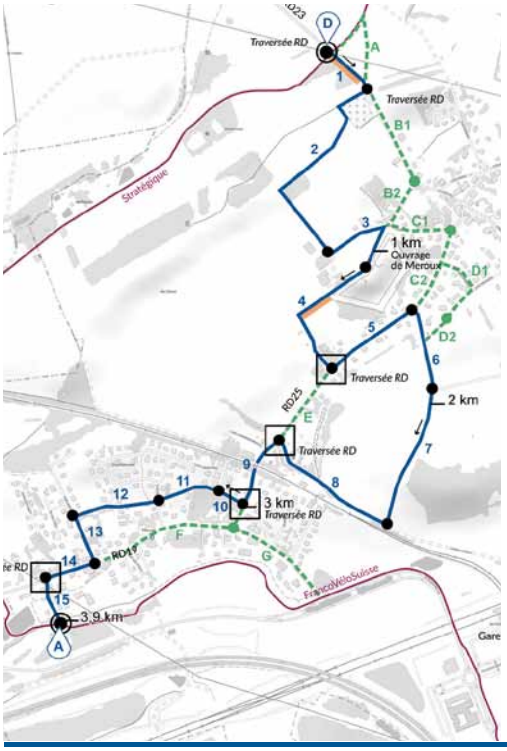
La municipalité de Meroux-Moval souhaite relier deux itinéraires cyclables structurants, la FrancoVéloSuisse et le chemin du Stratégique, par un itinéraire aménagé pour les modes actifs (vélo, marche), desservant le secteur urbanisé de la commune.

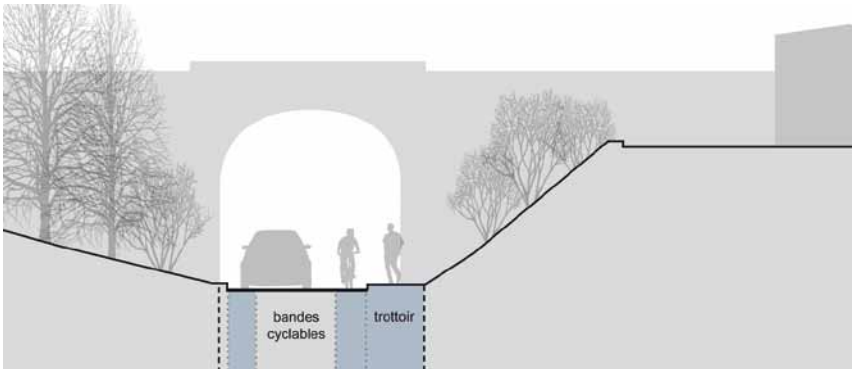
Un tracé est pressenti par l'équipe municipale, empruntant plusieurs voies et chemins existants connus pour leurs usages. La demande est d'y affirmer davantage la présence des piétons et cyclistes dans l'espace public, en matérialisant leurs parcours par des aménagements spécifiques, afin de développer les alternatives à l'automobile.

Qualifier les voies empruntées en fonction de leurs caractéristiques et des environnements traversés

Cette étude décrit un itinéraire principal et plusieurs variantes, en identifiant au passage quatre ambiances différentes selon les secteurs traversés :
- rural à dominante agricole
- marqué par les grandes infrastructures de transport
- routier le long d'une voie départementale
- résidentiel à dominante pavillonnaire.

L'itinéraire principal et ses variantes sont ensuite décomposés en séquences par souci de clarté, la nature des aménagements et des équipements possibles différant selon la nature, l'état et l'usage des voies empruntées.
Chaque séquence fait l'objet d'une fiche détaillée et de propositions d'aménagements cyclables pour adapter les voies existantes au bénéfice des modes actifs.
Au fil de l'itinéraire, des points particuliers sont par ailleurs mis en évidence, notamment des traversées d'axes routiers à sécuriser et une halte cycliste à équiper.
Tous ces aménagements sont illustrés (coupes et photomontages) et chiffrés dans le cadre d'une première approche financière.









Plan Local d'Urbanisme de Bavilliers

Procédure de modification

Contrat extérieur engagé en 2023

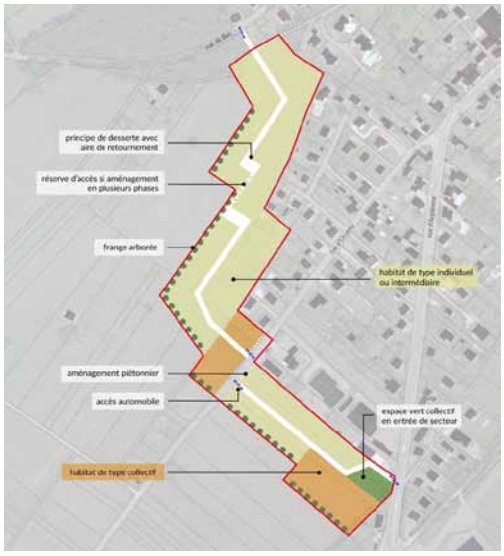


Commanditaire
Commune de Bavilliers

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Emilie Soulard / esoulard@autb.fr

Réflexion sur les besoins d'habitat

Courant 2023, la Commune de Bavilliers a souhaité faire un bilan sur sa dynamique de développement et une projection des tendances d'évolution. Il s'avère que ces 10 dernières années, Bavilliers a connu de nombreuses opérations d'habitat de type collectif. Une offre complémentaire doit être mise en place, afin de maintenir une offre diversifiée *(cf. étude « Tendances et positionnement, situer les dynamiques et recadrer les besoins », 2023)*.
Cette étude, réalisée par l'AUTB, s'est inscrite dans un temps d'échange avec un aménageur et le service instructeur de Grand Belfort pour la mise en œuvre de la zone à urbaniser au lieu-dit « Les Champs Rougeots ». Ainsi, le programme projeté sur ce secteur a nécessité des ajustements pour répondre aux besoins identifiés et à la volonté de la commune de concrétiser cette opération.
Afin de mener à bien ces évolutions, le PLU devait être modifié. L'AUTB a alors accompagné la Commune dans la procédure d'urbanisme à mener.



Ajustement des orientations d'aménagement et de programmation

Les OAP ont été adaptées pour faire évoluer la typologie des logements et répondre à la volonté d'assouplir le phasage et les prescriptions liées.
En cascade, le règlement et le zonage ont été retouchés pour assurer la cohérence des pièces, tout en respectant les orientations du PADD.



Règles spécifiques pour l'architecture contemporaine

Construit en 1985, le lycée Diderot bénéficiait d'un label « Architecture du XX^{e} siècle » lié à l'originalité exemplaire de l'ensemble bâti.
Ce label, porté par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), a évolué nationalement en 2020 en « Architecture Contemporaine Remarquable » qui assure une reconnaissance auprès du public mais pas les conditions de sa préservation.
C'est pourquoi, dans le cadre du PLU, l'intérêt architectural de l'ensemble du lycée a été transcrit réglementairement.





Mise à jour des annexes du PLU

Les évolutions réglementaires et autres dispositions intégrées dans le document d'urbanisme nécessitent de mettre à jour les annexes réglementaires et d'informations pour les porteurs de projet : radon, Servitudes d'Utilité Publique, voies bruyantes, etc.

Plan local d'urbanisme de Belfort

Procédure de modification simplifiée



Commanditaire
Commune de Belfort

Références / Contacts
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Emilie Soulard / esoulard@autb.fr

Une procédure, plusieurs objets

Approuvé le 10 février 2021 et modifié une première fois le 16 décembre de la même année, le Plan Local d'Urbanisme de Belfort fait l'objet d'une nouvelle modification simplifiée. Celle-ci vise à adapter son règlement écrit ainsi que son zonage (passage de sous-secteurs UEb et UAa en UY et extension de l'emplacement réservé (ER) n°12 à l'intégralité de la parcelle AL 307).

Extension de l'ER n°12 « Parc de stationnement ouvert / As de carreau »

Belfort souhaite garantir et renforcer son offre en matière de stationnement en cœur de ville.
L'extension de l'ER doit permettre à la Ville de s'assurer de la pérennité d'un parking public, à destination des belfortains et des touristes, dans un secteur très fréquenté en raison de la présence de nombreux commerces et services.
Cette extension offre davantage de cohérence au regard de l'ER n°12 initial, puisque la couverture intégrale de la parcelle 307 en ER sécurise l'entièreté des places de stationnement.

Un nouveau classement qui reste cohérent avec le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

La deuxième modification importante de la procédure vise à étendre le secteur UY du site Techn'Hom, en intégrant le front de voie ferrée, incluant une partie du parking du Général Meyer, antérieurement et respectivement classés en secteurs UEb et UAb.
Le nouveau découpage permettra de développer les activités économiques autour de la voie ferrée et de réinvestir une partie du parking Meyer.



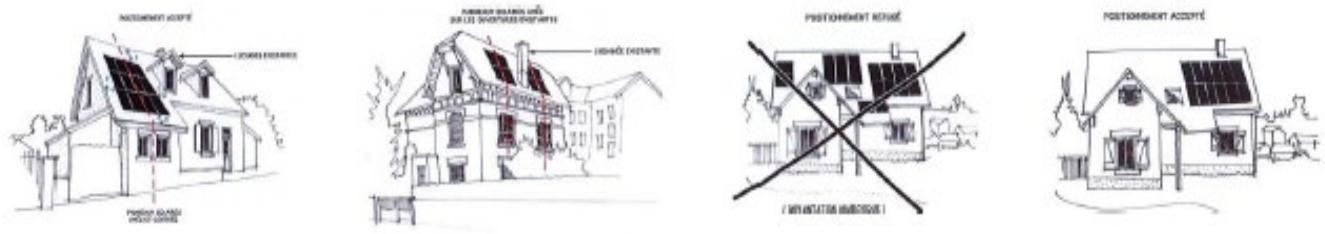
Zonage avant modification



Zonage après modification

Une nécessaire évolution du règlement écrit

Après deux ans d'application, la ville de Belfort a souhaité également faire évoluer certaines règles du PLU qui ne sont pas adaptées ou s'avèrent trop confuses. Ces règles touchent à des éléments variés impactant la vie quotidienne des habitants, qu'il s'agisse des normes de stationnement, de l'image urbaine, de la végétalisation ou encore de la pose de panneaux solaires en toitures.
Des erreurs matérielles ont également fait l'objet de corrections.



Plan local d'urbanisme de Bessoncourt : création d'une voie verte

Une mise en compatibilité avec opération d'intérêt général

Contrat extérieur engagé en 2023



Commanditaire
Commune de Bessoncourt
Référentes / Contacts
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Emilie Soulard / esoulard@autb.fr

Un projet d'intérêt général, condition préalable à la procédure

L'article R.110-2 du code de la route stipule qu'une voie verte est une « route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés, des cyclomobiles légers, des piétons et des cavaliers ».

Cette voie, au vu de la manière dont elle est définie, va contribuer à l'intérêt public sur plusieurs plans.
Ainsi, elle raccorde la commune au réseau existant et favorise les modes de déplacements actifs.
Elle contribue également à la sécurité des cyclistes et piétons qui longent la rue du fort de Sénarmont (fréquentée quotidiennement par 900 véhicules).
Enfin, la voie permet d'améliorer l'accès au fort et favorise son ouverture sur le bourg.



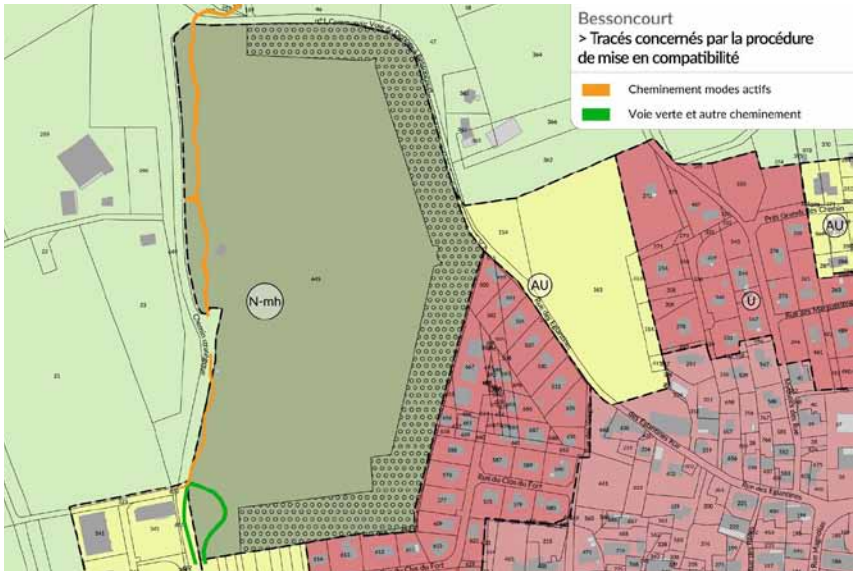
Mise en compatibilité du PLU et évaluation environnementale du projet

La voie verte permettra aux habitants de Bessoncourt et des communes alentour de se déplacer le long de la rue du fort de Sénarmont et d'accéder au monument en toute sécurité. L'emprise au sol de la voie s'étend sur 425 mètres linéaires et rejoint le tracé cyclable réalisé dans le centre du village.

L'AUTB a accompagné la Commune de Bessoncourt en constituant le dossier relatif à la mise en comptabilité du PLU.
Afin de permettre la création de la voie verte, une partie de la trame 'espace boisé classé' (EBC) qui recouvrait le secteur Nmh, incompatible avec le projet, a été supprimée. Seuls les arbres malades (développement de la chalarose sur les frênes) et ceux situés sur le parcours de la voie ont été touchés, permettant ainsi de limiter l'impact du projet sur l'environnement boisé et sur la biodiversité.

Le règlement a également été adapté pour permettre la réalisation de la voie verte, l'EBC empêchant réglementairement tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre les boisements.

Préalablement à l'opération, une étude environnementale a été réalisée. Cette dernière a conclu à l'absence d'incidences significatives sur l'environnement. Des mesures environnementales ont été proposées afin d'optimiser l'intégration environnementale du projet sur le site.



Plan local d'urbanisme de Chèvremont

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2021



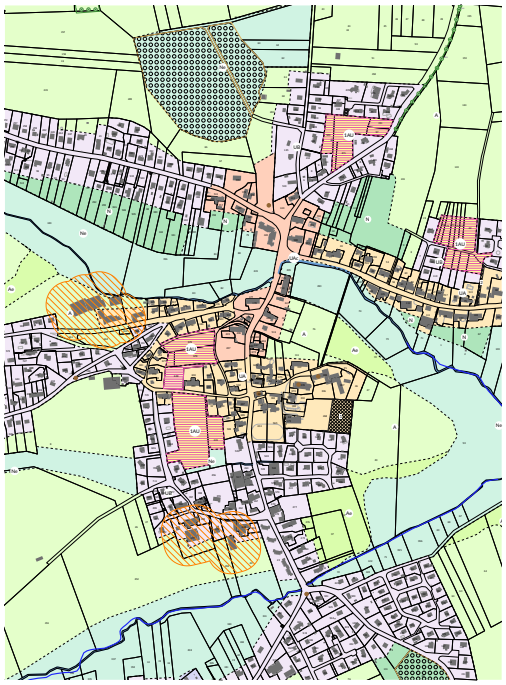
Commanditaire
Commune de Chèvremont

Référents / Contacts
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Des efforts de densification du bâti dans l'emprise urbaine

La commune de Chèvremont est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) depuis le 13 novembre 2015. Après avoir commencé le dossier avec un premier bureau d'études, la Commune a confié la reprise du travail à l'AUTB en septembre 2021.

Le zonage a été revu et les secteurs à urbaniser ont fait l'objet de nouvelles orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Le nouveau projet arrêté par délibération en date du 25 janvier 2024 a été transmis pour avis aux personnes publiques associées et à la mission régionale d'autorité environnementale (MARAe), puis mis à l'enquête du 7 octobre au 6 novembre 2024. Approuvé le 13 janvier 2025 par le conseil municipal, le PLU a été publié sur le géoportail de l'urbanisme.

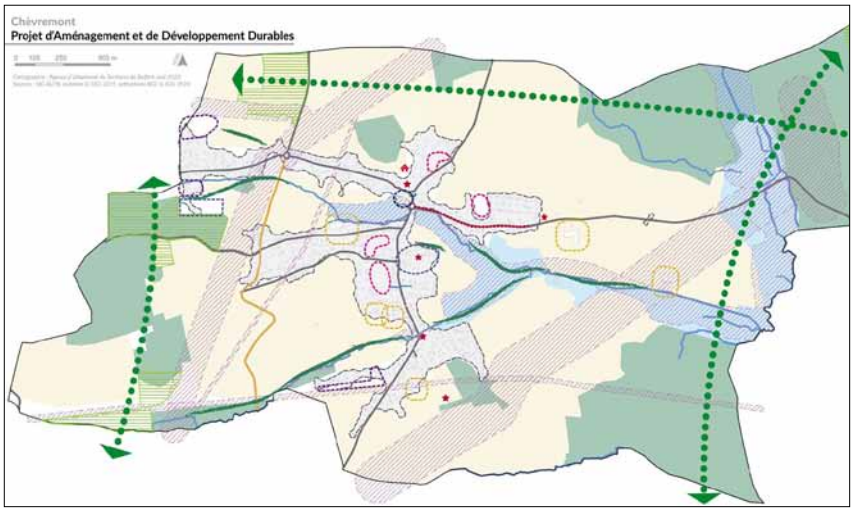


Un scénario de développement qui réaffirme Chèvremont comme un micro-pôle de la 2ème couronne belfortaine

À l'horizon 2038, l'objectif est d'atteindre 1 726 habitants, soit environ 154 nouveaux habitants. Un cap fixé pour ce nouveau PLU, qui se décline avec un besoin d'environ 100 logements et 5,7 hectares. Un projet ambitieux, qui doit permettre à la commune de renouer avec la dynamique de la décennie 2000-2010. Pour gagner en attractivité, quatre secteurs à urbaniser font l'objet d'OAP dites « sectorielles » qui poursuivent trois objectifs principaux :

- une diversification de l'offre résidentielle,
- un développement de liaisons douces et des voiries apaisées,
- le maintien du cadre de vie.

L'affichage de ces objectifs dans les OAP s'inscrit en résonnance avec les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).



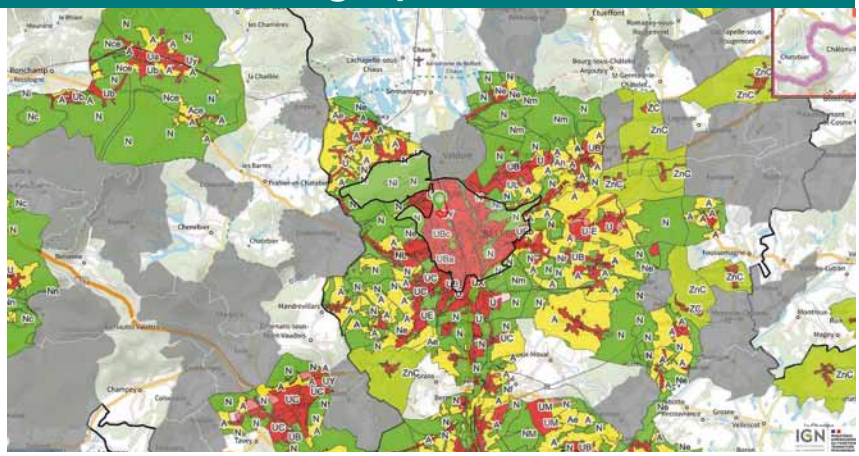
Un projet qui garantit un cadre de vie respectueux de l'environnement et qui prend en compte le patrimoine

L'attention portée au patrimoine bâti a permis d'élaborer un règlement adapté à sa préservation, qu'il soit lié à la présence des anciennes fermes ou de l'église avec la délimitation d'un périmètre délimité des abords (PDA). La présence importante de l'eau, les nombreux espaces paysagers et le contact des espaces agricoles avec la zone urbaine imposent une bonne prise en compte de l'environnement dans les projets. La commune a ainsi pris soin de veiller au respect de ces éléments fondamentaux qui participent à la qualité de vie, et d'utiliser le cadre naturel et paysager pour construire son projet. L'attention portée aux espaces « de nature en ville » et aux vergers (préservation ou création selon les projets), permet de maintenir des relais écologiques pour la faune, et de renforcer la perméabilité des sols.

Publication des documents d'urbanisme sur le géoportail de l'urbanisme

Mise au standard CNIG

Contrat extérieur 2024



Support / Format
Numérique

Référents / Contacts
Boris Loichot / bloichot@autb.fr
Caroline Petit / cpetit@autb.fr

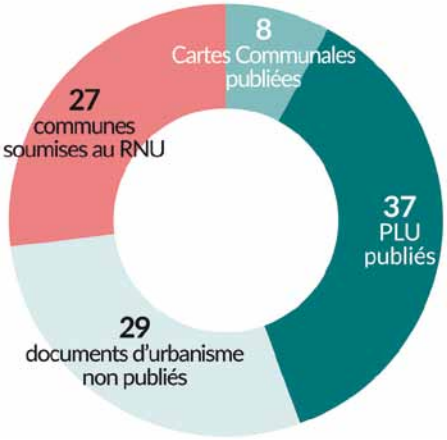
Accès
https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Documents d'urbanisme en ligne

Désormais, les documents d'urbanisme sont librement consultables via le

Géoportail de l'Urbanisme - GPU
www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Cette plateforme cartographique permet de visualiser le zonage d'un document et d'accéder aux documents juridiques liés : rapport de présentation, PADD, règlement écrit, etc.



État des documents d'urbanisme dans le Territoire de Belfort

Standard CNIG

Pour être publié sur le GPU, un document d'urbanisme doit être au format numérique et répondre à un standard de données conçu par le Comité National de l'Information Géographique - CNIG.
Il s'agit notamment de nommer de manière uniforme les éléments positionnés sur le plan et d'assurer à l'échelle nationale un rendu de qualité.
La procédure de mise en ligne comporte ensuite une phase de validation des éléments par rapport à ce standard puis une phase de publication que seul le maître d'ouvrage peut réaliser, le document devenant alors opposable.

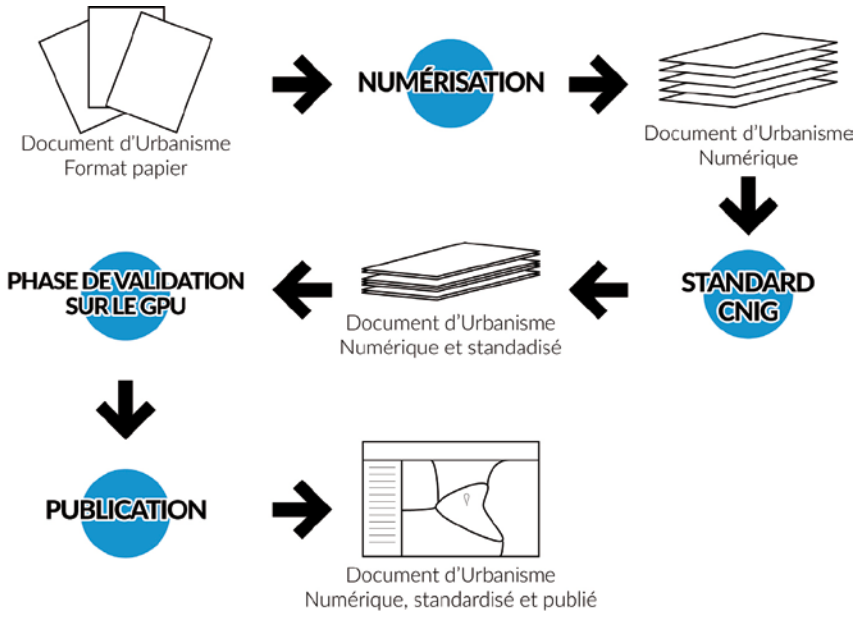
45 % des documents publiés dans le Territoire de Belfort

Depuis le 1er janvier 2020, les collectivités qui approuvent ou révisent un document ont l'obligation de le publier sur le GPU. C'est ce qui lui donne un caractère exécutoire et opposable. L'AUTB numérise les documents d'urbanisme pour qu'ils soient publiés sur le géoportail de l'urbanisme et peut effectuer les mises à jour suite à une procédure d'évolution.

Le Territoire de Belfort compte 74 communes couvertes par un document d'urbanisme. 45 documents sont visibles en ligne dont 37 Plans Locaux d'Urbanisme et 8 Cartes Communales, contre seulement 28 en 2021 (24 PLU et 4 CC).

En 2024, l'AUTB a assisté 7 communes dans la publication de leurs documents d'urbanisme. Près de 10 documents ont été traités afin qu'ils soient publiés sur le GPU, dont la plupart pour une procédure d'évolution : 3 mises à jour, 4 modifications simplifiées et 2 modifications.





Plan local d'urbanisme de Belfort

Procédure de mise en compatibilité

Contrat extérieur engagé en 2024



Commanditaire
Ville de Belfort

Référent / Contact
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Emilie Soulard / esoulard@autb.fr

Création d'une plaine des sports

La Ville de Belfort souhaite créer une plaine des sports, comportant des équipements dédiés au football, à l'athlétisme et aux sports urbains en libre accès. Ces équipements compléteront les infrastrucures sportives déjà présentes dans la zone (stade Serzian, skatepark). La mise en compatibilité du PLU vise donc à faire évoluer le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la commune ainsi que le zonage aux abords du stade Serzian afin de permettre la réalisation de ces nouveaux équipements.

Plan local d'urbanisme de Bessoncourt

Procédure de modifcation simplifiée

Contrat extérieur engagé en 2024.



Commanditaire
Commune de Bessoncourt

Référent / Contact
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Emilie Soulard / esoulard@autb.fr

L'élaboration de plusieurs points réglementaires

La Commune de Bessoncourt souhaite réaliser plusieurs ajustements au sein de son règlement, notamment concernant la réglementation actuelle des toits terrasses et/ou toits plats dans les zones U et AU. En effet, ce type de construction est actuellement interdit et la commune souhaite l'autoriser en dehors du centre ancien. La procédure permettra également de corriger des erreurs matérielles présentes dans le règlement.

Plan local d'urbanisme de Bourogne

Procédure de modification simplifiée

Contrat in-house engagé en 2024



Commanditaire
Commune de Bourogne
Référente / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Adaptation des règles du secteur UE

La commune de Bourogne souhaite adapter les règles du secteur UE relatives à l'usage des sols et à la destination des constructions. Le dossier nécessaire à l'examen au cas par cas du projet par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a été réalisé en 2024. La mise à disposition du public du dossier interviendra au 1er trimestre 2025.

Plan local d'urbanisme de Danjoutin

Procédure de modification simplifiée

Contrat spécifique engagé en 2023



Commanditaire
Commune de Danjoutin
Référente / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

L'évolution de plusieurs points réglementaires

La commune de Danjoutin souhaite réaliser plusieurs ajustements au sein de son règlement, notamment concernant l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives et également en matière d'aspect extérieur des constructions. La réalisation de cette procédure a mis en lumière plusieurs erreurs matérielles survenues au moment de la numérisation du PLU sur le géoportail de l'urbanisme, que l'AUTB a intégrées à la procédure afin de les régulariser.

Plan local d'urbanisme de Delle

Procédure de modification simplifiée

Contrat extérieur engagé en 2024.



Commanditaire
Commune de Delle

Référentes / Contacts
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Emilie Soulard / esoulard@autb.fr

Réinvestir un coeur d'îlot à proximité de la gare

Dans un secteur urbanisé, en cœur de ville, un espace libéré par une entreprise et la réorganisation du secteur de la gare de Delle, conduisent les élus à revoir leur PLU. Des parcelles classées en UE pour des activités économiques sont réintégrées en secteur UB afin d'accueillir des logements et de l'hébergement.
La modification simplifiée du PLU de Delle assure l'adaptation de ce zonage afin d'envisager de nouveaux projets, en cohérence avec les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) approuvées en 2018.

Plan local d'urbanisme d'Eguenigue

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2018



Commanditaire
Commune d'Eguenigue

Référentes / Contacts
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Un projet trop consommateur d'espaces

Le projet « arrêté » le 28 mars 2024 a fait l'objet d'un avis défavorable de l'État lors de la consultation des services.
Le projet n'a donc pas été soumis à enquête publique et les élus ont repris leur projet sous la houlette des services de l'État, en attente d'un projet beaucoup plus modérateur en matière de consommation foncière. Un exercice difficile pour la commune, mené avec l'appui de l'AUTB.

Plan local d'urbanisme de Fontaine

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2021



Commanditaire
Commune de Fontaine

Référents / Contacts
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Vers la finalisation des règles d'urbanisme

La commune de Fontaine est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) depuis le 6 février 2015. Après avoir commencé le dossier avec un premier bureau d'études, la commune a confié la reprise du travail à l'AUTB en septembre 2021.
Les travaux menés en 2024 se sont principalement portés sur la finalisation du projet de zonage et de règlement suite aux résultats des expertises zones humides. Un dernier temps d'association avec les personnes publiques associées a eu lieu à l'automne, et l'agence a également accompagné la commune pour l'organisation de la concertation avec le public.

Plan local d'urbanisme de Foussemagne

Procédure de révision

Contrat spécifique engagé en 2022



Commanditaire
Commune de Foussemagne

Référentes / Contacts
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Un projet politique stabilisé et présenté à la population

La commune de Foussemagne est engagée dans la révision de son document d'urbanisme en vigueur depuis le 21 septembre 2018. Après avoir commencé la révision avec un premier bureau d'études, la commune a confié la reprise de la procédure à l'AUTB en avril 2022.
Les travaux en 2024 ont été rythmés par de nombreuses réunions permettant de réfléchir sur le projet de règlement de la commune qui a pu être finalisé en fin d'année. Une réunion publique a été organisée en avril pour présenter le diagnostic communal ainsi que les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) retenues par les élus.

Plan local d'urbanisme de Meroux

Procédure de mise en compatibilité

Contrat extérieur engagé en 2024.



Commanditaire
Commune de Meroux-Moval

Référentes / Contacts
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Emilie Soulard / esoulard@autb.fr

Création d'un parc photovoltaïque

La commune de Meroux-Moval souhaite implanter un parc photovoltaïque sur son ban communal. Cette réalisation est d'intérêt général puisque contribuant au développement des énergies renouvelables et sécurisant la production d'électricité sur le territoire.
L'installation de ce parc suppose, compte tenu de ses caractéristiques, et notamment de son emplacement, que soient modifiées les dispositions du PLU de Meroux actuellement en vigueur, en particulier le zonage, qui identifie une trame d'espace boisé classé (EBC) sur les parcelles concernées par le projet.

Plan local d'urbanisme de Montreux-Château

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2015



Commanditaire
Commune de Montreux-Château

Référents / Contacts
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Un projet retardé par les enjeux de sobriété foncière

La Commune de Montreux-Château a souhaité faire évoluer son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle a confié la procédure à l'AUTB en 2015. Après plusieurs années de travail, ralenties en raison de la crise sanitaire et des changements d'équipes municipales, le dossier devait se finaliser en 2024.
Toutefois, au cours de l'année, la question foncière a fortement occupé les élus (pour ajuster les besoins aux spécificités communales, telles que la trame urbaine).
Ainsi, le projet a fait l'objet de nombreux échanges entre les élus, les services de l'État et l'AUTB pour trouver le meilleur compromis entre le renforcement de l'attractivité de la commune et la sobriété foncière. En effet, Montreux-Château constitue un pôle d'équipements et de services pour l'est de l'agglomération belfortaine, qui doit être soutenu par une offre de logements. Le PLU sera arrêté début 2025.

Plan local d'urbanisme de Valdoie

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2016



Commanditaire
Commune de Valdoie

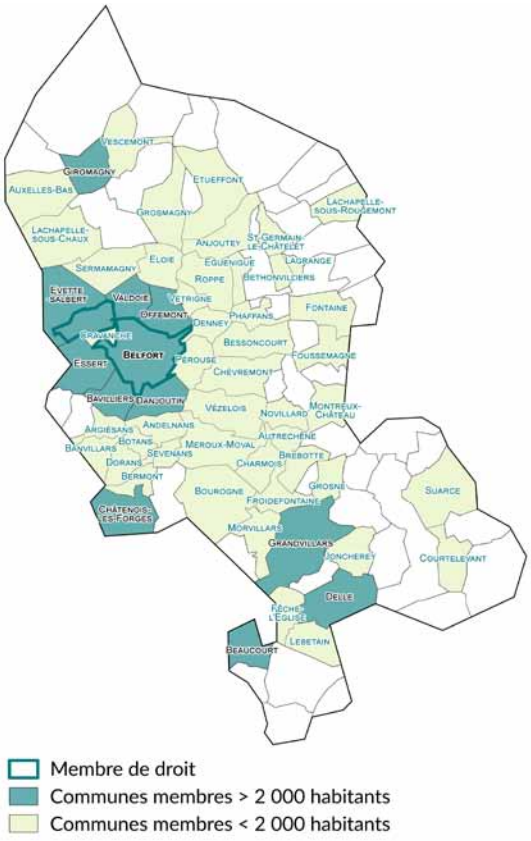
Référents / Contacts
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Un projet de PLU qui se finalise

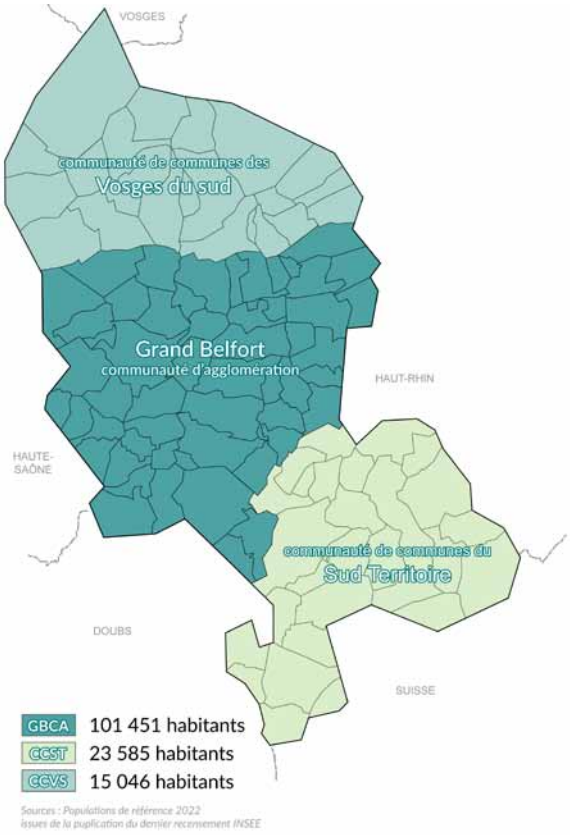
Suite à des changements de municipalité et à la crise du covid, cette procédure a bien du mal à aboutir. En 2024 le scénario de développement (besoin en logements), la délimitation des zones et les orientations d'aménagement et de programmation ont été revus pour répondre aux évolutions des projets communaux en cours et à venir.
Le projet a été présenté aux personnes publiques associées et l'agence accompagne la commune dans son processus de concertation avec la population.

LE PARTENARIAT

Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2024

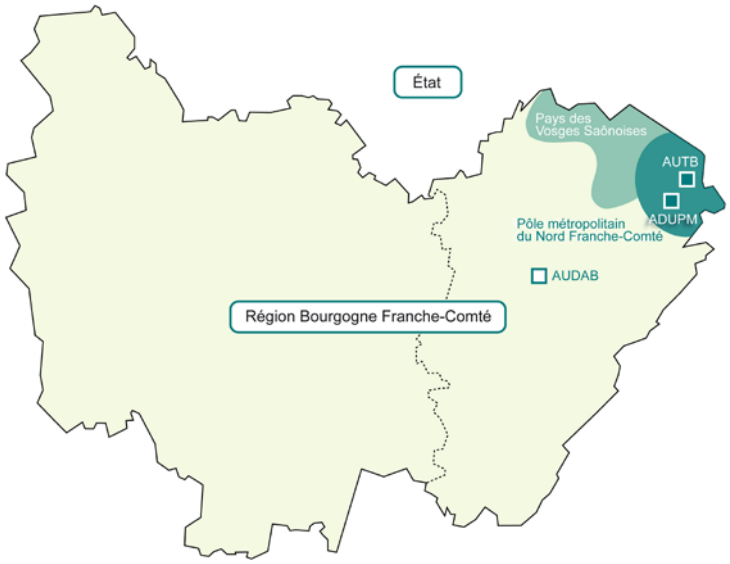


Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2024

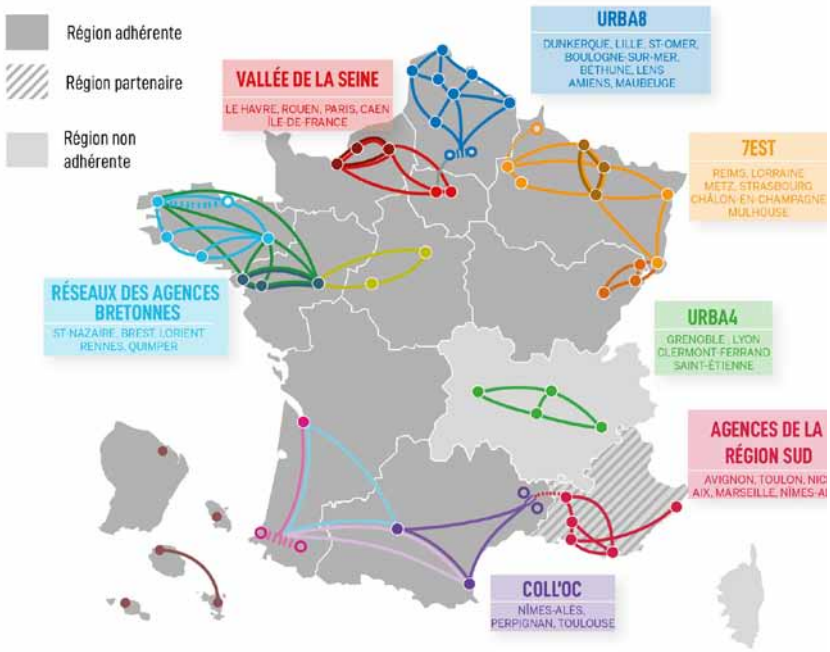


Les instances membres de l'AUTB en 2024

Les partenaires de l'AUTB aux échelles régionale et nationale en 2024



Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



LA GOUVERNANCE

Le bureau

Président	Damien MESLOT
Vice-présidents	Jean-Marie HERZOG Olivier CHAPPAZ Éric KOEBERLÉ
Trésorière	Élisabeth JUHASZ
Secrétaire	Jean-Luc ANDERHUEBER

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département du Territoire de Belfort	5
	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	5
	Ville de Belfort	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	1
	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	1
	Communauté de communes du Sud Territoire	1
	Communauté de communes des Vosges du sud	1
	Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort	1
	Syndicat Mixte des Transports en Commun 90	1
	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises	1
Collège 3 : Communes de plus de 2 000 habitants *11 communes : 1 représentant par commune*		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHÂTENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE	
Collège 4 : Communes de moins de 2 000 habitants *46 communes : 1 représentant par commune*		
	ANDELNANS - ANJOUTEY - ARGIÉSANS - AUTRECHÊNE - AUXELLES-BAS - BANVILLARS BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS - BOTANS - BOUROGNE - BREBOTTE CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE - DENNEY - DORANS ÉGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGLISE - FONTAINE - FOUSSEMAGNE FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - GROSNE - JONCHEREY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - LAGRANGE - LEBETAIN - MEROUX-MOVAL MONTREUX-CHÂTEAU - MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - PHAFFANS - ROPPE ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY - SEVENANS - SUARCE - VESCEMONT VÉTRIGNE- VÉZELOIS	
Collège 5 : Autres organismes		
	Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90 (CIA 25-90)	1
	Chambre de Commerce et d'Industrie 90 (CCI 90)	1
	Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC)	1
	Territoire habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
	Enedis	1
	EDF	1
TOTAL DES MEMBRES		92

Le conseil d'administration (au 1er janvier 2025)

Membres de droit			20
ÉTAT	Alain CHARRIER	Préfet	
	Pauline BACCON-GRAFFE	Préfecture	
	Olivier CHAPPAZ	DDT 90	
	Muriel JANEX	DREAL BFC	
	Mathilde NEUVILLE	UDAP 90	
DÉPARTEMENT	Florian BOUQUET	Président	
	Didier VALLVERDU	Vice-Président	
	Anaïs MONNIER - VON AESCH	Vice-Présidente	
	Martine PAULUZZI	Conseillère départementale	
	Sébastien VIVOT	Conseiller délégué	
GRAND BELFORT	Damien MESLOT	Président	
	Nikola JELICIC	Conseiller communautaire	
	Corinne AYMONIER	Conseillère communautaire	
	Françoise RAVEY	Conseillère communautaire	
	Daniel SCHNOEBELEN	Conseiller communautaire	
VILLE DE BELFORT	Damien MESLOT	Maire	
	Jean-Marie HERZOG	Adjoint	
	Marianne DORIAN	Conseillère municipale	
	Charlène AUTHIER	Conseillère municipale	
	Bastien FAUDOT	Conseiller municipal	
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*			4
Conseil régional BFC	Muriel TERNANT	Conseillère régionale	
Pôle métropolitain NFC	Jean-Louis NORIS	Vice-Président	
SM SCoT 90	Jean-Marie HERZOG	Président	
SMTC 90	Roland JACQUEMIN	Président	
Communes de plus de 2 000 habitants*			4
BAVILLIERS	Éric KOEBERLÉ	Maire	
BEAUCOURT	Gilles COURGEY	Adjoint	
ÉVETTE-SALBERT	Laurent DEMESY	Maire	
OFFEMONT	Pierre CARLES	Maire	
Communes de moins de 2 000 habitants*			4
BERMONT	Pascal GROSJEAN	Maire	
BESSONCOURT	Thierry BESANÇON	Maire	
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	Jean-Luc ANDERHUEBER	Maire	
SEVENANS	Élisabeth JUHASZ	Adjointe	
Autres organismes*			4
ADNFC	Xavier PRÉVOTAT	Directeur	
CIA 25-90	Georges FLOTAT	Vice-Président	
CCI 90	Alain ALBIZATI	Président	
Territoire habitat	Jean-Sébastien PAULUS	Directeur	
TOTAL DES ADMINISTRATEURS			36

* collèges à renouveler tous les 3 ans

L'ÉQUIPE (au 1er janvier 2025)

La complémentarité des métiers est nécessaire pour intégrer les multiples facettes de l'aménagement. L'équipe comprend urbanistes, géographes, architectes, juristes, écologues et autres spécialistes des transports, de l'habitat, des questions sociales et du traitement de l'information. Cette pluridisciplinarité vient se placer en appui des collectivités.



Anne-Sophie Peureux-Demangelle
DIRECTRICE
03 84 46 51 66 | aspeureux@autb.fr



Anne Quenot
DIRECTRICE ADJOINTE | RESPONSABLE DES ÉTUDES
03 84 46 51 56 | aquenot@autb.fr



Dominique Brigand
DIRECTEUR D'ÉTUDES | AMÉNAGEMENT, PROJET URBAIN
03 84 46 51 72 | dbrigand@autb.fr



Pedro Hermenegildo
CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROSPECTIVE TERRITORIALE, HABITAT
03 84 46 51 68 | phermenegildo@autb.fr



Boris Loichot
CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | GÉOMATIQUE, BASES DE DONNÉES
03 84 46 51 67 | bloichot@autb.fr



Robin Serrecourt
CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROJET URBAIN, PAYSAGE
03 84 46 51 65 | rserrecourt@autb.fr



Virginie Herzog
CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, ESPACE ÉCONOMIQUE
03 84 46 51 71 | vherzog@autb.fr



Julien Journeault
CHARGÉ D'ÉTUDES | PROJET URBAIN, PATRIMOINE
03 84 46 51 69 | jjourneault@autb.fr



Hélène Kauffmann
CHARGÉE D'ÉTUDES | MOBILITÉS, CARTOGRAPHIE
03 84 46 51 64 | hkauffmann@autb.fr



Caroline Petit
CHARGÉE D'ÉTUDES | SIG, FONCIER
03 84 46 51 63 | cpetit@autb.fr



Romain Malaisé
ASSISTANT D'ÉTUDES | ENVIRONNEMENT
03 84 46 51 53 | rmalaise@autb.fr



Migdadou Sow
ASSISTANT D'ÉTUDES | SIG, SOCIO-ÉCONOMIE
03 84 46 51 57 | smigdadou@autb.fr



Émilie Soulard
ASSISTANTE D'ÉTUDES | SANTÉ, TRANSITION ÉCOLOGIQUE
03 84 46 51 54 | esoulard@autb.fr



Véronique Bontemps
ASSISTANTE DE DIRECTION
03 84 46 51 52 | vbontemps@autb.fr



Caroline Demeusy
ASSISTANTE SUPÉRIEURE | ACCUEIL, SECRÉTARIAT, COMMUNICATION
03 84 46 51 51 | cdemeusy@autb.fr

NOTES



Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr www.autb.fr

